PARTI SOCIALISTE
Conseil national du samedi 30 juin 2001
Sofitel Saint-Jacques
2002 – Le projet des Socialistes
Démocratie politique et sociale

Sommaire

La présidente (Anne Hidalgo) 2
Alain Claeys 2
Martine Aubry 5
Gisèle Stievenard 19
Alain Richard 20
Claude Pigement 23
François Soulage 25
Gérard Filoche 26
Marisol Touraine 29
Alain Vidalies 31
Alain Bergounioux 34
Patrick Renucci 37
Jean-François Noël 38
Henri Weber 40
Elisabeth Guigou 44
Bernard Soulage 47
Yann Crombecque 49
Pervenche Bérès 51
Jean-François Nallet 53
François Rebsamen 55
Michel Debout 55
Gaëtan Gorce 57
Laurence Rossignol 60
Marylise Lebranchu 62
Henri Emmanuelli 64
Raymond Forni 67
Laurent Baumel 70
Adeline Hazan 71
Paul Quilès 74
Gilles Savary 78
Irène Felix 80
Marie-Noëlle Lienemann 82
Richard Young 84
Emmanuel Morel 85
Gérard Mallot 86
François Hollande 88
Philippe Bassinet 96
François Hollande 101

Fondation Jean-Jaurès

Claude Estier 102
Madeleine Darbel 103
Claude Evin 103
Le Premier Secrétaire de Loire-Atlantique 104
Serge Autin 105
Charles Gauthier 107
François Hollande 108

Séance de la matinée

La séance est ouverte, à 10 h 15, sous la présidence de Anne Hidalgo.

La présidente (Anne Hidalgo)

Mes chers camarades, il me revient la lourde tâche d'ouvrir nos travaux ce matin et d'excuser le retard de Sylvie Guillaume qui, présidente de ce Conseil, assumera la présidence dès son arrivée.

Bienvenue à toutes celles et tous ceux qui sont présents ce matin.

Nous ouvrons aujourd'hui un Conseil national d'un type nouveau puisque c'est un Conseil national thématique sur les questions de démocratie sociale, démocratie civile, démocratie politique et démocratie locale. Nous aurons donc une journée extrêmement chargée.

Très rapidement, nos travaux vont se dérouler en deux temps :

Ce matin, nous travaillerons essentiellement sur les questions de démocratie sociale et démocratie civile. Je passerai dans un instant la parole à Alain Claeys pour un rapport et, ensuite, Martine Aubry, qui vient nous rejoindre à la tribune, nous présentera également son rapport. Nous aurons un débat général après la présentation du rapport par Martine Aubry et, vraisemblablement, une intervention de François Hollande, notre Premier Secrétaire, à la fin de cette matinée.

Nous nous retrouverons à 14 h 30 pour débattre des thèmes de démocratie politique et démocratie locale. Là encore, nous aurons un rapport qui sera présenté par Gaëtan Gorce, puis le débat général, et enfin nous conclurons ce Conseil par la ratification des listes pour les élections sénatoriales.

Mais, sans plus attendre, merci à tous. Je nous souhaite un bon travail fructueux pour le Projet et je passe immédiatement la parole à Alain Claeys pour son rapport.

(Applaudissements)

Alain Claeys

Chers camarades, j'essayerai d'être le plus bref possible.

Depuis le début de l'année, c'est la troisième fois que nous réunissons notre Conseil national - la dernière fois, c'était au lendemain des élections municipales - et c'est la première fois que nous réunissons un Conseil national thématique dans le cadre de la préparation de notre Projet.

Fondation Jean-Jaurès

Par rapport aux échéances futures de 2002, il nous reste dix mois, douze mois, et nous avons à résoudre plusieurs choses :
- élaborer notre projet ;
- valoriser notre bilan ;
- organiser la riposte par rapport à la Droite et à ses propositions ;
- et enfin, faire vivre la Gauche plurielle ; je vous dirai quelques mots tout à l'heure concernant le calendrier de préparation des élections.
Concernant le projet, celui-ci s'organisera autour de trois temps forts :
- tout d'abord, les Conseils Nationaux thématiques ;
- ensuite, un certain nombre de colloques (quatre colloques) ;
- l'Université d'été.
Tout cela sera conclu par notre Convention nationale de ratification du Projet qui aura lieu le 26 janvier.
Aujourd'hui, Martine va y revenir, nous avons notre premier Conseil national thématique sur démocratie politique et sociale. Deux autres Conseils thématiques sont prévus, l'un en octobre sur la paix et l'Europe et un autre sur la croissance et l'emploi.
Je vous rappelle que ce Conseil thématique d'aujourd'hui, qui sera organisé en deux temps comme l'a rappelé notre présidente, a été préparé à la fois par des rencontres fédérales, le 19 mai dernier, mais aussi par l'analyse de ce texte par chacune de nos fédérations.
Le mode de fonctionnement que nous avons retenu est relativement simple.
Aujourd'hui, en cours de journée, il y aura une petite Commission des Résolutions pour essayer d'intégrer les apports de chacune de nos fédérations, puis les sujets qui resteront en débat seront tout naturellement soumis au vote des militants au moment de la ratification de notre Projet.
Concernant les colloques, quatre colloques ont été prévus et arrêtés dans les mois qui viennent :
Tout d'abord, sur notre projet éducatif, il y aura un colloque qui sera organisé à l'initiative de Jean-Pierre Sueur, les 13 et 14 octobre prochain.
Il y aura, le 27 octobre, une rencontre sur la sécurité qui sera animé par Julien Dray, qui se déroulera à Evry.
Ensuite, une rencontre sur les problèmes du handicap.
Et enfin, un colloque sur science, éthique et société, qui se tiendra le 24 novembre et c'est notre camarade Le Déaut qui animera ce colloque.
Je crois que ces colloques viendront compléter notre réflexion sur un certain nombre de sujets importants pour l'élaboration du projet.
J'ajoute que notre Université d'été aura une tonalité particulière cette année, car cette Université d'été s'inscrira aussi dans le cadre de l'élaboration de notre Projet et abordera les problèmes concernant de façon générale les sujets de société.
La deuxième mission que nous avons, c'est notre bilan, car notre Projet sera d'autant plus crédible que nous aurons su, le moment venu, présenter notre bilan.
C'est autour d'Alain Bergounioux que ce document est élaboré, en relation avec l'ensemble des Secrétaires nationaux concernés, mais aussi, je voudrais

Fondation Jean Jaurès

l'indiquer, avec les groupes parlementaires qui nous ont aidés dans la préparation de ce bilan. Je pense que ce bilan, peut-être autour d'une manifestation que l'on pourra organiser, vous sera présenté courant octobre, car c'est durant cette période (deuxième quinzaine d'octobre/novembre) que nous pourrons utilement présenter ce bilan et préparer notre Projet.
Mais je pense que dans la période qui s'ouvre, nous avons un travail aussi de réponse, de riposte vis-à-vis de la Droite et, dans ce cadre-là, François Hollande a souhaité que le Secrétariat national puisse s'organiser de façon plus opérationnelle pour que cette riposte se fasse dans de bonnes conditions.
C'est autour de Gaëtan Gorce que l'on va organiser notre travail dans les semaines qui viennent pour que, systématiquement, sujet après sujet, nous répondions et apportions notre analyse.
Le week-end s'y prête, là aussi, à un moment où le parti de Jacques Chirac va faire un certain nombre de propositions. Je crois, et nous l'avons déjà fait il y a deux ou trois jours, que nous devrons être en mesure de répondre sur les mêmes recettes que ce parti va proposer durant ce week-end, que ce soit la remise en cause du service public, que ce soit la réduction des fonctionnaires, que ce soit les fonds de capitalisation, que ce soit le report sur les 35 heures, que ce soit la suppression des emplois jeunes, que ce soit (une chose qui n'est pas aussi anodine que cela) la proposition par le Président de la République de la modification du scrutin régional qu'il veut majoritaire, uninominal et par circonscription. Je crois que cette proposition, au-delà de tout autre commentaire, décrit que ce que la Droite entend par décentralisation, c'est organiser une concurrence entre les territoires, mais, chose plus grave aussi - et je crois qu'on devrait peut-être y réfléchir - c'est opposer une légitimité des territoires à la légitimité nationale. Je crois que c'est une thématique qui s'est développée depuis un fameux discours de Rennes de Jacques Chirac sur laquelle nous devrons, à mon avis, être vigilants.
Cette période sera aussi une période qui ne sera pas simple pour nous mais je crois essentiel pour réussir les échéances de 2002 de faire vivre la Gauche plurielle et d'arriver avec nos partenaires de la Gauche plurielle à des accords électoraux. Je crois que cette période est importante pour nous car, quelle que soit la qualité de notre bilan, quelle que soit la qualité de notre projet, nous gagnerons ensemble ou nous perdrons ensemble, il n'y aura pas de voie médiane, et je crois que pour nous il y a un impératif c'est de réussir les accords avec la Gauche plurielle.
Deux dates sont à retenir dans notre calendrier à ce sujet : le 17 novembre prochain, nous ratifierons les circonscriptions réservées à des candidates et aussi les circonscriptions que nous réserverons à nos partenaires. Suite à cette convention de novembre, la procédure de désignation de nos candidats s'ouvrira et c'est le 15 décembre que nous ratifierons l'ensemble des candidatures pour les élections législatives.
J'insiste pour que ce calendrier puisse être respecté pour nous car ce calendrier est indispensable pour qu'ensuite, en début d'année, nous puissions aborder dans de bonnes conditions l'élaboration et l'adoption de notre projet puis ensuite la

désignation de notre candidate ou de notre candidat à l'élection présidentielle et la ratification en mars par un congrès extraordinaire.
Voilà, chers camarades, ce que je voulais vous dire très rapidement. Martine va vous exposer la démarche qui est celle qu'elle a initiée depuis un certain nombre de semaines au Parti avec son équipe sur ce projet.
Je voudrais, en terminant, remercier bien entendu l'ensemble des permanents qui ont organisé ce Conseil national, remercier les permanents, qui travaillent de façon extrêmement assidue et forte sur le projet. C'est une tâche difficile car le temps nous est compté, il y a un travail énorme, donc qu'ils en soient remerciés.
Globalement je pense que la clé de notre succès dans les semaines qui viennent c'est bien sûr le maximum de dialogue entre nous mais que l'on décloisonne un peu ce Parti. Je crois que la Direction du Parti devra travailler en étroite collaboration avec les groupes parlementaires et nous devrons travailler avec chacune de vos fédérations. C'est à cela que s'attèlent François Rebsamen et son Secteur "fédérations". Je crois que c'est tous ensemble que nous pourrons aborder à la fois cette période du projet, la période de vulgarisation de notre bilan, cette période où nous devons à la fois mener le débat d'idées, le combat d'idées, face à la Droite et enfin arriver à un accord avec la Gauche plurielle.
Merci et bonne journée de travail.
(Applaudissements)

La présidente - J'appelle Sylvie Guillaume pour prendre la suite de la présidence et je passe la parole à Martine Aubry pour son rapport.
(Sylvie Guillaume prend la présidence à 10 H 25)

Martine Aubry

Mes chers camarades, ce Conseil national est donc le premier d'une série de quatre, comme vient de le rappeler Alain Claeys, qui est consacrée à la préparation de notre projet. Je ne reviendrai pas sur la méthode puisqu'il l'a largement explicitée mais c'est vrai que comme toujours dans notre Parti et peut-être encore de manière plus approfondie cette fois-ci, cette méthode alterne des débats militants, des commissions, des colloques, des réunions de nos instances nationales et que tout ceci va rythmer pendant plusieurs mois notre travail avant la montée en puissance de nos propositions et le choix définitif, qui reviendra aux militants, sur notre projet, puis bien sûr la popularisation de nos idées auprès des français à l'occasion des élections.
Je voudrais tout de suite dire que ce travail est le travail de l'ensemble du Parti et je voudrais tout d'abord redire ici que l'ensemble des secrétaires nationaux, chacun dans son domaine aujourd'hui, font vivre des commissions avec bien évidemment un certain nombre de nos camarades, mais aussi des experts du monde économique, social, culturel, associatif, des intellectuels et que aujourd'hui le Parti est en marche sur ce travail.
En ce qui concerne le Secrétariat National, je voudrais remercier tout particulièrement pour le texte que nous examinons aujourd'hui, ceux qui y ont contribué et je pense bien évidemment en tout premier lieu à André Valigny, à

André Leniel et à Alain Vidalies pour leur importante contribution et puis pour leurs apports spécifiques dans notre texte d'aujourd'hui Adeline Hazan, Nicole Bricque, Cécile Helle, Marie Richard, Paul Quilès et Bernard Romand, qui ont fait fonctionner un groupe beaucoup plus large de députés sur les problèmes de nos institutions.
Mais je voudrais tout de suite remercier les fédérations. François Rebsamen a fait en sorte d'organiser le travail des fédérations, les rencontres qui ont eu lieu le 19 mai et qui ont permis effectivement de travailler sur un certain nombre de thèmes, notamment sur celui que nous abordons.
Beaucoup des propositions qui nous sont remontées ont été intégrées dans le texte et pour ceux qui travaillent depuis hier sur les amendements je voudrais -je ne sais pas d'ailleurs s'il faut vous remercier tant ils sont importants-- vous dire que la soirée d'hier et très tôt ce matin, nous a permis de voir que le Parti Socialiste est vraiment au travail et ses fédérations, par le dépôt d'un certain nombre d'amendements que nous discuterons et dont certains d'ailleurs -nous y reviendrons dans la présentation-- Je dirai en tous cas que nous sommes prêts tout de suite à les intégrer dans notre travail.
Je voudrais aussi vous dire que nous travaillons sur ce projet avec un Comité de pilotage constitué de responsables du Parti, de toutes sensibilités. Que dans ce Comité de pilotage les discussions sont souvent passionnantes et passionnées -il faut bien le dire- mais que nous travaillons dans un état d'esprit excellent, avec la volonté d'avancer. Donc je tiens particulièrement à remercier Gaëtan Gorce, Alain Bergounioux, Henri Weber, Alain Fantalan, Alex Detran, Catherine Trautmann, Pierre Sueur et François Rebsamen, puisque nous nous retrouvons plusieurs fois par semaine pour travailler ensemble pour étudier les propositions que les fédérations nous font, pour organiser un certain nombre de consultations d'experts, d'intellectuels, pour rencontrer par exemple les Organisations Syndicales, et ce travail se fait vraiment de manière collective.
Pour nous, Socialistes -je crois qu'il faut le dire- l'élaboration de notre projet ne correspond pas à un exercice obligé, à une figure imposée, comme certains partis se croient obligés de le faire. Nous abordons cette tâche avec enthousiasme et c'est l'ensemble du Parti qui est véritablement au travail.
Qu'est-ce que nous voulons ? Nous voulons proposer aux français un vrai projet, c'est-à-dire pas un programme à 5 ans mais vraiment un projet, une vision de la France à 10 ans, 15 ans, qui soit bien sûr cohérente avec nos valeurs, avec notre idéal, c'est-à-dire finalement tout simplement avec notre histoire, avec nos racines mais aussi cohérente avec notre conception de la transformation sociale et aussi bien évidemment qui ne peut pas ne pas être en cohérence avec l'état aujourd'hui du monde, de notre pays et bien sûr des aspirations des français.
Je crois que cette démarche nous distingue totalement de la Droite car nous avons, nous, une vision de la société qui doit bouger.
Notre engagement politique prend tout son sens, nous le savons, dans le dépassement des déterminismes et des fatalités. Non seulement, bien sûr, nous rejetons cette idée absurde de la fatalité de l'Histoire, mais nous pensons que nous pouvons peser sur elle, la façonner, la construire grâce à l'action politique.

Dans cette période, nous ne sommes pas non plus l'œil rivé sur les sondages d'opinion en reniflant la moindre mode nouvelle en nous demandant comment nous pourrions rester dans un seul et unique objectif : le maintien au pouvoir, proche du reniement comme certains aujourd'hui peuvent nous le montrer.
Depuis quatre ans, je crois que nous n'avons pas abandonné nos engagements électoraux, que Lionel Jospin a su montrer aux Français que quand nous nous engageons nous savons respecter et que le mot de fatalité est pour nous notamment contraire à celui de la volonté politique.
Demain pas plus qu'hier, et je crois que c'est tout le sens des projets à dix ou quinze ans, nous n'échangeons notre conviction contre le petit manuel de l'opportunisme en campagne, et ces dernières semaines, nous en avons déjà montré, y compris au plus haut niveau de l'Etat, ce qu'elle pouvait être.
Laissons cela à d'autres, à ceux-là mêmes qui, à force de dénoncer la fracture sociale et plus récemment la fracture idéologique et à faire le contraire de ce qu'ils annoncent, créent une fracture beaucoup plus grande, une fracture politique et démocratique dangereuse qui discrédite l'action politique tout simplement et peut-être même l'autorité et le sens des fonctions qu'ils peuvent occuper.
Le RPR est réuni ce week-end pour présenter des propositions autour d'un titre que nous pouvons trouver alléchant : "Vers une société de confiance".
Mais de quelle confiance parlent-ils ?
Celle d'un chef de l'Etat qui a toujours fait le contraire de la politique qu'il avait annoncée ?
Celle d'un Alain Juppé qui a voulu mettre à bas la sécurité dont on nous dit qu'il reviendrait si la Droite l'emportait ?
Confiance dans les propositions de la Droite pour ne reprendre qu'un seul thème qui va sans doute avec démagogie expliquer, pendant tout le week-end, celui de la sécurité, qu'il faut aujourd'hui établir dans certaines villes un couvre feu le soir.
Après qu'est-ce qu'on fera ? On mettra des barbelés autour des quartiers difficiles, on enverra l'armée patrouiller dans les rues ?
Voilà à peu près où nous en sommes quand la démagogie remplace l'idéal et les valeurs.
Nous proposons de généraliser la police de proximité, de rétablir le dialogue et la cohésion sociale en garantissant une place à chacun, que la Droite, fidèle à ses réflexes conservateurs, érige des murs, diabolise les jeunes synonymes de violence et cloisonne notre société.
Que dire aussi de l'attachement à la démocratie quand le Président du Sénat, hier, traite de loi scélérate une loi qui a été votée par le Parlement en montrant du doigt la proportionnelle et la parité ?
On voit bien que la Droite n'a pas changé, et je pense qu'elle ne nous montrera pas une grande démocratie, une fois de plus, ce week-end.
Eh bien, nous, notre conception de l'action politique est véritablement à l'opposé de cela. Nous défendons une vision ouverte de la France, une vision ambitieuse du progrès pour tous car nous savons que même si notre bilan est bon, Alain l'a

Fondation Jean Jaurès

rappelé à l'instant, malgré toutes les conceptions nouvelles qui ont été les nôtres, nombreuses sont celles qu'il reste encore à conquérir. C'est pourquoi nous travaillons à notre projet.
C'est peut-être aussi parce que nous, nous croyons en la capacité des hommes et des femmes à penser à partir de valeurs communes à la société dans laquelle nous voulons vivre et parce que nous croyons que nous pouvons trouver les moyens de faire bouger cette société.
C'est cela notre engagement en politique, ce qui nous distingue bien sûr de ceux, et j'ai encore entendu quelques discours cette semaine, qui reviennent avec le dogme libéral de la main invisible du marché, de ce laisser faire, ce laisser aller qui conduit à la loi de ceux qui pensent que la fatalité fait qu'on ne peut rien changer à notre société.
Je crois que ce qui nous réunit, c'est finalement notre croyance en la capacité de maîtriser notre avenir collectif. Avec un objectif clair, je dirai même une volonté : de construire une société moins inégalitaire, plus juste, et une société de progrès pour que chacun trouve sa place dans notre société.
Alors, l'aspiration démocratique, ce n'est pas pour nous formel, c'est une condition même du fonctionnement de notre société, et je crois que ce n'est pas un hasard si nous commençons la réforme, le projet que nous préparons par ce projet démocratique, par cette grande aspiration démocratique.
Mais nous savons aussi que pour opérer ces changements sur le fond comme dans la façon de le mener et de mener la société vers ces changements, nous devons savoir maîtriser le temps, arrêter les objectifs et des moyens qui établissent la politique et donc la démocratie.
Un mot aussi peut-être parce que nous aurons sans doute des débats un peu durs aujourd'hui et c'est normal et tant mieux, car nous sommes un parti démocratique nous aussi, pour dire que la vigueur, le sens, la pertinence de notre engagement tiennent pour beaucoup à notre capacité à transformer et à comprendre le monde dans lequel nous vivons et à mesurer toute l'ampleur des mutations qui s'opèrent sous nos yeux et à connaître réellement les aspirations de nos concitoyens.
Je crois que prendre en compte ces réalités, ce n'est pas renier ce que nous sommes mais c'est au contraire donner force à la politique.
C'est vrai qu'aujourd'hui la complexité de la société, de la façon dont se positionne l'Europe et le monde, les aspirations multiples et éclatées de nos concitoyens rendent plus difficiles les réponses que nous devons apporter.
Aussi, je crois qu'il faut que plus que jamais nous nous écartions des explications globalisantes et manichéennes et que nous soyons capables de prendre en compte dans notre diagnostic la complexité de notre société et celle des souhaits des Français.
C'est pourquoi notre projet ne peut pas se suffire et doit peut-être même se méfier de la seule force démocratique de la radicalité des slogans, du choc des formules. Ce n'est pas par les mots que nous changerons la société, mais par la force de notre diagnostic, les valeurs que nous mettrons en avant et la force de notre projet.

Tout cela pour dire qu'aujourd'hui et c'est peut-être cela la complexité, nous sommes moins là pour dénoncer, et dans le fond il y a aujourd'hui à notre gauche dit-on beaucoup de partis qui dénoncent la situation, c'est parfois aussi paradoxalement une situation du chef de l'Etat qui adore décrire la situation de notre société.
Pour nous, faire de la politique, ce n'est pas décrire la réalité, c'est apporter les moyens de la modifier, c'est être capable d'aller au-delà de cette dénonciation pour faire des propositions. Je crois que c'est ce qui nous distingue de la démagogie des propos de la Droite ou de l'extrémisme d'un certain nombre de propos qui ne visent pas à changer la société mais à se nourrir de ses difficultés ou de ses problèmes.
C'est la raison pour laquelle nous devrons travailler à la combination de l'articulation de la régulation, ce qui est beaucoup plus difficile que de dénoncer et de s'opposer.
Articulation entre l'économique et le social, comme Lionel Jospin et ses collaborateurs le font maintenant depuis quatre ans ; articulation entre le marché et l'Etat, un marché dont nous reconnaissons dans un certain nombre de domaines qu'il peut apporter l'initiative, la concurrence, mais qui doit à l'évidence être régulé au plan national comme au plan mondial ; et bien sûr le protecteur, le rôle essentiel d'un état qui, par ailleurs, anime et fixe la voie.
Une combination harmonieuse du rôle de l'Etat et des acteurs, celle de la loi et du contrat, nous en parlerons ce matin, et puis la réconciliation, il faut le dire, très importante, entre une demande croissante d'autonome de chaque homme et de chaque femme et la nécessité de l'action collective.
Là, ce n'est pas facile, nous le savons, de combiner ces deux exigences. Nous devons articuler au sein du projet Socialiste l'aspiration de chacun au bien être individuel avec un progrès collectif et un mieux vivre ensemble.
Cette réconciliation est essentielle si on refuse les replis identitaires et la montée des corporatismes. C'est la raison pour laquelle cette démocratie civile et si importante aujourd'hui et qu'elle est au cœur du projet que nous allons aborder.
Nous voulons continuer à mieux faire se coïncider liberté et égalité, démocratie et justice sociale, et c'est ainsi que nous rentrons dans le projet de ce matin.
Jaurès disait : "le Socialisme, c'est la démocratie jusqu'au bout". Nous pouvons dire que l'aspiration démocratique fait que, pour nous, la démocratie est toujours à approfondir, c'est toujours un horizon à atteindre autant qu'une réalité et qu'une pratique.
Aussi, devons-nous proposer aux Français une architecture démocratique ambitieuse qui ne soit pas simplement un nouveau mécano institutionnel, ce qui pourra nous amener à discuter des dernières propositions du chef de l'Etat sur le mode de scrutin, mais pour nous c'est véritablement le reflet de la société que nous voulons.
Ceci suppose à la fois de développer la démocratie institutionnelle dans les rapports au sein de l'Etat, nous en parlerons cet après-midi, entre l'Etat et les collectivités locale, c'est toujours le débat de cet après-midi, mais pour nous la démocratie, même si la légitimité politique évidemment la force de l'élection et

du choix du peuple, il y a d'autres formes de crédibilité et de légitimité, celles des organisations syndicales dans l'entreprise, celles des associations dans la société civile, celles tout simplement des Français que nous voulons voir de plus en plus être des citoyens engagés dans l'action pour nous aider à bouger et à faire bouger cette société.
Cette rénovation démocratique que nous recherchons à tous les niveaux, nous pouvons continuer à l'approfondir en nous appuyant sur les réformes que Lionel Jospin a mises en œuvre depuis 1997. Nous avons instauré la parité politique entre hommes et femmes, réduit le cumul des mandats, adopté le quinquennat présidentiel, favorisé la démocratie de proximité, autant d'éléments qui contribuent à la modernisation des pratiques politiques et au renouvellement du personnel politique.
Pour faire un petit clin d'œil, j'ai remarqué que certaines de ces réformes suscitent quelques frustrations y compris dans notre parti, mais je salue encore une fois le courage de ceux qui ont défendu ces lois. Je voudrais redire qu'être candidat, élu, représentant du peuple, ce n'est un dû pour personne, rien n'a justifié que l'on ait exclu un pan entier de la vie politique comme on a exclu les femmes depuis des décennies. Nous continuerons à défendre ce combat, y compris au sein de notre parti, et je sens que le débat au fur et à mesure que les choix notamment sénatoriaux qui auront lieu ce soir ne manquera pas de rebondir.
Il faut dire aussi qu'envers et contre tout, et contre tous les conservatismes surtout, nous avons fait avancer l'indépendance de la justice, créé le PACS. Nous voyons bien que c'est sur ces bases démocratiques que nous pouvons aujourd'hui réfléchir à son approfondissement.
Je n'insisterai pas longuement sur la démocratie politique puisque Gaëtan Gorce ouvrira nos débats cet après-midi et nous présentera la démocratie politique et ce nouvel axe de la décentralisation que nous souhaitons.
Un mot peut-être pour dire que la démocratie politique française est régie par notre Constitution qui est à la fois toutes les références de toute une construction institutionnelle et juridique.
Mais pour nous il ne s'agit pas là de technique, mais bien de la volonté transcrite dans la Constitution de signifier la façon dont nous voulons forger l'organisation de la société. Forger son mode de fonctionnement, c'est forger aussi ses moyens de changement.
Notre souhait en tout cas et celui du texte qui vous est présenté n'est pas de changer de constitution, mais de changer la constitution profondément pour aller jusqu'au bout des récentes évolutions constitutionnelles, comme le quinquennat notamment, et je crois qu'il faut en dire un mot tout de suite : en revitalisant le Parlement et en sortant résolument du parlementarisme rationalisé, c'est là aussi la légitimité politique telle que nous la croyons et que nous devons faire intégrer dans les textes.
Nous voulons mieux respecter la diversité des représentations politiques et territoriales de notre pays tout en garantissant d'une part la logique d'alternance

et d'autre part la logique majoritaire qui est seule capable de pouvoir conduire un projet dans le moyen terme, un projet de changement de la société.
Cela nécessitera de nouvelles réformes, mais aussi la poursuite de processus engagés au premier rang desquels la réduction du cumul des mandats avec comme corollaire le statut de l'élu et l'indépendance de la justice alliée à une responsabilisation des agents de l'institution judiciaire.
Enfin, et ce n'est pas sans lien, il s'agira de moderniser et de clarifier le rôle du Président de la République sur la démocratie locale, redonner confiance dans nos institutions démocratiques et dans l'action collective, consolider notre démocratie locale. Je crois que finalement l'amélioration qui a eu lieu à partir des premières lois de décentralisation était évidente et d'ailleurs plus personne aujourd'hui, pas même la Droite, ne conteste les lois Deferre, Mauroy.
C'est la raison même du mouvement qui a été engagé il y a vingt ans qui nous impose maintenant, comme Pierre Mauroy le dit justement, un nouvel élan décentralisateur pour ce que demandent les Français, c'est-à-dire peut-être plus de transparence, qui fait quoi, à qui s'adresser, comment contrôler qui a plus de gestion de proximité et aussi plus d'écoute, plus de participation des citoyens.
Sans rentrer dans le débat qui sera présenté cet après-midi, je voudrais dire que pour nous cette nouvelle étape de la décentralisation doit aller de paire avec une réforme de la fiscalité locale sur laquelle Bernard Soulage et beaucoup de nos camarades travaillent, car il ne servirait à rien de donner des pouvoirs complémentaires aux communes, aux départements et aux régions si nous acceptions l'inégalité la plus forte qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire celle du potentiel fiscal.
Alors, il ne servirait à rien de parler de droit à la santé, de parler de droit au logement, de parler de droit à l'accompagnement des personnes âgées si nous ne donnons pas à chacun les moyens effectivement de répondre aux problèmes qui sont face à lui, il faudra avoir le courage de poser fortement le problème de la péréquation en prenant en compte non seulement la richesse des collectivités locales mais aussi la lourdeur des problèmes auxquels elles sont confrontées mais c'est un autre débat que nous aborderons en même temps que la réforme fiscale.
J'aborde plus en détail si vous le permettez les débats de ce matin sur la démocratie sociale et civile. Ce n'est pas un hasard si nous avons souhaité commencer par ces formes de démocratie qui sont pour nous tout aussi essentielles que la réforme institutionnelle qui pourtant, je l'ai dit, sera importante et soumise au referendum.
En effet, la démocratie sociale c'est tout simplement l'idée – nous l'avons dit et redit, mais il faut toujours le rappeler – que la citoyenneté ne doit pas s'arrêter au bord des entreprises, que les droits des salariés doivent, bien évidemment, être respectés, nous serons amenés à en parler lors des projets en matière sociale que nous présenterons à l'automne mais nous devons ici nous poser la question de savoir comment la démocratie peut être plus forte dans l'entreprise, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait une meilleure représentation des salariés tel qu'il existe des organisations syndicales, renforcer le pouvoir de la négociation

collective tout en respectant bien évidemment la loi qui est celle de notre république.
Les conflits d'intérêt existent dans l'entreprise, les logiques contradictoires entre capital et travail perdurent mais ce qui est en cause aujourd'hui c'est de savoir si, au-delà de la confrontation, la démocratie sociale peut faire avancer le progrès social et à quelles conditions cette démocratie sociale peut effectivement être source de progrès social. Nous croyons à la nécessité de ce dialogue dans l'entreprise. Nous pensons qu'il est effectivement un outil du progrès social.
Il convient pour cela que certaines conditions soient respectées, le respect mutuel entre les organisations patronales et syndicales ce qui veut dire aussi le respect du droit syndical, la libre expression, le souci d'une négociation collective constructive, qui s'insère dans la hiérarchie des normes entre la loi et le contrat mais aussi entre le contrat aux différents niveaux, le renforcement du rôle de l'action syndicale, tout ceci nous semble nécessaire au renforcement, à la poursuite du dialogue social.
L'avenir des relations sociales dans notre pays soulève aujourd'hui bien des interrogations et les Socialistes n'échappent pas à ce questionnement, mais nous avons l'avantage, je crois, par rapport à d'autres, d'avoir inscrit grâce aux lois Auroux, en 1981 la négociation collective dans tous les niveaux et notamment au niveau de l'entreprise comme une base même dans le code du travail.
Nous avons aussi l'avantage, je crois, d'avoir pu relancer malgré un MEDEF qui n'y était pas très favorable – c'est le moins que l'on puisse dire – un vaste mouvement de négociation collective, grâce à la loi sur les 35 heures où pour la première fois des thèmes nouveaux ont été abordés dans l'entreprise, la vie de famille, les transports, l'organisation du travail, tous domaines qui étaient exclus de la négociation jusqu'à présent.
Nous avons aussi l'avantage – je ne sais pas si cela l'est en l'occurrence – d'avoir expérimenté concrètement la collaboration entre la puissance publique et les partenaires sociaux, ce n'est pas Elisabeth Guigou qui me contredira même si cela ne se fait pas toujours sans heurt et sans difficulté, en tout cas nous avons essayé et nous avons essayé de faire avancer cette complémentarité. Notre ligne reste, à cet égard, la même. La loi doit conserver le rôle protecteur et régulateur que lui confère la constitution Elle est non seulement la garante de l'ordre public social, mais elle est aussi protectrice des plus faibles, elle demeure l'outil principal des gouvernants pour donner corps à leur engagement, faire bouger la société, lorsque le mouvement naturel de la société et parfois de la négociation ne l'y porte pas.
Pour autant les partenaires sociaux par le jeu de la négociation collective conservent leur place entière dans le dispositif social, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité définir des champs en terme sectoriel, en termes de thèmes qui seraient réservés à la loi ou à la négociation collective.
Ils ont d'ailleurs montré souvent dans le passé qu'ils étaient capables de faire des avancées qui ont été reprises ensuite dans la loi. Rappelons-nous les grands textes sur la mensualisation, sur la formation professionnelle, ou comment mai 1968 a conduit à la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise. Je dois

Fondation Jean-Jaurès

dire que nous ne sommes pas non seulement opposés à ces avancées contrairement à ce que certains ont voulu faire croire mais que nous rêvons de revenir dans une période où effectivement les grandes négociations interprofessionnelles iraient dans le sens du progrès social et contribueraient à faire avancer notre droit du travail. Les propositions que nous faisons sur la démocratie sociale ont donné lieu à une large consultation des organisations syndicales et je crois pouvoir dire, mais vous aurez tout loisir de lire les comptes rendus particuliers de chaque organisation syndicale, que globalement ces propositions recueillent leur assentiment même si bien évidemment ils n'ont pas et ils souhaitent garder, à juste titre, leur indépendance à s'exprimer par rapport à un projet politique mais je crois que cette volonté de renforcer la démocratie syndicale a été tout à fait reconnue en tant que telle.

Nous avons pensé qu'il était utile justement pour poser ce problème entre le rôle de la loi et du contrat de proposer qu'en début de législature se tienne une conférence sociale entre l'Etat, les organisations patronales et syndicales qui permette au nouveau gouvernement issu des urnes et des différentes élections de présenter ses priorités, mais aussi d'écouter celles des organisations patronales et syndicales afin de définir, si c'est possible, la façon dont certaines avancées relèveraient de la loi ou de l'accord, de fixer des démarches, de fixer un calendrier et de pouvoir chaque année faire le point des avancées et des lacunes.

Je crois que c'est par cette méthode pragmatique et en même temps volontariste que nous arriverons à faire vivre d'une part les avancées que nous souhaitons et d'autre part la légitime place que la négociation veut y prendre à condition bien sûr qu'elle soit investie par les organisations patronales et syndicales et que cette volonté existe.

Nous pensons que l'investissement, cette négociation exige une réforme des règles de la négociation collective, afin à la fois d'améliorer la représentativité des acteurs et son fonctionnement démocratique.

Le nouvel élan que nous voulons donner à la démocratie sociale existe, d'abord le renforcement de l'action syndicale ce qui suppose de conforter la légitimité des organisations syndicales et de refondre progressivement la représentativité syndicale. Il est vrai aujourd'hui que le dispositif de 1966 qui reconnaît les 5 grandes organisations issues historiquement de notre histoire sociale et syndicale, ne permet pas de prendre en compte l'arrivée de nouvelles organisations qui, à juste titre, peuvent se considérer aujourd'hui comme représentatives aussi soit au niveau national, soit au niveau de certains secteurs qui ont beaucoup de mal à pouvoir participer aux évolutions de la négociation. C'est pourquoi nous proposons que la représentativité des organisations syndicales légalement constituées, - vous savez que nous excluons bien évidemment celles qui sont proches de partis, qui défendent des thèses contraires au fondement même de notre république – puisse effectivement avoir une représentativité fondée sur le vote des salariés. C'est là aussi l'élément clair d'une démocratie reconnue.

Il faudra donc changer la loi sur la représentativité, nous consulterons, nous reconsulterons, lorsque nous en serons là, mais nous pouvons d'ores et déjà dire

que cette représentativité doit se mesurer au regard des critères d'indépendance, d'ancienneté, de représentation territoriale et sectoriel large, de capacité à signer des accords et bien évidemment d'effectif, c'est-à-dire de représentativité réelle.
Dans le cadre national, interprofessionnel le débat a été ouvert avec les organisations syndicales. Comment reconnaître les organisations syndicales représentatives au niveau national ? Certains prônent le scrutin au niveau des Prud'hommes où tous les salariés sont appelés à voter, tout en insistant à juste titre sur le fait qu'aller voter positivement pour les syndicats dans une institution qui met en avant le conflit n'est peut-être pas la meilleure manière de faire alors peut-être pourra-t-on aller vers une agrégation des représentativités au niveau des branches et des secteurs puisque nous proposons de la mettre en place, cela reste à discuter mais bien évidemment les organisations syndicales reconnues au niveau national auront une présomption irréfragable de représentativité c'est-à-dire qu'elles pourront présenter à toutes les élections au niveau des entreprises et qu'elles pourront négocier étant dans tous les secteurs et toutes les branches.
Au plan des branches, où nous n'avons pas aujourd'hui de représentativité syndicale claire nous proposons d'organiser le même jour dans chaque secteur professionnel les élections au comité d'entreprise et aux délégués du personnel ce qui permettra à la fois aux syndicats de faire une campagne nationale ce qui peut être intéressant en termes d'écoute des salariés et d'adhésion mais aussi qui permettra d'agréger les résultats et de mesurer cette représentativité au niveau des branches. Au niveau des entreprises, les syndicats qui pourront se présenter aux élections sont bien sûr tous ceux qui sont reconnus au niveau national de la branche ou qui ont fait l'objet d'une représentativité au niveau de l'entreprise. Faut-il aller plus loin ? Faut-il considérer que tout syndicat créé dans l'entreprise dès lors qu'il est indépendant – je prends les critères que nous avons fixés tout à l'heure, un certain nombre d'effectif, une certaine ancienneté dès lors qu'il est inter-catégoriel pour empêcher la montée de syndicats corporatistes, faut-il aller plus loin et leur permettre de se présenter aux élections, c'est ce que nous a proposé au moins une organisation syndicale. Si ce n'est pas proposé dans notre texte actuel, c'est parce que nous craignons la montée de syndicats corporatistes et patronaux mais je me devais de présenter cette proposition qui nous a été faite par une grande organisation syndicale.
L'objectif poursuivi vise à la relégitimité syndicaliste pour mieux la renforcer, susciter de nouvelles vocations.
A la Sécurité Sociale nous pensons qu'il faut effectivement renouer avec les élections même si nous devrons avoir à l'automne un débat important sur l'avenir du paritarisme à la Sécurité Sociale dans un domaine qui touche à la santé particulièrement et donc à un droit fondamental pour nos concitoyens où je pense que nous sommes nombreux à penser que les dépenses de santé vont à l'avenir s'accroître plus vite que notre richesse nationale, ce qui doit nous inciter encore plus à la rigueur dans ces dépenses d'ailleurs. Eh bien faut-il une gestion par le paritarisme, dans quel domaine, qu'est-ce qui relève de l'Etat et de la loi ?
C'est le débat même sur la santé qui nous permettra d'y répondre. Je le dis car nous avons beaucoup d'amendements sur le paritarisme au niveau de la Caisse

nationale d'Assurance Maladie. Je ne suis pas sûr que nous pourrons le traiter formellement aujourd'hui sans avoir traité le débat de fond de la santé mais vous en jugerez et vous en déciderez tout à l'heure.
Le corollaire de la rénovation de la représentativité c'est l'affirmation du principe majoritaire. Je ne rappelle pas les grands débats que nous avons eus au moment de la loi sur la durée du travail. Je me réjouis que nous ayons tenu le choc, nous les Socialistes, à ce moment-là, en voulant imposer cet accord majoritaire puis qu'aujourd'hui il semble que quasiment tout le monde s'y rallie pour demander une extension de cet accord majoritaire qui est quand même la base même du principe démocratique. Donc nous proposons effectivement que pour être valable, un accord collectif devra être signé par les organisations syndicales représentant la majorité des salariés. Nous supprimons le droit à l'opposition et nous prévoyons un recours à la consultation des salariés essentiellement par une minorité d'organisations syndicales qui souhaiteraient signer un accord, c'est là la proposition qui vous est faite, mais bien évidemment nous ne pourrons pas nous limiter là, si nous ne traitions pas en matière de démocratie la représentation des salariés dans les petites entreprises. On dit des très petites entreprises. Je voudrais aussi souligner les entreprises de 10 à 20 salariés qui n'ont pas de délégué du personnel ou celles de plus de 50 qui ne n'ont pas de comité d'entreprise.
En ce qui concerne les petites entreprises de moins de 10 salariés, nous vous proposons de retenir une des formes suivantes : soit la désignation de délégués syndicaux compétents pour les PME par branche, soit la désignation de délégués syndicaux inter-entreprise par bassin d'emploi, soit encore l'extension des compétences des conseillers du salarié assorties du renforcement de leur formation et de leur protection. Je crois que nous aurons à choisir entre ces différentes formes. Nous aurons sans doute à mener un débat avec les organisations syndicales. En tout cas une chose est claire, nous ne pouvons plus laisser une grande masse de salariés dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, des petites entreprises industrielles sans représentation.
Un dernier point important implique un débat et vous l'avez soulevé par de nombreux amendements.
Il s'agit du point de savoir si nous devons abaisser les seuils du CE, et du CHSCT.
Les propositions qui sont faites par un certain nombre de fédérations sont multiples. Certaines proposent de le baisser pour le CHSCT à 20, d'autres pour le CE.
La proposition que nous voulions vous faire, dès ce matin, pour qu'elle soit soumise au débat, c'est alors qu'aujourd'hui les délégués du personnel, dans leur formation commune, ont les pouvoirs du CHSCT ou du CE, il convient d'élargir ces pouvoirs à l'ensemble des droits de formation et d'expertise afin qu'ils puissent véritablement remplir leur mission.
Nous proposons cette solution pour éviter que dans les entreprises, par exemple, de 10 à 20 salariés, l'existence concomitante du délégué du personnel, du

CHSCT, et des comités d'entreprise fasse que l'ensemble des salariés quasiment soient protégés.
Nous souhaitons que ces salariés puissent avoir les mêmes pouvoirs que dans les grandes entreprises et donc nous vous proposons d'étendre les pouvoirs d'investigation de formation et d'expertise aux collèges des délégués du personnel. C'est une proposition de plus que nous mettons sur la table.
Nous devons enfin avoir un débat sur la représentation des salariés dans les Conseils d'administration et de surveillance. C'est sans doute à nouveau les annonces de plans sociaux et de grandes décisions stratégiques à la fois brutales et incompréhensibles dans de nombreux groupes qui nous amènent à poser cette question sur la table.
Je crois que dans toutes les propositions qui sont faites aussi bien par les textes que par vos amendements, une chose est sûre : nous pensons que les organisations syndicales doivent être en amont et doivent être informées de grandes décisions stratégiques parce qu'elles peuvent avoir des conséquences sur les conditions de vie, de travail, ou d'emploi des salariés.
A partir de là, les salariés, propose-t-on, devraient être présents aux Conseils d'administration et de surveillance.
Doit-on aller jusqu'à un pouvoir délibératif et une co-décision sur certaines décisions les engageant et engageant leurs responsabilités vers les salariés ou doit-on leur donner une présence non délibérative ?
Voilà un débat que nous devrons avoir devant nous.
Je pense qu'Elisabeth souhaitera – puisqu'elle s'est déjà exprimée – sans doute s'exprimer sur ce terrain.
Enfin évidemment, pour que les organisations syndicales vivent, il faut qu'elles soient financées. Nous sommes, je crois, tous d'accord pour amplifier le financement public qui pourrait d'ailleurs être mesuré au regard de la représentativité des syndicats, tous secteurs confondus, secteur privé, secteur public.
Nous nous posons la question de savoir – et cela pose débat au sein des organisations syndicales - si nous devons créer un chèque syndical par ailleurs, ce qui permettrait une fois par an aux salariés de se poser la question : dois-je adhérer à une organisation syndicale, et de qui suis-je plutôt proche ? Qui me défend le mieux ? et de poser ce débat !
Les positions des organisations syndicales ne sont pas convergentes. Le débat est ouvert devant nous.
J'en arrive à la démocratie civile. Nous pensons effectivement qu'il faut faire vivre la citoyenneté à tous les niveaux et nous pensons même qu'il est essentiel pour que notre société puisse effectivement avancer aussi vite que nous le souhaitons, que nos concitoyens deviennent des citoyens à part entière, puissent être informés, puissent s'exprimer, puissent participer aux décisions, puissent s'engager notamment dans la vie politique, dans la vie associative, mais aussi dans la vie quotidienne.
En effet, pour nous, être citoyens, ce n'est pas seulement être militants, c'est souvent le cas heureusement, mais c'est aussi être salariés, représentants de

parents d'élèves, usagers des services publics, consommateurs, contribuables, et dans tous ces domaines, nous ce qu'on demande, ce sont des avancées, pour que nous soyons capables d'entendre les revendications et les propositions.
Nous devons donc concilier finalement deux mouvements qui peuvent apparaître contradictoires et qui sont en fait parallèles :
L'envie de participer directement, qu'ont les Français, mais aussi le souhait d'être mieux représentés.
Nous devons articuler la prise en compte des aspirations individuelles et l'amélioration des moyens d'action collective.
Aussi, nous vous proposons d'agir en plus dans plusieurs domaines.
Tout d'abord, on le voit bien, dans l'analyse des aspirations des Français, il y a à la fois cette demande de plus en plus forte de libertés, de choix et d'autonomie dans sa vie.
On veut vivre avec qui on veut, comme on veut. On veut pouvoir choisir son travail, sa profession, son mode de vie, pour les personnes âgées.
Mais il y a, en même temps, une demande bien évidemment, et tant mieux, d'ordre de respecter des règles et d'organisation de la société.
Pour cela, il faut peut-être commencer par le commencement, c'est-à-dire remettre le civisme au cœur de notre vie collective en agissant dès l'école par une véritable éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, mais aussi, et cela demande parfois du courage, en rappelant en permanence à nos concitoyens, leurs obligations de toutes natures donc, en ramenant cette idée du civisme dans notre discours.
Je crois que nous devons aussi - et certains le proposent dans les fédérations – promouvoir la laïcité. La laïcité comme école de tolérance, et non pas comme école de rejet.
Je crois que là aussi, nous serons amenés à en parler.
Certains proposent, et personnellement j'y suis très favorable, que nous facilitions et engagions un service civil pour les jeunes, c'est-à-dire faire en sorte que très tôt, des jeunes s'engagent dans la société. Il faut que les jeunes soient capables de vivre aux côtés de ceux dont la vie est parfois plus difficile.
C'est sans doute un décloisonnement nécessaire d'autant que nous souhaitons que notre société soit moins cloisonnée pour l'avenir.
Plusieurs amendements qui vont dans ce sens nous ont paru très intéressants, de nature à améliorer le texte.
Le deuxième débat, nous l'avons déjà eu plusieurs fois, et j'espère qu'enfin nous allons y arriver, c'est faire de tous les résidents, des citoyens à part entière.
Il faut que nous nous engagions véritablement sur le droit de vote des étrangers résidant en France, depuis un certain nombre d'années aux élections locales.
IL faut que nous fassions en sorte qu'il y ait un véritable statut du résident dans nos collectivités locales pour que nous puissions être entendus et pour que nous puissions aussi faire évoluer les emplois qui sont fermés aux étrangers dans notre pays.
Nous devons aussi – et c'est un autre chapitre de cette démocratie civile – assurer une meilleure information des citoyens, et Henri Weber a contribué

fortement à cette partie, en engageant un vaste débat avec les métiers en maintenant un secteur public fort de l'audiovisuel, en renforçant les pouvoirs du CSA, en facilitant l'accès de tous à Internet, tout en régulant son contenu, en rendant les services publics plus interactifs avec les besoins de la société.
Nous devons par ailleurs – et là aussi de nombreux amendements pourront enrichir le texte – permettre à nos concitoyens d'exprimer leurs opinions et leurs débats, créer et renforcer les lieux de débats actuels.
Je pense évidemment à de grands débats qui pourraient avoir lieu au Parlement. Je pense aussi au rôle du plan du Conseil Economique et Social mais je pense bien sûr aussi à des lieux nouveaux, des conseils de quartiers, des forums citoyens, et des Etats généraux thématiques qui pourraient être développés par les collectivités locales.
Nous devons enfin engager chacun à rentrer dans le mouvement de la société et à la veille, puisque demain nous fêtons le Centenaire de la loi de 1901, de ce jour, nous devons dire une fois de plus la force des associations dans notre pays.
Celles qui ont souvent permis de faire en sorte que le tissu social soit moins décousu qu'il ne l'a été. J'espère que nous serons capables de porter un statut du bénévolat, une validation des acquis, des rapports financiers plus sains, avec les associations qui leur permettent de vivre dans le moyen terme, et pas seulement dans la recherche de subventions à court terme.
Je crois que le Premier Ministre doit s'exprimer demain sur la question et je crois qu'une fois de plus, nous saurons montrer combien le mouvement associatif dans lequel beaucoup de nos militants sont engagés est important pour nous.
Je vais conclure en deux mots pour dire que dans le fond, ce débat sur la démocratie n'est pas pour tous une clause de style, une clause formelle. Elle est au fondement même du projet que nous voulons porter.
Je dirai d'ailleurs qu'il faudra peut-être que nous ayons le courage, pour ces élections prochaines, de dire aux Français que si nous croyons au volontarisme politique, c'est-à-dire en la capacité de faire bouger la société, nous savons aussi que nous ne ferons pas sans eux.
Nous pouvons faire voter des lois comme la couverture maladie universelle mais si on ne va pas au plus proche de ceux qui sont les plus exclus pour leur faire connaître leur droit, à quoi cela sert-il ?
Nous pouvons avoir une loi nouvellement enrichie sur la lutte contre les discriminations. Mais si les Français ne se portent pas témoins des discriminations auxquelles ils assistent, à quoi cela sert-il ?
Nous pouvons là aussi prôner la solidarité, la fraternité, nous devons aussi leur rappeler qu'un enfant qui est sur le bord de déraper, qu'une personne âgée qui est isolée, pas très loin de chez eux, c'est aussi cela, des gestes de fraternité, de solidarité, qu'ils doivent être amenés à faire.
C'est cela aussi les valeurs que les Socialistes portent et c'est peut-être aussi le message que nous devrons faire porter aux Français dans les mois qui viennent. Merci.
(Applaudissements).

Fondation Jean Jaurès

La présidente - Merci, Martine, de cette présentation exhaustive et qui ouvre de nombreuses pistes de réflexion et de débats pour cette matinée et en particulier pour cet après-midi.
Je me dois de vous signale que j'ai entre 10 et 15 inscrits. Nous nous en tiendrons là avant que le Premier Secrétaire puisse s'exprimer en fin de matinée s'il le souhaite.
Je recommanderai si cela est également possible – j'y insiste un peu – sur le fait que les interventions soient les plus courtes, les plus succinctes et par conséquent les plus intéressantes possibles.
Je vais donc passer la parole tout de suite à Gisèle Stievenard.

Gisèle Stievenard

Je voudrais m'exprimer devant vous en ma qualité d'adjointe nommée récemment à la Mairie de Paris, sur les affaires sociales et sur la solidarité.
C'est un domaine qui croise le sujet que nous traitons ce matin. Je voudrais faire écho à un problème que nous rencontrons, sur un sujet qui touche à la démocratie et au respect, et à la dignité des individus d'où qu'ils viennent. Je le pose de manière tout à fait concrète. C'est aussi une question qui touche les responsabilités et les compétences respectives des diverses Institutions ainsi que des collectivités locales et des associations.
La question que je vais évoquer ne concerne pas seulement Paris. Elle concerne aussi Lyon, ainsi que tous les grands centres urbains. Je veux parler de la forte reprise des demandes, c'est-à-dire de toute nature sur notre territoire, avec des entrées privilégiées, dont Paris est un peu le phare.
Nous avons là un afflux massif de personnes qui vivent en marge de notre société démocratique dans une forme d'invisibilité porteuse de souffrance, de rejet et d'incompréhension parfois de la part de nos concitoyens, de générosité mais aussi de réflexions, et même de difficultés d'appréhension de la présence de ces personnes sur notre sol.
C'est un sujet qui appelle, vous le savez, la démagogie et la polémique mais ce n'est pas notre propos ici.
Ce que je souhaite, c'est qu'on regarde la situation de façon pragmatique et humaine, qu'on essaye d'agir beaucoup plus fortement au plan européen.
Je crois que c'est la bonne échelle pour poser un certain nombre de règles par rapport à ce sujet, ô combien douloureux et difficile.
Ce qui est sûr, c'est qu'il y a 10 ou 20 ans, nous accueillions des hommes adultes la plupart du temps, qui venaient rechercher protection dans notre pays, ou qui arrivaient pour des raisons économiques.
Aujourd'hui le constat, c'est que ce sont de plus en plus souvent des familles, très souvent des femmes avec des enfants, qui arrivent. C'est une montée en charge extrêmement importante, je crois puisque c'est de l'ordre de 25% en un an.
Et on me dit que cela va continuer de croître. Je pense que cette perspective est tout à fait réelle.

Fondation Jean Jaurès

Par conséquent, je voudrais qu'on réfléchisse ensemble et qu'on sache entendre le cri d'alerte des grandes têtes de réseaux caritatives ou humanitaires : FARS, UNIOPS, mais aussi les élus locaux qui sont confrontés à ces difficultés.
Nous arrivons à une embolisation complète de tous les centres d'accueil d'urgence, et à une saturation des distributions alimentaires.
Tous les collectifs solidarités qui regroupent diverses associations témoignent de leurs difficultés de plus en plus grandes à agir, que ce soit les Restaurants du cœur, le SAMU social et j'en passe.
Je ne dis pas que les réponses sont simples à énoncer.
Je veux quand même dire que moi, aujourd'hui, au moment où les associations qui reposent beaucoup plus sur le bénévolat Ferment leurs portes pour un certain nombre d'entre elles, et que, arrivant période estivale, je me retrouve confrontée à des problèmes extrêmement concrets de savoir comment on va nourrir les bébés, trouver le lait, les couches, et un certain nombre d'autres choses.
Heureusement, il existe un tissu associatif qui a la capacité à apporter des réponses.
Heureusement, il y a un tissu associatif qui a capacité à apporter des réponses en urgence, mais je sens là que nous touchons des limites qui me préoccupent.
Je voulais partager ces préoccupations avec vous ce matin sans stigmatiser l'action de qui que ce soit, parce que je sais qu'il y a eu un effort du côté de l'Etat de renforcement à la fois des places de cadam (?) et de moyens donnés pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et tous les dispositifs qui, heureusement, existent dans notre pays.
Néanmoins, je pense que dans notre projet pour 2002, cette dimension est la problématique que je viens de poser et je souhaite que l'on y travaille avec des propositions fortes parce que, oui, le droit de vote des immigrés pour ceux qui sont chez nous et qui y vivent depuis des années, je suis complètement d'accord, mais il y a encore un autre public qui vit vraiment aux marges de la société et par rapport auquel, on doit conduire une réflexion audacieuse, merci.

La présidente - Merci Gisèle.
Pendant qu'Alain se déplace vers la tribune et que Claude Pigement se prépare, je souhaite que l'on soit très ferme sur les temps même si on ne les a pas encore dépassés.
Je rappelle aussi que ceux qui interviennent ce matin le font bien sur le sujet démocratie sociale et démocratie civile. Cet après-midi, ce sera sur politique et démocratie locale. On s'en tient, bien sûr, à ces sujets pour être cohérents.
Alain Richard.

Alain Richard

Sur la méthode, dans les mois qui viennent, j'ai le sentiment que nous n'avons pas encore beaucoup développé l'ouverture aux sympathisants, au deuxième cercle des gens qui nous soutiennent, dans nos débats sur le projet. Cela ne semble pas se répandre beaucoup dans les fédérations.

Et des débats que j'ai vus, nous n'avons pas eu un public énorme de militants. C'est quand même un sujet. On a encore plusieurs mois devant nous, mais je souhaiterais que le national réfléchisse parce que c'est plus qu'un sujet fédéral ou de section.
Je souhaiterais que le national réfléchisse maintenant sur quelque chose qui donne un signe public plus fort. On est à la sortie de campagnes locales qui ont un peu tonifié les réseaux d'accompagnement de militants, le deuxième cercle, et je trouve que c'est une occasion un peu manquée de ne pas mener nos débats surtout qu'ils sont très ouverts, le projet est encore flexible comme Martine l'a bien montré tout à l'heure.
Donc, on n'a pas d'enjeux de vote immédiat sur des actions de principe et je crois que ce serait un signe vis-à-vis des gens concernés, compte tenu de ce qu'est notre faiblesse militante historique, mais aussi plus largement, vis-à-vis des français pour montrer que l'on ne vit pas dans notre bulle.
Deuxièmement, je me limiterai à deux phrases pour respecter, aussi bien que je le peux, les consignes présidentielles.
Sur la démocratie politique, comme je ne ré interviendrai pas, je voudrais juste dire un mot pour demander que nous allions au bout d'un débat que je trouve pour l'instant un peu informel sur la place du principe majoritaire et de la représentation proportionnelle dans nos assemblées politiques.
A mon avis, c'est tout de même l'élément politique clé sur lequel nous avons encore des choix cardinaux à faire en matière institutionnelle, sachant quand même que sur l'essentiel du cadre constitutionnel, à mon avis, les carottes sont largement cuites et que l'on n'attend pas de nous que l'on refasse un grand bouleversement institutionnel.
Il faut sans doute y penser pour le projet à long terme, mais en tout cas, pour ces années ci, il faut quand même que l'on se fixe quelle est la place de la notion d'alliance majoritaire dans notre conception politique et de la représentation dispersée.
Je pense que cela a un rapport avec notre vision du changement social. Plus on fait de place à une représentation de gens non solidaires entre eux, qui sont des porteurs d'identité politique distincte et qui forment une représentation certes plus équitable en représentation directe des identités politiques, mais moins organisées à mon avis, plus on risque de basculer à la suisse dans la démocratie de l'immobilité où tout le monde neutralise tout le monde et où la recherche de consensus entre les gens qui ont une identité politique à préserver aboutit toujours à des solutions minimales.
Je pense donc qu'il y a là un lien direct entre la capacité d'impulsion politique et de conduite de changement dans une société et la place d'un principe majoritaire. Il faut donc faire un cocktail entre les deux, mais le dosage du cocktail, à mon avis, mérite une réflexion politique centrale.
Enfin, un point sur le sujet qui est à l'ordre du jour de ce matin, la place des salariés dans l'entreprise comme thème du sujet démocratie sociale.
Comme est-ce que j'aborde la question en deux mots ?

Nous avons un enjeu de régulation nationale sur le rééquilibrage des forces à l'intérieur de l'entreprise.
Le rôle des organisations syndicales vis-à-vis de la représentation du personnel en général, mais sous la forme des organisations syndicales vis-à-vis des évolutions économiques en profondeur dans l'entreprise, se situe aujourd'hui dans un contexte défavorable. La liberté de choix des représentants du capital dans l'entreprise a intensément augmenté, les barrières techniques, sociologiques, institutionnelles à cette liberté se sont abaissées.
En plus, dans notre contexte, nous avons dans le secteur marchand des organisations syndicales qui sont globalement (il y a heureusement des exceptions) faibles en adhérents, mais ceci amplifie notre situation d'exception française dans le débat social européen.
Les dirigeants d'organisations syndicales à un niveau fédéral ou confédéral qui se retrouvent dans des organisations syndicales européennes nous disent quand même leur sentiment de fragilité.
A mon avis, nous sommes politiquement devant un choix avec cette phase du projet : soit, nous contenter de renforcer les institutions spécifiques de représentation du personnel, ce que j'appellerai l'extension de l'édifice de 1945, donc en travaillant sur le rôle du CE, des délégués du personnel etc., soit modifier la donne plus profondément avec une participation (je dis un terme générique parce que je ne veux pas improviser) aux instances de décision économiques.
Je voudrais soutenir cette idée là parce que je crois que c'est important, c'est un levier pour le renforcement indispensable des organisations syndicales dans notre contexte social français.
Il y a besoin pour renforcer l'intérêt de soutenir et de participer aux organisations syndicales pour qu'elles aient un meilleur accès à l'information, aux circuits de décisions stratégiques.
Je voudrais en reparler à partir de l'expérience que j'ai vécue au sein du Gouvernement dans les restructurations - restructurations au sens plutôt positif - des industries technologiques et de défense. J'ai vu, très concrètement, dans toutes les consultations que j'ai faites, que les organisations syndicales qui avaient une pratique des instances de décision dans les entreprises, en grande partie d'ailleurs grâce au secteur public des années 1980, avaient une influence plus forte que les autres sur le processus de décision politico-économique parce qu'elles étaient dans le coup.
Je ne veux pas m'exprimer sur les modalités que l'on peut choisir parce que c'est délicat. Il y a notamment la question de savoir si c'est la même chose de participer à un conseil de surveillance ou de participer à un conseil d'administration. Là, il y a un sujet.
Il y a la question de savoir comment on peut trouver des formules adaptées aux entreprises moyennes.
Je voudrais plutôt faire une suggestion de méthode qui est d'en parler de façon approfondie au cours des semaines qui viennent avec les représentants de personnel qui ont eu ou qui ont l'expérience concrète de la participation aux

différentes instances économiques dans les entreprises (et il y en a dans notre secteur entreprises), d'en parler avec des hommes et des femmes d'entreprises qui n'ont pas tous les mêmes positions là-dessus et de travailler sur les différentes expériences européennes parce qu'il y a une variété.
Le point sur lequel je voudrais insister, c'est qu'à mon avis, il est de grande importance que nous créions une initiative politique sur ce terrain là pour répondre aux incertitudes majeures que ressentent les salariés du privé vis-à-vis desquels, à mon avis, nous devons avoir un message politique clair qui soit un choix d'avenir.
Je pense que le Parti Socialiste peut s'identifier vis-à-vis du monde salarié privé sur cette réforme.
Je suggère donc que nous ne soyons ni hésitants, ni trop classiques sur un point que je considère politiquement majeur, merci.

La présidente - Merci beaucoup Alain. La parole est à Claude Pigement et François Soulage ensuite.

Claude Pigement

Je voudrais intervenir sur la partie démocratie sociale du projet.
Je trouve qu'il y a des propositions extrêmement intéressantes dans ce texte comme la conférence annuelle salariale et sociale, comme la présence des salariés dans les conseils d'administration ou la proposition de validité des accords collectifs passés sur le principe majoritaire. On voit bien effectivement dans cette partie du texte l'importance du rôle des partenaires sociaux et cela renvoie actuellement à la crise du paritarisme que l'on voit depuis le chantage au départ du MEDEF.
Cette crise du paritarisme, on la voit de la manière la plus aigue possible au niveau de la Sécurité Sociale.
Sur la position du MEDEF, je crois qu'il faut relativiser cette posture de chantage au départ, car je pense qu'il y a une contradiction au niveau de la commission exécutive, c'est-à-dire Seillière et Kesler, entre un départ idéologique des conseils d'administration et, d'un autre côté, la position des administrateurs du MEDEF à la base qui eux ont tout intérêt, dans certaines caisses, à rester dans les caisses.
Il y a deux exemples qui me paraissent typiques, c'est le Conseil d'administration des URSSAF ou les petits patrons ont tout intérêt à rester dedans pour négocier les remises de cotisations et les transactions. Le deuxième exemple, c'est au niveau des commissions d'action du travail pour négocier les réparations d'accidents du travail.
On voit donc bien qu'il y a contradiction entre la logique de la commission administrative du MEDEF et la logique de notabilité et d'intérêt à court terme des petits patrons. On verra comment les choses évoluent au 30 septembre.
Par contre, on voit très bien la logique du MEDEF en termes idéologiques particulièrement sur l'assurance maladie puisqu'à travers ce chantage, le MEDEF souhaite, dans une première étape, une concurrence des caisses de sécu, comme

Fondation Jean-Jaurès

cela, il nous dit : "cela ne mange pas de pain, on va mettre en concurrence les caisses de sécurité sociale", mais on sait très bien que dans une deuxième étape, ce sera la concurrence entre les caisses de sécurité sociale, les mutuelles, les assurances privées.
La troisième étape, c'est la privatisation de la Sécurité sociale.
On voit donc bien la logique qui est en route à travers le discours de Kesler et de Seillière : c'est bien la privatisation de la sécu par une mise en concurrence des caisses dans une première étape et après, ouverture de la concurrence, ce qui n'empêche qu'il y a un réel problème sur les rapports entre l'Etat et les caisses de sécurité sociale.
Il y a un réel problème de savoir qui fait quoi. Je dirais que là où le problème est le plus aigu, on le voit sur les amendements, c'est entre l'Etat et la caisse d'assurance maladie. En effet, qui fait quoi entre l'Etat, la caisse d'assurance maladie, les professions de santé ? Quelles règles du jeu, quelles compétences, quels territoires d'intervention ?
Il nous faut donc trouver un équilibre entre l'Etat, le Parlement et les partenaires sociaux. Pour nous, c'est à l'Etat de définir les grandes priorités de santé publique, les grands choix de santé publique, au Parlement de voter l'AMDA (?) en espérant qu'il sera moins arbitraire, plus basé sur les priorités de santé publique, mais l'implication des élus au niveau national est très importante.
Quant aux partenaires sociaux, le problème est de savoir effectivement les rapports de la CNAM et des professions de santé par rapport à l'Etat et au Parlement. C'est là où l'on pourrait faire une proposition au niveau du contrat en définissant d'une manière tripartite entre l'Etat, la CNAM et les professions de santé, un socle minimal de prestations et de remboursements, c'est-à-dire qu'il y aurait une conférence tripartite entre l'Etat, les professions de santé et la CNAM pour définir un socle et après, il pourrait y avoir un premier étage de négociations plus spécifiques et plus riches en accords entre la CNAM et chaque profession de santé.
Il est évident que l'intérêt des généralistes n'est pas celui des kinésithérapeutes ou des orthophonistes.
Il pourrait y avoir un deuxième étage encore plus riche en accords au niveau régional pour permettre au niveau des caisses primaires et régionales d'assurance maladie de faire des accords régionaux sur la santé publique, sur les réseaux etc. Dans ce cadre là, on aurait trois niveaux et la loi serait dans ces cas là, la complémentaire du contrat et le partilarisme retrouverait sa nécessité, son espace de négociation.
Dans ces conditions, et à ces conditions seulement de clarification des compétences (je prenais l'exemple de l'assurance maladie parce que c'est là où c'est le plus aigu), les élections à la sécurité sociale renforceraient la légitimité et l'assise politique des syndicats. En effet, depuis 1983, il n'y a plus d'élections, on reconduit régulièrement les administrateurs selon un rapport de force figé.
Cette situation affaiblit le principe du paritarisme en faveur de l'Etat et du MEDEF, cela pousse, d'un côté, à l'étatisme de la sécurité sociale et d'un autre

côté, cela donne un espace pour le MEDEF qui dit : les syndicats ne sont pas légitimes puisqu'il n'y a pas eu d'élections depuis 20 ans.
Donc, définissons les compétences de l'Etat et des partenaires sociaux dans le cadre d'une conférence tripartite et à partir de là, les élections des administrateurs à la sécurité sociale concrétiseraient la légitimité syndicale dans un cadre où le législatif et le contractuel seraient précisés.
Ainsi, vingt ans après, nous pourrons fêter le retour aux élections à la sécurité sociale par un nouveau vote qui redonnerait couleur au paritarisme, merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci de ta concision.
La parole est à François Soulage et Gérard Filoche se prépare.

François Soulage

Mes chers camarades, notre texte dit que l'association est le lieu d'exercice de la démocratie participative, réplique indispensable de la démocratie représentative.
Je voudrais intervenir sur cette phrase qui est, peut-être ne le savez-vous pas, une grande novation car elle représente un progrès tout à fait important, d'autant plus important que le Premier Ministre demain signera, et j'en serai un des signataires (c'est pour cela que je me permets aussi d'intervenir devant vous) une charte entre l'Etat et les associations qui reprend cette notion de démocratie représentative.
Je voudrais simplement vous dire pourquoi, à partir de cette phrase, il me semble que nous devrions approfondir ce qu'elle peut signifier dans l'ensemble de notre texte.
Elle peut signifier, par exemple, qu'il y aurait un nouveau partenaire du dialogue sociale à côté des organisations syndicales qui permettrait de fonder la refondation sociale sur d'autres bases que celles du MEDEF. Il y a eu, au Conseil Economique, la semaine dernière, une rencontre très importante précisément sur cette question, dans laquelle les syndicats, reconnaissant qu'ils ont un problème de représenter des classes nouvelles, des catégories nouvelles de la société, reconnaissent aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas être les seuls dépositaires de cette démocratie participative. Naturellement, nous n'entrons pas dans le champ de la démocratie représentative, qui est le champ du politique.
Il y a donc là, me semble-t-il, une réflexion que notre Parti devrait approfondir pour voir comment on peut réellement associer ces partenaires relativement nouveaux.
Cela pose trois questions.
La première, c'est de voir comment, à travers cette affirmation nouvelle, on peut tenter de réduire la coupure qui existe entre responsables politiques et responsables associatifs. Les responsables associatifs sont beaucoup plus vécus comme des quémandeurs ou des empêcheurs de tourner en rond et le politique est, à l'inverse, traité souvent par les associatifs comme un technocrate ne connaissant rien aux réalités. Il y a là un vrai problème.

Fondation Jean Jaurès

La deuxième, c'est le risque de l'instrumentalisation. Je crois que c'est un problème important parce que si nous utilisons les associations comme un instrument de l'exécution de politiques publiques, alors nous nous privons d'un vivier considérable de responsables et de militants. Je crois que quand on parle de la citoyenneté, de l'association comme école de la citoyenneté, c'est tout simplement une école formidable aussi de formation et je voudrais alerter ici un certain nombre de responsables politiques sur les énormes difficultés qui sont aujourd'hui apportées à la vie associative en termes de réglementation, de sécurité alimentaire, etc., qui font que des jeunes se détournent de l'engagement associatif et que nous perdons là des occasions de mobilisation que nous récupérerions ensuite dans le Parti.
La troisième, et j'en finirai par là, c'est le risque de la banalisation. Vouloir, comme un certain nombre notamment dans le patronat, traiter les associations comme des entreprises concurrentes est une erreur colossale et les pouvoirs publics, je crois, ont commencé à le comprendre ; en tout cas Lionel Jospin, en signant la Charte demain, l'a compris. Nous devons éviter que les associations soient totalement banalisées et deviennent des entreprises comme les autres. Elles assurent une fonction sociale, elles assurent une fonction de représentation d'un certain nombre d'intérêts dont le politique ne peut pas aujourd'hui faire l'économie.
Donc, je plaide pour que notre Parti aille plus loin dans le texte en question dans la recherche de formes nouvelles d'alliance entre la démocratie représentative, qui est le monde politique, et la démocratie participative que sont les associations et les syndicats.
Merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci aussi, François, de ta concision.
Gérard Filoche a la parole et Marisol Touraine se prépare.

Gérard Filoche

Pour m'en tenir au sujet de ce matin, pour qu'il y ait démocratie sociale, redistribution des richesses, des lois qui protègent les plus faibles et une lutte contre toute exclusion par rapport à ces lois - c'est évidemment le cœur d'un projet - avec mon ami Harlem Désir et avec Laurence Rossignol nous avons fait, en temps utile, des propositions orales, des suggestions et des propositions écrites que vous avez ou que vous aurez en main.
J'aborderai trois sujets, parce que le temps est limité.
Notre Code du travail établit notre ordre public social et, malheureusement, plus on est en bas de l'échelle, moins on est protégé par celui-ci. Maintenant, on attaque même ceux qui sont en haut de l'échelle dans les grandes entreprises. Un problème nouveau vient de nous être posé par M. Serge Tchuruk, qui décide de vendre ses entreprises et de ne garder qu'un club dirigeant, de façon à échapper, à contourner le droit. C'est bien de cela dont il s'agit : échapper et contourner le droit. On pourra toujours mettre des gens au conseil d'administration, lui, il

échappera à la surveillance parce qu'il aura sous-traité et, par le biais de la sous-traitance, évité ses propres responsabilités en tant que dirigeant d'entreprise.
Evidemment, si on laisse faire cela par le haut, déjà qu'en bas cela ne va pas bien pour ceux des petites entreprises, cela n'ira pas bien pour ceux qui se trouveront dans des groupes ainsi atomisés, déstructurés, qui permettront d'éviter tout ce que l'on pourra faire de mieux, y compris même pour protéger l'emploi ou pour freiner les licenciements abusifs ou boursiers.
Il y a pourtant des moyens juridiques. Il n'est pas normal que le donneur d'ordres ne soit pas pénalement responsable de tout ce qui se passe sous ses ordres. Il n'est pas normal que, dès lors qu'il passe un contrat de sous-traitance, celui-ci échappe à des contraintes et puisse contourner les droits sociaux. Par exemple, quand quelqu'un est en contrat à durée déterminée ou en intérim, il est censé avoir les mêmes droits que celui qu'il remplace, le même salaire, sur sa mission d'intérim on doit même mettre le taux horaire de celui qu'il côtoie au même poste de travail. Pourquoi ces conditions ne sont-elles pas respectées dans certains cas ? Comment peut-on permettre de contourner une convention collective ou des textes de loi en disant : je m'échappe, j'externalise mes entreprises et je passe ensuite des contrats avec elles qui n'ont plus du tout les mêmes responsabilités ni les mêmes devoirs ? Juridiquement on doit répondre à cela, parce que sinon ce sera une déstructuration de notre droit social pour les entreprises de plus de 1 000 qui produisent 40% du Produit Intérieur Brut dans notre pays et qui font travailler 3 400 000 personnes à elles seules. Ce n'est pas rien de laisser en haut de l'échelle un processus comme celui-ci s'amorcer. Il me semble qu'il faut dire dans notre projet "Démocratie sociale" qu'il faut une réponse à cette attaque-là, qui est fondamentale.
Deuxième chose, le salariat, c'est 87% de la population active, 20% de plus qu'il y a trente ans. La moitié de ce salariat - dans le privé, c'est 14 720 000 personnes -est dans des entreprises de moins de 50. Dans les entreprises de moins de 50, rien de ce que nous faisons n'arrive ! Rien ! Même pas les 35 heures, bien sûr, puisque 4,5 millions de salariés des moins de 20 attendront le 2 janvier. J'espère que la date ne sera pas repoussée, parce qu'ils attendent pour avoir le début, le tout début des 35 heures. Avec 6 minutes de bonification entre 34 et 39 heures, ce n'est sûrement pas en 2002 qu'ils auront les 35 heures, il leur faudra attendre la dernière limite pour pouvoir connaître une baisse de la durée du travail.
Un salarié sur deux est dans les moins de 50. Cela a des conséquences en termes de seuils et, en ce qui concerne le débat ouvert par Martine Aubry sur les seuils, je prends l'exemple des CHSCT. Vous en avez 22 000 en France, 140 000 salariés, un salarié protégé sur trois, puisqu'il y a 423 000 protégés. Les CHSCT couvrent 5 millions de travailleurs sur 15 millions, c'est-à-dire qu'il y a 10 millions qui échappent à une protection en hygiène, sécurité, conditions de travail, 10 millions qui ne sont pas couverts par le système de seuils actuel, et je ne parle même pas des entreprises au-dessous de 50 où vous n'en avez quasiment pas. Or, un accident du travail sur deux se produit dans une entreprise de moins de 50, une maladie professionnelle sur deux est dans une entreprise de moins de 50. Aucune couverture du point de vue des seuils.

Ensuite, en termes de délégués du personnel, nous sommes favorables, parmi les choix qui ont été proposés par Martine, à développer les conseillers des salariés, d'abord parce qu'ils existent, ensuite parce que c'est une institution qui marche, et donc cela peut permettre, en développant leurs moyens, leurs crédits d'heures, leur nombre, leur protection et leur formation, de faire qu'ils interviennent là où il n'y a pas de délégués du personnel. Il faut toucher ces entreprises-là (il y en a 1 million de moins de 10) où il n'y a rien, aucune protection, aucun intermédiaire, aucun délégué, alors que notre Constitution dit (je cite) : "Les salariés s'expriment par l'intermédiaire de leurs délégués". Ils n'existent pas dans 80% des cas. C'est cette partie-là qu'il faut toucher, parce que ce sont les salariés les plus concernés, les plus pauvres, là où il y a le plus de maladies professionnelles, les salaires les plus bas, le plus de CDD ; c'est ce salariat qui est le plus sensible et le plus réceptif, qui attend quelque chose de nous surtout si on veut gagner les élections, c'est celui-là qu'il faut toucher, auquel il faut donner les moyens de façon volontariste.

Cela ne peut pas être en disant seulement : on va négocier. Certes, je suis pour la représentativité majoritaire des syndicats pour qu'un accord soit valable, nous l'avions votée en 1996. Je regrette d'ailleurs que, l'ayant votée, nous ne l'ayons pas fait plus tôt, parce que nous avons une législature de cinq ans, nous aurions pu éviter bien des accords minoritaires et des déboires avec le Medef si nous avions appliqué à temps ce que nous avions décidé et l'on aurait évité beaucoup de démêlés avec le PARE si nous l'avions fait. En même temps, j'ai entendu dire : on pourra aller dans plusieurs syndicats autres que les confédérations actuelles représentatives. Il y en a au moins une, que je ne citerai pas, qui a moins de représentativité que celles qui n'en ont pas légalement ! Les autres sont beaucoup plus militantes, actives et nombreuses et elles n'ont pas voix au chapitre !

J'entendais Alain Richard tout à l'heure dire : ce n'est pas parce qu'il y a 3% des voix syndicales dans un coin, 5% dans un autre, que cela va éclater la représentativité. Oui, mais c'est la vérité, on ne peut pas supprimer les gens, il faut leur donner des voix et on pourra peut-être faire reculer l'éclatement de la représentativité, surtout si les accords doivent être signés majoritairement.

Enfin, puisque j'entends bien qu'il faut que je termine, je finis sur le plus important, c'est la représentativité. On ne va pas étatiser la Sécurité Sociale ! J'ai entendu tellement de discours contre l'économie administrée ces temps derniers qu'il serait quand même paradoxal, en luttant contre une économie administrée, d'encourager la fiscalisation et l'étatisation de la Sécurité Sociale ! Or, quelle est la réponse à la volonté de privatisation du Medef ? Si c'est l'étatisation, nous perdons et eux gagnent, parce qu'ils diront après : privatisation. Donc, il faut avoir une réponse cohérente, il faut le retour aux sources de la Sécurité Sociale : c'est un salaire indirect, celui des salariés, il doit être géré par les représentants des salariés, il est mis de côté à la différence de l'impôt, car il est évident que l'impôt n'est pas préaffecté tandis que nos cotisations sont préaffectées. Je ne crois pas que nous soyons très nombreux à défendre les amendements que nous avons rédigés sur ce terrain. Donc, les cotisations sociales devraient être gérées

par les élus et il faut remettre quelque part le lien entre ceux qui sont des ayants droit, des assurés sociaux, et ceux qui gèrent les sommes qui sont d'ailleurs égales à peu près au budget de l'Etat et qui représentent leurs salaires indirects, leurs retraites, leurs droits acquis quand il y a accident du travail, quand ils sont au chômage, quand ils ont u ne famille nombreuse. Ceci est dans une caisse à part pour leur être donné à part, ce n'est pas un risque, c'est une sécurité. Je sais que le Medef est "risquophile", mais la Sécurité Sociale, c'est un drôle de beau mot, il doit rimer avec démocratie, donc avec gestion des caisses, et pas avec étatisation ni avec privatisation. (Applaudissements)

La présidente - Marisol Touraine. Alain Vidalies se prépare.

Marisol Touraine

Mes chers camarades, je crois que le débat sur la démocratie sociale est un des débats les plus importants que nous ayons aujourd'hui devant nous.
Il y a deux questions qui me semblent essentielles : l'une que je ne traiterai pas, qui a été évoquée et qui me paraît évidemment devoir faire l'objet d'un débat spécifique, c'est la question de la Sécurité Sociale, du paritarisme dans les caisses de Sécurité Sociale. Je crois que ce débat ne peut pas être traité, comme le disait Martine, indépendamment d'une réflexion plus générale sur la manière dont nous envisageons notre politique de santé, qui y participe, comment, avec quels objectifs, et il me semble qu'on ne peut pas l'escamoter, nous devons avoir ce débat à part entière et, donc, je prends acte que nous l'aurons au mois d'octobre ou de novembre, dans un Conseil national spécifique.
Le deuxième grand sujet, c'est évidemment la participation des salariés, le renforcement des droits des salariés. En ce moment, on n'entend parler que de démocratie sociale, mais il ne faut pas se tromper, nous n'en parlons pas comme en parle le Medef ou comme prétend en parler la Droite.
Pour nous, il s'agit bien de définir la façon dont nous pouvons renforcer, mieux garantir les droits des salariés, comment nous pouvons modifier dans les entreprises -je dis bien dans les entreprises- le rapport de forces entre les salariés et donc leurs représentants et leur patronat.
Cela fait déjà un certain temps que nous avons réfléchi aux transformations de notre économie et que nous avons parlé de nouvelle phase du capitalisme. A cette nouvelle phase du capitalisme doivent correspondre de nouvelles régulations sociales, les régulations qui ont été construites depuis la Libération, depuis le début des années 70, après 1967, avec la nouvelle phase du paritarisme, ne correspondent plus aux réalités économiques de la mondialisation.
Aujourd'hui, paradoxalement, les salariés apparaissent moins bien protégés parce que les situations sont plus diverses. Les transformations, la mondialisation, ne jouent pas de la même manière selon les territoires, selon les professions, selon les branches de la production dans l'industrie et dans les services et nous devons donc apporter des réponses plus spécifiques.

Fondation Jean-Jaurès

Pour cela, c'est vraiment une vision globale que nous proposons et que le texte, je crois, propose. Renforcer les droits des salariés, c'est la condition nécessaire pour qu'il y ait plus de marge de manœuvre laissée à la négociation collective. Nous ne pouvons pas obtenir l'ensemble des régulations, l'ensemble des protections par la loi. La loi doit se concentrer sur le socle des droits fondamentaux, elle doit garantir ce que nous appelons l'ordre public social, et pour que la négociation collective joue à plein son rôle, il faut évidemment que les syndicats soient plus forts, soient renforcés et soient tout simplement plus légitimes.

Pour créer les conditions d'un progrès social qui puisse négocier, qui puisse prendre sa place dans le cadre de la négociation collective, nous proposons un certain nombre de transformations. Je voudrais dire que deux changements me paraissent tout à fait essentiels, au-delà de la modification des règles de la représentativité syndicale, des élections qui doivent se tenir, je crois que nous devons faire en sorte de dire clairement que la différence entre les salariés qui travaillent dans des entreprises de moins de 20 ou de moins de 50 et ceux qui travaillent dans des entreprises de plus de 50, doit être gommée, pour ce qui est des droits qui s'attachent à eux.

Nous devons étendre les droits, étendre les droits des salariés, faire en sorte que nous n'ayons pas une protection à deux vitesses des salariés et Martine a proposé un certain nombre d'orientations dans ce sens qui me paraissent essentielles.

La deuxième orientation à laquelle je suis très attachée, c'est qu'il me semble que pour que les syndicats jouent à plein leur rôle d'initiateurs du progrès social, de moteurs du progrès et de la négociation, ils doivent être pleinement associés aux Conseils d'Administration. L'entrée des représentants des salariés dans les Conseils d'Administration représenterait une évolution tout à fait majeure et d'ailleurs le MEDEF ne s'y trompe pas qui n'en veut pas ! Car la présence des salariés dans les Conseils d'Administration c'est le gage d'une démocratie dans l'entreprise. Les allemands ont depuis longtemps mis en place cette cogestion. Il ne s'agit pas, compte tenu du système français, de faire irruption immédiatement et de parler de codécision, mais de transparence et d'information. Les salariés du privé, à travers leurs représentants, doivent avoir au fond les mêmes droits et les mêmes possibilités que les salariés qui travaillaient dans des entreprises publiques et qui ont été nationalisées.

Or, à partir du moment où nous disons cela -et je conclurai par là- on voit bien que le processus de rénovation sociale que nous proposons n'a rien à voir avec ce que le MEDEF entend par "refondation sociale", qui s'apparente bien davantage à un démantèlement social. Le MEDEF, et la Droite dans doute, veulent profiter de la transformation de l'économie pour abaisser les droits des salariés, pour renforcer les droits du patronat.

Nous nous disons que nous voulons renforcer le rôle des syndicats et non pas laisser exploiter leurs faiblesses par le patronat. Nous voulons garantir les libertés syndicales. Nous voulons affirmer que la place des salariés dans l'entreprise est prise en compte en tant que salariés et pas en tant que petits actionnaires, comme nous le propose le MEDEF. Nous disons que nous voulons

inventer une sociale démocratie moderne et non pas démanteler notre système de protection sociale tel qu'il a été mis en place à la Libération.
C'est un grand défi et je crois que le Parti Socialiste peut proposer la voie d'une véritable rénovation qui est attendue aujourd'hui par la très grande majorité du monde des salariés.
(Applaudissements)

La présidente - Merci Marisol. La parole est à Alain Vidalies, et Alain Bergounioux se prépare.

Alain Vidalies

Chers camarades, nous entrons dans la phase d'élaboration collective de notre projet pour 2002 et chacun s'attend à ce que notre projet soit aussi ambitieux que celui de 1997. Le petit Livre Vert de 1997 proposait des réformes aussi fortes que les 35 heures, les emplois jeunes, le PACS. Non contents d'avoir promis ces réformes nous les avons mises en œuvre et nous avons de surcroît remporté un indéniable succès dans la lutte contre le chômage. Nous avons prouvé que l'on pouvait concilier la réussite économique et le progrès social et d'une certaine façon nos réussites nous donnent plus de responsabilités aujourd'hui. Notre projet doit être à la hauteur de notre bilan.
Ce Conseil national constitue la première étape importante dans l'élaboration de ce projet et je veux consacrer mon intervention à la démocratie sociale, en précisant que naturellement, lorsque l'on aborde cette question, d'autres problèmes viennent à l'esprit et je pense à ceux qui ont été abordés par Gérard Filoche, mais précisons que ces questions là, par souci d'organisation, ont été renvoyées au débat sur l'emploi qui aura lieu à l'automne.
Parler de démocratie sociale c'est d'abord partir d'un constat et d'un constat politique : oui, il nous faut répondre à l'offensive du MEDEF sur la refondation sociale. Le constat est un constat partagé. Que le système aujourd'hui soit un système bloqué n'est pas une analyse politique, c'est un constat objectif. La démocratie sociale, les formes de négociation sociale dans ce pays, ne fonctionnent plus. La légitimité des accords est remise en cause, l'incompréhension par rapport à ce système, avec des syndicats qui sont déclarés représentatifs, même si leur influence relève parfois de l'homéopathie, avec des accords qui sont des accords minoritaires et que l'on impose à la majorité, au détriment de tous les principes fondateurs de la démocratie en général, tout cela crée une incompréhension totale de l'opinion et donc le système est bloqué.
Ce système ne fonctionne pas et il y a une réponse qui a été élaborée. Cette réponse c'est la réponse de la refondation sociale et je crois très fermement que lorsque les Socialistes, sur cette question, élaborent leur réponse, alors ils doivent peut-être, de notre point de vue, de manière plus forte s'inscrire dans une réponse au MEDEF, face à l'offensive du MEDEF dont on voit bien d'ailleurs qu'elle inspirera très largement les partis de droite. Car si nous ne le faisons pas, il y aura une confusion très forte. En même temps que nous réfléchissons et parce que le système est bloqué, il y a d'autres propositions, mais ne nous

Fondation Jean Jaurès

laissons pas enfermer dans une sorte de débat un peu consensuel sur la nécessité de réorganiser la démocratie sociale dans notre pays.
Le constat peut être partagé, les solutions ne le sont pas et je cite pour exemple ce qui est écrit, ce que l'on commence à lire dans les propositions de la Droite, reprenant en cela très clairement l'une des revendications du MEDEF, c'est-à-dire l'existence d'une légitimité, non seulement d'une légitimité propre, on veut bien être d'accord, mais d'une sorte de légitimité préalable à la légitimité politique pour les acteurs sociaux, c'est-à-dire l'obligation, avant que le législateur s'empare d'une question, qu'il y ait une réponse par la voie de la négociation sociale.
C'est un but qu'ils poursuivent depuis toujours. Je rappelle ici que nous avons quand même été confrontés à plusieurs reprises à cette question, fondamentale pour la démocratie politique, d'accords qui comprenaient ce que l'on appelait une clause d'autodestruction, c'est-à-dire qu'à la fin il était indiqué que si le Parlement ne reprenait pas le dispositif qui était dans l'accord, l'accord était caduc.
Il faut absolument sortir de ce mécanisme là et dire les choses très clairement. Ce que nous souhaitons c'est remettre en marche la démocratie sociale parce qu'aujourd'hui il y a une situation de blocage et parce que nous pensons profondément que la démocratie ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise, et nous sommes aujourd'hui amenés à faire des propositions qui tiennent compte aussi de l'évolution de la société.
La question de la présence des salariés dans les Conseils d'administration. Au fond admettons que ce fut pendant longtemps une question un peu tabou. Le spectre de l'autogestion… de la cogestion, pardon, pour certains… comme quoi c'est la même chose… c'est le vieux débat, les souvenirs remontent vite. Le spectre de la cogestion presse un certain nombre de tabous et aujourd'hui ce qui est tout à fait intéressant c'est de constater que cette question, y compris dans le milieu syndical, fait l'objet d'une approche qui est une approche positive.
Pourquoi ? Il est intéressant de réfléchir au pourquoi. Les organisations syndicales, et ceux d'entre nous qui n'avions pas d'enthousiasme pour cette présence des salariés dans les Conseils d'administration, aujourd'hui sont obligés de constater que les salariés y sont parfois présents mais en tant que représentants des actionnaires salariés. C'est ce qui a modifié toute la donne et d'une certaine façon il faut être favorable, de mon point de vue, à cette proposition, simplement pour affirmer ce que nous disions.
Si nous disons que la démocratie ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise, alors il ne peut pas y avoir dans les organismes de direction uniquement la représentation d'une partie de l'entreprise, sauf à accepter que l'entreprise c'est uniquement le capital. Comme disait un chercheur récemment : "Mettez donc un tas de capital là, vous pourrez revenir dans 8 jours, il n'y aura pas une entreprise." Une entreprise c'est un capital, ce sont aussi des hommes, c'est aussi l'entourage institutionnel, les collectivités locales. Donc affirmant la nécessité que les salariés soient représentés en tant que tels à travers leurs Organisations Syndicales, je crois que l'on apporte la réponse adaptée à cette question.

Nous avons proposé, oui, de remettre en cause tout ce système. D'abord la question de la représentativité. Bien évidemment nous ne pouvons pas continuer sur les bases des dispositions des années 60. Bien évidemment la représentativité ne peut résulter que de l'élection, du suffrage des salariés, et bien évidemment cette représentativité doit se mesurer à la fois dans une structure nationale, donc le scrutin prud'homal, et à la fois dans les branches, mais aussi dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public.
Nous avons, parce que je crois que c'est notre responsabilité politique, proposé un système temporairement mixte pour ne pas remettre en cause brutalement la représentativité des cinq organisations syndicales, mais pendant cette période de cinq ans de la législature, il y aura à la fois cette sorte de représentativité présumée qui s'éteindra progressivement et puis la représentativité parallèle que pourront recueillir certaines organisations syndicales et provenant du suffrage des salariés. Je crois qu'on a là un axe fort qui allié au principe majoritaire donnera une chance non seulement à la démocratie dans l'entreprise mais à la perception que nos concitoyens pourront avoir de ce qu'est la citoyenneté sociale. Car c'est bien là le problème aujourd'hui.
Lorsqu'ils sont confrontés à des questions d'emploi, à des questions de conflits dans les entreprises, naturellement ils se retournent vers les politiques et uniquement vers les politiques -je vais finir- parce qu'ils n'ont pas la perception que dans l'organisation de la répartition des pouvoirs dans notre société il y a une réponse organisée, il y a un contre-pouvoir possible et je crois que mettant l'accent sur le principe majoritaire, sur les nouvelles règles de responsabilité, nous organisons de nouvelles conditions de fonctionnement de la démocratie sociale.
Nous avons quelques remarques à faire sous forme d'amendements et de précisions : d'abord sur la question des seuils -mais je crois que nous pouvons parvenir à un accord- c'est vrai que l'on ne peut pas s'en tenir à l'organisation actuelle dans les petites entreprises. Trop de salariés seraient exclus de notre système si nous n'avancions pas.
Il y a deux solutions : soit on baisse le seuil à 20 salariés pour les CE ou les CHSCT, soit on trouve un système, Martine, qui est un système à partir des Délégués du Personnel aujourd'hui, en étendant leur nombre et en augmentant les pouvoirs. Je crois que nous nous entendons sur l'objectif, restent à préciser les solutions.
Notre deuxième observation portera sur la question du financement public des organisations syndicales. Si on parle de démocratie il faut que les moyens de la démocratie accompagnent notre proposition. Si on parle de démocratie il faut qu'au moins à travers l'expérience du politique la transparence soit une exigence absolue et chacun comprendra entre les lignes.
Prenons les précautions nécessaires pour que ce système là puisse fonctionner dans la transparence et pour qu'il puisse fonctionner je ne vois pas d'autre réponse que le financement public. N'opposons pas le financement public au chèque syndicat, le chèque syndicat doit résulter d'une évolution dans l'industrie, dans l'entreprise où à l'intérieur des branches par rapport aux accords collectifs.

Fondation Jean Jaurès

Le financement public c'est la concrétisation de la volonté de ce que nous affirmons aujourd'hui sur la nécessité de franchir une nouvelle étape pour la démocratie politique. Je souhaite vraiment que nous puissions avancer dans ce sens.
Je termine -puisque j'aurais voulu dire beaucoup d'autres choses- en disant que sur la question de l'organisation, en début de législature, d'une grande conférence sociale qui fixerait les objectifs et qui chaque année serait suivie d'une conférence sociale également annuelle qui permettrait de faire le bilan et d'actualiser le mécanisme en œuvre à l'origine.
Chacun comprendra ici que, sur ce mécanisme-là, j'évoque pour mémoire un problème car en fait c'était bien une proposition qui avait alimenté nos débats. Je suis très heureux que nous retrouvions ce mécanisme dans les propositions des Socialistes.
Ce n'est pas un mécanisme, pour être clair, de fin de législature, c'est forcément un mécanisme de début de législature car il faudra bien que, dans les cinq ans qui suivent, tout cela se mette en place.
J'attire votre attention sur le risque qu'il ne faut pas, aujourd'hui, dans la précipitation, mettre en place des systèmes dont nous n'aurions pas le temps de l'expérimentation. C'est un vrai débat. Alain Richard avait raison de dire qu'à partir de là, il voulait le soumettre à l'ensemble de la société car ce sera un axe structurant, je crois, de notre projet et du programme dont nous aurons la responsabilité de la mise en œuvre.
Le caractère extrêmement ambitieux de ces mesures les place au même rang, de mon point de vue, que les grandes réformes du gouvernement de Lionel Jospin. Je pense notamment aux 35 heures, aux emplois-jeunes, à la Couverture Maladie Universelle. Rassembler tous ces principes dans une grande loi sur la démocratie sociale au début de la prochaine législature constituerait à ne pas manquer une étape majeure dans la voie du progrès social.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La présidente - La parole est à Alain Bergounioux.

Alain Bergounioux

Mes chers camarades, je vais sans doute dire ce qu'Alain Vidalies n'a pas eu le temps de dire ; les choses seront complètes.
Je voudrais simplement présenter quatre idées :
La première est qu'il ne faut pas sous-estimer l'aspect novateur de notre texte sur la démocratie sociale parce que, si tout ce qu'il contient est appliqué, c'est une petite révolution sociale qui s'appliquerait aux relations professionnelles en France.
Nous nous donnerions enfin, avec les syndicats, les moyens de notre politique sociale démocrate.
Pour ceux qui pensent qu'après tout, tout le monde pense la même chose, je leur conseille de regarder le texte du RPR qui vient de sortir parce que, derrière les

mots "société de confiance" "dialogue" "respect des partenaires sociaux", quand on tombe dans les propositions concrètes, le RPR plaide pour que rien ne change.
Rien ne change sur la négociation collective, on reste à la situation actuelle ; rien ne change sur les règles de représentativité, rien ne change sur le financement. La logique du texte du RPR, c'est de laisser les clés du rapport de force au MEDEF. Je crois que non seulement nous devons défendre notre projet, son aspect novateur, mais nous devons en même temps mener l'attaque et la contre attaque contre les propositions de la Droite qui sont bien différentes des nôtres. Nous avons les deux textes, c'est un travail qu'il faut faire.
Je voudrais simplement, peut-être dans les débats qu sont ouverts entre nous, préciser deux points et puis en évoquer un qui n'a pas été jusqu'à présent mentionné.
Le premier point, il a largement été ouvert, c'est la présence des salariés dans les Conseils d'administration.
Si nous disions que c'est la panacée, ce serait tout à fait une erreur, c'est une mesure parmi d'autres, mais c'est une mesure nécessaire. Et après tout, dans les pays où il existe des systèmes de cogestion, cela n'interdit pas le conflit. En Allemagne, il y a des grèves importantes et des grèves massives.
Non, l'idée principale qu'il faut défendre, et je la trouve très importante, c'est qu'il faut qu'il y ait plusieurs logiques présentes dans l'entreprise au moment où se prennent des décisions stratégiques.
J'ai même tendance à penser, pour garder une petite avance par rapport à Alain Vidalies, qu'il faut aller plus loin en organisant des fonds salariaux pour que les salariés et les syndicats aient les moyens d'influer sur la structure du capital.
Je rappellerai que même si c'est marginal, cette marge n'est pas négligeable. Rappelez-vous le rôle des salariés actionnaires de la Société Générale lors de l'OPA hostile de la BNP.
Ce sont des outils nouveaux qu'il faut proposer parce que, de deux choses l'une, soit nous pensons que la domination du capitalisme financier est le fait majeur de la période et il faut des outils nouveaux, soit nous pensons que la revendication traditionnelle suffit, mais nous voyons que les événements actuels montrent quelle n'est pas à la hauteur des défis.
L'acceptation de l'économie de marché n'entraîne pas que les entreprises doivent continuer à être possédées ou contrôlées dans les formes capitalistiques actuelles. Nous avons donc intérêt à mener le débat en distinguant les deux formes : l'entreprise et la société de capitaux et de travail qui doit rémunérer certes le capital mais dans le cadre d'un contrat.
Donnons-nous les moyens de faire évoluer la structure du capitalisme à terme tout simplement pour la rendre moins fluide. Nous sommes actuellement dans ces propositions dans la même logique de la taxe Tobin. C'est comme il a été dit d'introduire des grains de sable dans le mécanisme de la spéculation financière, de rendre le capital moins fluide. Il faut faire la même chose dans la structure du capital de nos entreprises. C'est un combat de moyen terme, c'est un combat du Socialisme de la décennie qui vient et cela mérite de figurer dans notre projet.

Avant-dernière réflexion sur le paritarisme. J'entends bien qu'il faut qu'on ait le débat à partir du contenu des objectifs. Nous l'aurons à l'automne, mais il y a une urgence un peu nationale, on le sent bien, on nous demandera notre position sur cette question. On ne peut pas laisser le patronat, le MEDEF opposer un vrai paritarisme, ce serait un mauvais tripartisme camouflant le rôle de l'état.
Je crois que nous pouvons sortir des contradictions présentes. Il y a deux modèles de sortie de crise qui existent pour refonder le paritarisme :
Celui d'abord, premier modèle, d'une ligne de partage entre ce qui relève des cotisations sociales et de la responsabilité des partenaires sociaux et ce qui relève du financement et de la responsabilité de l'Etat.
Deuxième modèle : celui d'une délégation de gestion plus claire aux différents conseils d'administration.
Mon sentiment est que ces deux principes doivent se composer et que nous devons faire un examen au cas par cas selon les régimes de protection sociale.
Il n'y a pas de formule unique, contrairement à l'idéologie du MEDEF qui prône le partage entre partenaires sociaux et Etat, mais selon chaque cas il y a une composition de ces deux principes.
Je ne prendrai qu'un exemple, faute de temps, en ce qui concerne la branche maladie, l'enjeu est aujourd'hui universel, mais je me sépare de l'analyse rétrospective de Gérard Filoche, la CMU vient de le prouver.
Le financement est assis via la CSG sur l'ensemble des revenus. Le modèle assurantiel ne fonctionne pas. Il faut une délégation de responsabilité plus importante à la CNAM sur la base d'objectifs déterminés par les responsabilités politiques.
Quand nous réfléchissons aujourd'hui, l'hôpital public représente la moitié des dépenses et donc on pourrait imaginer qu'il y ait une délégation de responsabilité pour ce qui ne concerne pas l'hôpital public, mais l'hôpital public est de gestion de fait de l'Etat.
Nous avons des solutions au cas par cas à partir de principes clairs et il faut mener un examen qui donne tout leur rôle aux partenaires sociaux, un vrai rôle et pas un rôle opaque et hypocrite.
Nous pouvons progresser et nous avons tous les moyens d'opposer à la vision idéologique du MEDEF une vision réaliste qui évite l'étatisation parce que je suis d'accord avec Gérard Filoche, l'étatisation, au moment où nous devons mener des réformes sur la santé, sur d'autres aspects qui supposent la responsabilité des acteurs et des individus, n'est pas la bonne réponse. Nous avons les moyens de mener ce débat avec des solutions concrètes.
Enfin, dernier point qui n'a pas été évoqué, je voudrais l'évoquer ne serait-ce que rapidement, ce n'est qu'esquissé dans notre texte, mais je crois qu'il faut que nous disions très clairement que la transformation des règles du jeu sociales passe aussi par le fait que l'Etat lui-même donne un meilleur exemple.
Le renouveau de la fonction de la négociation sociale doit concerner la fonction publique parce que là le débat de la négociation n'a pas de base juridique suffisante et la négociation n'existe pas réellement au plan déconcentré.

Le renouveau de la démocratie sociale doit concerner dans un même mouvement le secteur privé comme la fonction publique. C'est d'ailleurs si nous avons un vrai dialogue social que nous pourrons vraiment réformer l'Etat.
Cette question de la démocratie sociale et du dialogue social est liée à d'autres questions plus vastes, notamment celle de la réforme de l'Etat.
Merci.
(Applaudissements)

La présidente - La parole est à Patrick Renucci.

Patrick Renucci

Mes chers camarades, l'intervention de notre camarde Bergounioux me permet la transition, et je voudrais dire un mot de notre position sur la question qui est posée très prudemment dans le texte proposé par Martine en page 34, c'est-à-dire la question de la représentation des salariés dans les conseils d'administration.
Nous voudrions attirer l'attention du Parti sur le fait que cette question ne peut pas résoudre l'ensemble des questions qui se posent aux salariés dans ce pays.
Il y aurait une erreur, me semble-t-il, d'en faire un axe central de la position dans le projet du Parti Socialiste.
Il ne faut pas que les salariés soient amenés à discuter les morceaux du capital aux capitalistes. Aussi, s'ils deviennent les salariés dans les conseils d'administration détenteurs de 2% d'Alcatel, ils seront aussi efficaces que les 98% de petits porteurs dans ce pays qui détiennent 2% des grandes entreprises.
On voit bien que 98% de petits porteurs de ce pays n'ont strictement aucune influence sur la marche des entreprises, sur les décisions de fermeture ou les décisions de restructuration. 98% de petits porteurs détiennent 2% des entreprises, cela veut dire, vous l'avez compris, que 2% des porteurs détiennent 98% du capital. Donc la question des travailleurs dans ce pays n'est pas d'être à la tête fictivement des entreprises par l'intermédiaire du conseil d'administration, mais c'est bien d'être défendus dans leur entreprise.
Dans notre pays, les salariés, grâce à leur lutte et très souvent grâce à l'action des gouvernements Socialistes, ont obtenu des droits : le droit d'être représentés et le pouvoir d'informations.
La vraie question qui se pose aujourd'hui au Parti Socialiste est de franchir une nouvelle étape dans les institutions représentatives. Il est anormal que les salariés soient exclus de la fixation des heures supplémentaires et des congés pays. Il y a des questions dont l'importance exige davantage que l'expression d'un simple avis mais plutôt d'un droit de veto suspensif.
Il faut que le projet Socialiste réponde ainsi clairement à la question : veut-on oui ou non donner aux institutions représentatives du personnel un véritable moyen de contrôler et de peser sur les décisions notamment en matière d'horaires de travail ?
Il faut donc que le pouvoir d'avis conforme à toutes les questions d'horaires soit établi dans l'entreprise. Nous l'avons d'ailleurs, mes chers camarades, voté déjà parce que très souvent on vote des textes et puis on reprend les discussions.

Fondation Jean Jaurès

Mais Laurence Rossignol nous a fait passer une déclaration de notre parti qui date de juin 1996 et qui dit : « les délégués du personnel et les comités d'entreprise pourront, sur les questions ayant trait aux questions d'horaires, d'hygiène et de sécurité, d'application des conventions collectives, saisir l'inspection du travail et cette saisine aura un effet suspensif des mesures envisagées par l'employeur ». C'est une décision du Parti Socialiste dans l'une de ses conventions de 1996.
Alors, nous mettions là les limites du fait du prince, nous mettons les limites au pouvoir absolu de l'employeur, nous faisons émerger en l'occurrence des nouveaux mécanismes de négociation obligatoire, ainsi le droit au moins au veto suspensif devrait contraindre l'employeur à reprendre les négociations en cas de désaccord et pourquoi pas de façon tripartite en y intégrant l'inspecteur du travail. Cela renforcerait aux yeux de millions de salariés de ce pays leurs droits et donnerait aux syndicats plus de moyens d'agir et plus de légitimité face aux salariés. Et nous avons besoin de nous appuyer sur les syndicats. Je veux là en terminant faire référence à la discussion qu'a eue le bureau national, il y a un mois, avec le Premier Ministre où il a été extrêmement clair sur cette question.
J'espère que nous saurons suivre cette voie et que nous travaillerons plutôt sur la défense réelle des salariés que sur leur intégration dans le capitalisme.

La présidente - Jean-François Noël et Henri Weber

Jean-François Noël

Chers camarades, rapidement, je voudrais reprendre une partie du propos tel que Filoche l'a tout à l'heure introduit à travers la question des PME, parce que je crois que nous devons, lorsque nous parlons aujourd'hui de démocratie sociale, savoir à qui nous nous adressons et par rapport à quelle réalité nous le traitons.
Or, parfois et c'est une tendance lourde, compte tenu de la sociologie propre du parti, mais aussi d'ailleurs de la réalité des interlocuteurs chez les partenaires sociaux, et en particulier dans les organisations syndicales Je crois que nous prenons en permanence le risque de parler du renforcement ou de la modernisation de la démocratie sociale là où elle existe déjà et non pas de son élargissement et de l'introduire là où elle n'existe pas. Or, je ne reprendrai pas les chiffres évoqués par Gérard tout à l'heure, mais demandons-nous lorsque nous parlons de ce type de question et des propositions qu'est-ce qu'elles disent à un salarié et souvent ce salarié est une femme en situation plus ou moins précaire à bas salaire sans grande qualification reconnue, dans une entreprise de moins de 50 salariés.
Je fais partie de ceux qui n'ont rien contre le débat sur la participation des représentants des salariés dans les Conseils d'Administration mais qu'est-ce que cela lui dit à elle, cette femme là, ou qu'est-ce que cela dit à ce salarié là même si c'est un homme ? Je crois que c'est quand même une question tout à fait importante parce que nous nous sommes beaucoup penchés au Conseil national sur l'analyse qu'il convenait de tirer, les leçons qu'il convenait de tirer des élections municipales et je crois que Gérard Colomb avait excellemment

Fondation Jean Jaurès

souligné que la question n'était pas celle du rapport entre les classes moyennes et les exclus dans les taux d'abstention et dans un certain nombre de difficultés électorales mais bien celle d'une partie de l'électorat populaire salarié qui n'est pas en situation d'exclusion mais qui a la peur quotidienne d'y tomber, qui est souvent dans la population smicarde des PME et dont nous savons assez peu lire le mécontentement.
Nous savons très bien lire lorsque les hospitaliers ne sont pas contents de la politique que nous menons, lorsque les agents de la Fonction publique territoriale ne sont pas contents de la politique que nous menons, mais les millions de salariés qui sont dans les toutes petites entreprises, ceux-là, comme ils sont très peu présents dans le parti, nous ne savons qu'à retardement lire leur existence.
C'est vraiment un problème politique pour nous, si nous sommes d'une part dans une logique de projet puisque la réalité de la société aujourd'hui est celle-là, et que nous voulons jusqu'à nouvel ordre gagner les échéances de 2002, de savoir parler à ceux-là dans notre débat sur la démocratie sociale.
Quelques éléments sur la méthode. Le premier c'est que tant que nous raisonnerons au moins partiellement, même si nous faisons des progrès sur le mode « comment est-ce qu'on pourrait adapter dans les moins de 50 ce qu'on a fabriqué pour les grandes » on n'y arrivera pas, parce que les choses sont d'une nature différente et nous voyons bien que la question sur les seuils est une question qui masque des réalités.
La deuxième chose, je crois de ce point de vue-là, je l'avais dit à la dernière conférence nationale entreprise, en ce qui me concerne je ne crois pas qu'il faille tout miser sur la question de l'extension ou la refonte des institutions représentatives dans les petites entreprises. Il faut bien évidemment le faire mais en même temps il faut se demander où sont, quels sont les acteurs qui peuvent porter cela. Sinon, nous sommes devant un double risque, le premier c'est qu'il ne se passe rien, et donc qu'on ait fait des droits formels qui ne seront pas utilisés. Je veux bien qu'on renforce, je suis tout à fait pour la proposition qui consiste à dire : renforçons et complétons les droits des délégués du personnel lorsqu'ils tiennent lieu de CHSCT et donnons-leur le droit à l'expertise comme les grands et le droit à la formation mais où sont les militants des CHSCT dans les boîtes de moins de 50 salariés ? Ceci nous renvoie à la question qui est : comment faire en sorte que les organisations syndicales, que le syndicalisme pénètrent plus largement et beaucoup plus rapidement que le mouvement naturel de syndicalisation et quels sont les effets accélérateurs que nous pouvons porter et cela signifie que nous devons regarder quels sont les champs sur lesquels l'intervention syndicale peut être légitimée auprès des salariés des petites entreprises.
De ce point de vue là aussi regardons les choses, le débat sur le paritarisme dans les caisses de Sécurité Sociale est une chose, mais si demain nous étions capables de faire en sorte que la négociation collective par branche ou par territoire étende le champ de la couverture mutualiste, là pour la majorité des salariés des petites entreprises qui n'en ont pas sans doute, l'action des

organisations syndicales en direction de ces salariés serait plus légitime à leur yeux. IL nous faut donc réfléchir au champ et au territoire du dialogue social et aider les organisations syndicales à faire ce qu'on pourrait appeler d'une certaine façon leur cœur de métier, à savoir effectivement la négociation collective et le développement du dialogue social.
Il y a autour de cela des champs de la protection sociale, autour de la question de l'emploi, des conditions de travail, d'un certain nombre de champs de négociation. Il y a autour de la question des temps, non seulement à l'intérieur de l'entreprise, mais aussi des temps sociaux, un champ de négociation. Ceci plaide, ce sera ma conclusion, pour que nous réfléchissions d'ici à la fin de l'élaboration du projet, à l'un des volets qui manque dans notre projet sur la démocratie sociale aujourd'hui, c'est celui du champ du dialogue social territorial, parce qu'il est clair qu'un certain nombre de choses peuvent être portées par les branches professionnelles mais l'expérience des dernières années en matière de négociation montre que si ce n'est pas complété par une extension du dialogue social sur le plan territorial, tel que d'ailleurs nous y avons incité à travers les lois sur les 35 heures eh bien nous laisserons encore une grande partie des salariés sans droit, sans acteur pour défendre les droits que nous leur donnerions par la loi.
(Applaudissements)

La présidente - Merci.
Henri Weber a la parole, ensuite Elisabeth Guigou.

Henri Weber

Mes chers camarades, les causes de la crise de notre démocratie ne sont pas d'abord et principalement d'ordre institutionnel. Elles sont, à mon sens, d'ordre économique, social, idéologique, culturel, institutionnel également mais c'est une raison, un facteur parmi d'autres.
Les questions économiques et sociales, les questions culturelles, nous les aborderons cet été à la Rochelle, cet automne dans le cadre de la préparation de notre troisième Conseil national, et donc je m'en tiendrai au point soulevé ce matin : démocratie sociale et civile. S'agissant de la démocratie sociale, beaucoup de choses ont été dites. Je veux néanmoins en ajouter quelques autres et tout d'abord : qu'est-ce qu'on entend exactement par là ? La démocratie sociale, mes chers camarades, comporte deux dimensions, une première dimension qui relève de la sphère des droits, une démocratie sociale c'est une démocratie dans laquelle les citoyens jouissent de droits civil et politique étendus mais aussi de tout un ensemble de droits économiques et sociaux. C'est la république sociale, chère à nos grands anciens. Et elle s'oppose à quoi, mes chers camarades ? A la démocratie libérale telle qu'elle est incarnée par exemple en partie aux Etats-Unis et dans d'autres contrées, qui tient énormément au droit civil et politique mais qui, au contraire, stigmatise les droits économiques et sociaux comme producteur d'effets pervers, elle cherche à les réduire au minimum incompressible. Cela, c'est la première dimension.

Fondation Jean Jaurès

Il y a une deuxième dimension de la démocratie sociale, celle qui a été beaucoup abordée ce matin, qui relève du champ de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent, citoyens sous la forme d'usagers, de salariés, de consommateurs, de retraités, d'élèves, et dans nos sociétés complexes qualifiées où l'Education s'étend, où le temps libre s'étend également, où le niveau culturel s'élève, qui désirent de plus en plus et qui désireront de plus en plus participer en personnes et sans délégation à la gestion de leur propre affaire, c'est donc une dimension essentielle, c'est une dimension dynamique de l'avancée démocratique que de travailler à l'avènement de cette deuxième dimension de la démocratie participative. Il ne vous a pas échappé que dans sa manœuvre le MEDEF s'efforce de jouer la deuxième dimension contre la première.
La négociation entre les partenaires sociaux pour défaire les droits économiques et sociaux c'est une opération qui est vouée à un échec certain, le texte dit, à juste titre, qu'elle a déjà échoué tout simplement parce que les partenaires sociaux, à l'exception du MEDEF, ne s'y prêteront pas, donc bien avoir en tête ces deux dimensions et en tirer les conséquences parce qu'un camarade à la tribune – c'est François Soulage - a dit : il faut repenser ou en tout cas préciser les rapports entre la démocratie représentative et la démocratie participative.
En effet, c'est un problème qu'on ne peut pas éluder. On ne peut pas dire en même temps : nous voulons des citoyens éclairés, éduqués, actifs, organisés, une société mobilisée, on ne peut pas dire cela et ne pas se poser le problème des relations que ces organisations, que leur organisation auront avec le pouvoir politique, le pouvoir issu du suffrage universel, le législateur. C'est un vrai problème.
On ne peut pas dire : la seule légitimité étant ceux qui sont élus au suffrage universel, étant le législateur, tous les autres sont des supplétifs qui apportent leur avis. Ce n'est pas possible. L'action de toutes ces organisations contribue à la définition de l'intérêt général. Elles sont producteurs de normes, le droit, convention, cela existe et donc nous avons à penser la relation.
Sur le plan de la théorie, cette relation n'est pas tellement difficile à définir, je prendrai l'exemple des relations professionnelles l'Etat est le garant de l'ordre public social, le législateur doit définir le cadre général. Il doit définir le socle des droits des travailleurs, il doit définir les principes intangibles des rapports professionnels et puis ayant défini ce cadre, il doit laisser aux partenaires sociaux le loisir et l'espace surtout de contracter, de négocier, et de produire du droit et de produire des décisions.
Il ne suffit pas de dire : nous devons nous concerter avec les partenaires sociaux, et c'est très important de le faire, nous n'avons peut-être pas fait toujours suffisamment la concertation, la négociation avec les partenaires sociaux, notamment les syndicats.
C'est tout à fait essentiel parce que nous savons tous que dans nos sociétés, une loi est d'autant plus pertinente qu'elle a été, au préalable, amplement discutée et sérieusement discutée avec tous les intéressés et leurs représentants, et qu'une loi est d'autant mieux appliquée qu'elle a déjà été abordée de cette manière.

Souvenons-nous maintenant de l'inflation législative et des centaines de lois que nous avons votées, amendées et qui ne sont pas appliquées, faute de décret d'application ou simplement par qu'avec le retard, on s'est rendu compte qu'elles sont inapplicables. Il y en a des centaines !
Donc non seulement la concertation, parce que c'est comme cela qu'on fait de bonnes lois - si on veut avoir des partenaires sociaux forts - est active, et est capable de produire une définition d'intérêt général, mais il faut aussi lui laisser un peu d'espace.
Cela a deux conséquences :
- la première conséquence, c'est que le législateur doit, dans le champ du professionnel, éviter que cela lui arrive – pas souvent mais cela lui arrive parfois – de légiférer jusque dans le détail… s'il légifère dans le détail, il n'y a plus de places pour les partenaires sociaux, cela leur arrive aussi.
Ils doivent respecter notre hiérarchie républicaine et les normes : Constitution, Lois, contrats.
C'est une hiérarchie des normes fondée sur notre conception de la République et de la légitimité du suffrage universel.
Ils ne peuvent pas, comme cela a été le cas pour l'UNEDIC, mettre un accord, une clause de nullité en cas d'amendement par le Parlement. Ils ne peuvent pas le faire. C'est contester le droit d'amendement du législateur, et c'est renverser la hiérarchie des normes, et cela nous ne pouvons pas l'admettre.
De part et d'autre, il y a une pratique à mettre en œuvre. Encore une fois, sur le plan de l'exposé théorique, on sait comment traiter ces questions, on le fait toujours avec brio et c'est dans la pratique que souvent le bât blesse.
Je voulais dire deux mots, mais je ne sais pas si j'en ai le temps, parce que si je ne le fais pas, on ne le fera pas à ma place… cela a été fait ce matin par Martine Aubry, rapidement.
Je voudrais dire deux mots sur les conséquences du développement des métiers et de l'internet sur l'exercice de notre démocratie.
C'est un sujet important, nous l'aborderons en détail à l'Université de La Rochelle d'autant que plusieurs ateliers sont consacrés à cela.
Vous le vivez tous les jours, l'accélération du développement des médias et à la diffusion de l'internet modifie les conditions de notre action politique et modifie profondément le fonctionnement de notre démocratie.
Je n'ai pas le temps de venir sur l'analyse, j'en viens aux préconisations.
Si on veut faire en sorte que ce développement des médias et cette diffusion de l'internet servent à l'approfondissement de notre démocratie et non pas profitent seulement aux industriels du divertissement et du publicitaire, il faut veiller, je crois, à ce que quatre conditions soient vérifiées.
- la première de ces conditions c'est qu'il existe, dans notre monde audiovisuel, un service public fort de l'audiovisuel et non pas un résiduel. C'est un élément de régulation essentiel du système dans son ensemble.
Si l'on veut avoir un service public fort de l'audiovisuel il faut s'en donner les moyens financiers et il faut lui en donner les moyens institutionnels.

Fondation Jean-Jaurès

Deuxièmement, il faut que ce secteur soit régulé fortement, par des instances de toute nature, y compris des instances comme le CSA ou l'ART.
IL ne faut, en aucun cas, abandonner la régulation de ce secteur aux forces du marché et aux intérêts privés. Cela implique le renforcement des pouvoirs du CSA et également ceux de l'ART, et d'une façon générale, il faut assurer la coopération de ces instances, voire leur fusion à terme.
Cela signifie, diffuser largement de façon volontariste l'accès à Internet. C'est une seconde grande alphabétisation.
Nous avons réussi, nous, Républicains, l'alphabétisation à la fin du 19ème siècle. Pour réussir l'alphabétisation numérique aujourd'hui, il faut faire en sorte que dans un délai de 10 ans, tous les foyers français, tous les citoyens soient équipés de micro-ordinateurs connectés à l'internet, comme ils disposent d'un poste de télévision et comme ils disposent d'un téléphone.
C'est absolument indispensable si on ne veut pas que la fracture numérique vienne se surajouter et ne vienne doubler la fracture sociale, car ce serait une opposition entre Info-riches et Info-pauvres dans ce pays.
Enfin – et je termine là-dessus – il faut réguler les contenus, le secteur de l'internet ne peut pas être une zone de non droit s'agissant du droit d'auteur, comme s'agissant de l'ensemble des lois de droit commun.
Les lois qui sont aujourd'hui en discussion visent à y parvenir.
Je vais conclure en disant que dans la bataille que nous allons engager, ce clivage sur la question de la démocratie est un clivage fondamental avec la Droite, et contrairement à ce que certains prétendent, ce clivage fondamental, si on n'en reste pas au niveau du discours, et si on regarde les prises de position, on l'a vu avec le Président de la République, à Colmar, ou ailleurs, on l'a vu notamment déjà quand il s'est opposé au Quinquennat, on le voit aussi avec la Droite qui, au Sénat, bloque la loi sur le non cumul des mandats, sur l'indépendance de la justice… on le voit aussi dans le fait que cette droite, dans son ensemble, s'est scandalisée lorsque Lionel Jospin a considéré que le Sénat constituait une anomalie… cela me permet de faire la transition avec le débat de cet après-midi… une anomalie à la République.
La conception qu'a de la démocratie, la Droite, c'est que la moitié du Parlement, une Assemblée sur deux, peut n'être jamais soumise à alternance.
Pour nous, la démocratie implique la possibilité d'alternance et en conséquence, le Sénat devient une anomalie.
C'est le débat de cet après-midi, une partie du débat, que j'aborde par ce biais.
Je vous remercie de votre attention.
(Applaudissements).

La présidente - Merci Henri.
La parole est à Elisabeth Guigou. Bernard Soulage se prépare.

Elisabeth Guigou

Chers camarades, d'abord je crois en effet que c'est la bonne méthode qui a été choisie, d'élaboration collective de nos projets avec tous les militants, dialogue avec les forces sociales, ouverture aux intellectuels et à la société civile.

Je voudrais remercier François et Martine, et toutes celles et ceux qui font partie du Secrétariat national, et ceux qui font partie des fédérations, d'avoir travaillé sur ce texte.

Je crois que plus que jamais, c'est ce travail collectif qui nous différencie de la Droite qui a bien du mal d'ailleurs à masquer son absence d'idées.

La droite, on le voit de plus en plus, chaque jour, n'est en réalité qu'une machine d'accès au pouvoir. Elle n'a pas de convictions, elle n'a que des ambitions, alors que nous choisissons la confrontation d'idées.

Elle préfère les campagnes de dénigrement, les attaques personnelles à l'Assemblée Nationale, l'obstruction au Sénat, sur des réformes pourtant essentielles pour les Français, et je pense à nos mesures anti-licenciement et contre l'abus du travail, qui ont été bloquées la semaine dernière par le Sénat.

Si la Droite n'a rien à proposer, c'est aussi parce qu'elle n'a aucun bilan. Or on ne gagne pas bien sûr que sur un bilan et nous le savons.

C'est un bon bilan qui rend crédible un projet et cela, il faudra le dire de plus en plus.

Notre projet sera crédible parce que nous avons pris des engagements forts en 1997, et que nous avons su les tenir. Bien entendu, notre projet ne sera pas la répétition de ce que nous avons fait depuis 4 ans, parce que la société a changé.

Depuis 4 ans, nous avons transformé la société par un réformisme radical qui a refusé la fatalité du chômage et a ramené la confiance.

Nous avons voulu une société de l'emploi pour tous et avec les 35 heures.

Nous avons voulu une société qui met le pied à l'étrier, aux jeunes avec les emplois-jeunes.

Nous leur avons fait confiance et maintenant, je peux vous le dire, je vois sur le terrain qu'ils ont confiance en ces jeunes.

Nous avons voulu une société qui ne laisse personne au bord du chemin avec la CMU, avec les mesures anti-licenciement. Nous avons voulu une société qui tende la main aux personnes âgées et qui avec l'allocation personnalisée autonomie, leur permet de choisir leur façon de vivre, c'est-à-dire de préserver leur dignité et puis aussi de soutenir leur famille.

Nous avons voulu une société ouverte qui respecte les différences. C'était le PACS, la parité, etc.

C'est cela, pour nous, une gauche moderne, une gauche au contact des réalités sociales, autant que des réalités économiques, une gauche qui crée de nouveaux droits mais qui sait en même temps, mettre la société en marche, une gauche qui invente de nouvelles protections collectives, mais qui ouvre aussi plus grand le champ des libertés individuelles, une gauche qui refuse l'assistance mais qui met chacun en position de responsabilité, en position d'être acteur de sa propre vie, et d'espérer la promotion sociale.

Fondation Jean Jaurès

Nous devons entendre le désarroi de ceux qui s'éloignent de la politique parce qu'ils ont le sentiment persistant d'un déficit d'écoute, de dialogue, et de changement réel.
Nous devons entendre aussi ceux qui en dehors des partis politiques, dans les syndicats, les associations, s'insurgent contre les formes actuelles de la mondialisation.
Nous devrons nous ouvrir assez davantage à cet humanisme militant qui irrigue la France et devrons penser notre projet en ayant pour but, que chacune et chacun puisse être acteur et puisse peser sur les décisions.
Nous devons, je crois, d'abord et avant tout, vouloir une société fondée sur une réelle égalité.
Je prendrai deux exemples :
- l'exemple de la justice.
Nous avons réussi à ce que l'exigence de la justice soit la même pour tous. L'idée qu'il n'y ait pas de traitement de faveur s'est imposée.
Nous avons respecté et fait respecter l'indépendance de la justice. Il nous faut encore inscrire cela dans la Constitution pour qu'il ne puisse plus y être dérogé et ce que la Droite a empêché, en janvier 2000, nous devrons le faire.
- je prends un autre exemple tout aussi essentiel, celui du droit à la santé.
La France, je crois, assure à tous le droit à la santé. Ce droit, il faut le conforter, le rénover, l'adapter en donnant une place plus grande à la prévention, en s'appuyant sur les nouvelle technologies mais aussi en renforçant les règles de transparence, d'information et de respect de la personne car les malades ont des droits.
Notre projet devra formuler notre ambition pour notre système de santé, ainsi que les règles éthiques dont notre société doit se doter.
Nous devons aussi affirmer l'idée d'une société fondée sur l'engagement et la responsabilité de tous et de chacun demain : le Centenaire de la loi de 1901 sera l'occasion de réaffirmer notre partenariat avec le monde associatif et les partenaires sociaux.
Demain le Premier Ministre va signer une Charte très importante pour marquer la reconnaissance de la société à l'égard du travail des militants associatifs, le soutien du gouvernement aux associations, l'engagement sur de financements durables, le rappel du principe essentiel de leur indépendance.
Je suis d'accord avec ce qu'a proposé Martine sur le statut des bénévoles des associations.
Engagement, égalité, responsabilité, constituent, je crois, les contours d'une société qui fera de chacune et de chacun un acteur de sa propre vie mais aussi un acteur du monde à même de peser réellement sur les choix collectifs à tous les niveaux : local, national, européen et même mondial.
L'enjeu est bien là et nous le savons. La citoyenneté ne se saucissonne pas. Nous avons, là-dessus, je crois, à répondre à l'aspiration forte de ceux qui demandent de vrais droits et une véritable régulation des problèmes à l'échelle du monde.

Fondation Jean-Jaurès

Posons-nous la question de la réforme des grandes organisations mondiales chargées de cette régulation. Soutenons davantage celles qui veulent des normes sociales, sanitaires, écologiques, mondiale et aussi des normes éthiques.
Je crois qu'il ne faut pas considérer que tout ceci est hors de portée. Nous n'avons pas à baisser les bras. Voyez le chemin qui a été parcouru en matière de justice pénale internationale, puisque bientôt Milosevic va être jugé par le Tribunal International de la Haye. Nous avons tous lutté pour cela et qui aurait cru encore, il y a 5 ans, que ce procès pourrait avoir lieu ?
Voulons-nous une Europe que chacun s'approprie, une Europe concrète, une Europe des citoyens ? Alors posons-nous la légitimité de ceux qui dirigent l'Europe !
Répondons aux citoyens qui nous demandent : l'Europe, c'est qui ? en proposant l'élection directe du Président de la commission au sein du groupe politique qui aura gagné les élections au Parlement Européen ?
SI nous prenons une telle décision, cela aura une portée considérable, car elle obligera à un vrai débat politique entre la Gauche et la Droite Européenne, lors des élections au Parlement Européen, et nous pouvons alors montrer que nous, la Gauche, nous avons une autre vision de l'Europe.
L'adoption de la directive de Renault-Wilwoorde, il y a 8 jours, montre qu'on peut tirer vers le haut les normes sociales européennes.
Enfin je crois qu'il faut répondre à l'exigence de proximité en étant très ambitieux sur la décentralisation.
Là encore nous pouvons nous appuyer sur le bilan de la Gauche plurielle, sur les lois qui ont mieux organisé les territoires et amorcé, entre eux, une meilleure solidarité.
Sur ce sujet, je crois que nous devons approfondir notre réflexion et préciser nos propositions, en particulier, en effet, en matière de fiscalité locale comme l'a demandé Martine tout à l'heure.
Notre proximité à nous, ce n'est pas celle de la démagogie ou du populisme. C'est celle de la responsabilité partagée et là, le droit des résidents étrangers à voter aux élections locales est une proposition fondamentale.
Evidemment, cette demande de contre-pouvoir qui s'exprime dans la société qui est une bonne chose parce que la démocratie, ce sont les contre-pouvoirs, s'exprime aussi dans les entreprises et là aussi, je pense que nous devons aller plus loin, car la place des salariés dans l'entreprise - et pas seulement des salariés actionnaires évidemment - est à mon sens une aspiration désormais centrale.
Bien sûr, il faut une meilleure représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises et là, les propositions qui sont dans le projet sont évidemment extrêmement intéressantes.
Mais nous devons aussi faire en sorte que les salariés soient représentés dans les organes de décision des entreprises (conseils d'administration, conseils de surveillance) et qu'ils puissent dans ces organes peser sur les décisions.
Il faut que, plus largement, leur droit d'information et d'intervention en amont des décisions stratégiques puisse être affirmé, qu'il puisse peser sur les

Fondation Jean Jaurès

décisions, les orienter dans un sens favorable au droit à l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail.
Je crois que la politique du fait accompli en matière d'emploi et en toute circonstance, doit être bannie. Je souhaite que cette proposition là, les Socialistes le disent clairement aux français.
J'espère que notre candidat à l'élection présidentielle la fera sienne. Je pense que c'est une orientation très forte et qui peut changer, en effet, l'équilibre entre le capital et le travail.
Voilà, chers camarades. Ce qui me semble certain, en tout cas, c'est que le temps d'un contrat clair entre tous les acteurs du changement démocratique est venu, que les Socialistes doivent être au cœur de ce contrat, contrat avec les autres sensibilités politiques de la Gauche, contrat avec les syndicats, les associations, contrat aussi avec tous ceux qui s'engagent au quotidien et ce contrat, nous aurons à le partager si nous voulons que la société porte notre projet. Merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci Elisabeth.
Avant que Bernard Soulage ne rejoigne la tribune, quelques informations.
François Hollande s'exprimera cet après-midi à 16 heures. Nous allons donc terminer la série des interventions de ce matin vers 13 heures. Je voudrais aussi vous donner quelques informations sur le repas.
Les premiers fédéraux sont en déjeuner de travail avec les membres du BN et de la Commission électorale aux salons Monceau-Montsouris, le parcours pour s'y rendre est fléché.
Les membres de la Commission chargée d'élaborer le texte se réunissent pour un déjeuner de travail au salon Versailles.
Nous reprendrons nos travaux à 14 h 30 précise pour essayer de terminer aux alentours de 16 h 30, mais il faut absolument une présence nette et précise à 14 h 30 pour redémarrer.
Bernard, tu as la parole.

Bernard Soulage

Merci Sylvie.
Quelques observations rapides sur le thème de ce matin, la démocratie sociale.
Je crois que nous avons aujourd'hui devant nous trois exigences, trois faits majeurs dont nous devons tenir compte.
La première (je ne sais pas si elles sont dans l'ordre d'importance), c'est que l'entreprise a changé et notamment sa gouvernance. Beaucoup d'entre nous sont nés au moment où nous parlions de gouvernance managériale, l'entreprise, les actionnaires n'y avaient pas de rôle et il y avait en réalité des managers qui essayaient d'équilibrer (c'est ce que Galbraith avait expliqué et théorisé) un certain nombre d'exigences. Nous sommes revenus à un monde où, dans la gouvernance d'entreprise, l'actionnariat est présent et nous en voyons, bien sûr, toutes les conséquences.

Fondation Jean-Jaurès

La deuxième exigence dont nous devons tenir compte, c'est la nécessité dans ce pays de refonder l'équilibre entre la loi et le contrat, parce qu'aujourd'hui nous savons - et Henri Weber le disait tout à l'heure - que nous sommes certainement allés trop loin en promouvant beaucoup de lois dont nous sommes parfois peu en situation d'assurer l'exercice, mais pour une raison forte, c'est que le contrat n'était pas fondé, ni dans sa capacité à rassemblée, ni dans la capacité qu'il avait à être appliqué, et donc, si nous voulons à juste titre rééquilibrer la loi et le contrat, il faut aussi refonder le contrat dans l'entreprise.
Enfin, troisième exigence qui est aussi très positive et porteuse, c'est l'évolution du monde syndical dans ce pays, de beaucoup de syndicat qui, peut-être longtemps après ce que nous espérions, mais aujourd'hui font de l'intervention dans l'entreprise, de l'intervention sur la stratégie, sur les fins de l'entreprise, sur ses moyens, un des axes de leur politique. De cela aussi, nous devons tenir compte par rapport à des situations antérieures.
Il me semble que si nous voulons tenir compte de ces trois exigences, nous avons aussi trois propositions centrales à faire;
Pour refonder le contrat, il faut lui donner le caractère que nous proposons dans ce texte d'un contrat majoritaire. Il n'y aura pas de légitimité, nous ne pourrons pas changer le curseur entre la loi et le contrat si l'on continue de penser que tel ou tel, minoritaire dans son entreprise, minoritaire dans sa branche, peut imposer (voire le patronat l'utiliser pour imposer) un point de vue qui n'est pas majoritaire. De ce point de vue, notre texte donne l'outil principal pour permettre de refonder le contrat.
La deuxième chose, c'est évidemment cette question, ce débat qui est porté au sein de notre Parti, légitimement, sur la question de la place des salariés dans l'entreprise et notamment dans les organes de direction.
Je crois qu'aujourd'hui, si nous volons tenir compte de cette évolution de la gouvernance, de la réalité de ce qu'est aujourd'hui une institution comme un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, il faut donner aux salariés la capacité d'intervenir à ce niveau, parce qu'aujourd'hui on ne peut pas dire - c'était vrai il y a quelques années - que ces institutions n'ont plus de poids, ne représentent rien. C'est au contraire là que se nouent un certain nombre de contradictions. Beaucoup de décisions seront prises contre l'avis des salariés, et c'est normal, ils ne seront pas les arbitres, mais ils seront présentés pour faire valoir un point de vue et je crois que c'est utile.
Peut-être aussi faudra-t-il réfléchir sur un autre point qui nous a parfois divisés, c'est la question de la place des salariés comme apporteurs de capital, parce qu'on l'a posée comme étant la question des actionnaires salariés et de ce point de vue je crois qu'on a raison d'être très prudents. Représenter les salariés en tant qu'actionnaires, c'est peut-être leur tendre un piège. Mais je crois qu'il existe des voies différentes, il existe par exemple - et je m'efforcerai en tant que Secrétaire national d'apporter des réflexions là-dessus - ce qu'ont fait les salariés du Québec, qui n'est pas de l'épargne salariale pour être sous la coupe des patrons mais pour avoir une capacité d'intervention précise dans u n certain nombre de

Contribution Jean Jaurès

cas. Je crois que, là aussi, nous pouvons réfléchir ensemble parce que la question devra aller au-delà.
Enfin, la troisième exigence qu'il nous faut porter dans ce projet, c'est ce qu'évoquait Martine tout à l'heure, c'est trouver le bon équilibre sur les institutions représentatives du personnel. Abaisser les seuils mécaniquement, nous en connaissons les conséquences, elles ont été soulevées par Jean-François, par d'autres, c'est certainement déséquilibrer tout un pan de l'entreprise, et puis c'est aussi peut-être donner à des salariés qui sont très pris des responsabilités qu'ils n'arriveront pas à exercer, c'est peut-être leur faire un mauvais cadeau. Mais en même temps, il nous faut trouver les moyens de faire en sorte que les prérogatives qui aujourd'hui sont réservées aux entreprises de plus de 50 salariés soient exercées dans les entreprises notamment lorsque des questions graves se posent - je pense à l'expertise économique - parce que quand on est face à des propositions de licenciement, il faut des moyens que les salariés n'oint pas ; je pense évidemment aux pouvoirs du CHSCT. Donc, il me semble qu'autour de ce que disait Martine tout à l'heure, une capacité de donner à l'assemblée des délégués du personnel, dans toutes les entreprises de plus de 10 salariés, les pouvoirs du CHSCT et du CE - mais sans créer l'institution - c'est certainement le bon équilibre. Ils ne l'utiliseront pas tout le temps, ils n'auront pas la charge de faire vivre ces institutions en permanence, on ne leur reprochera pas de ne pas savoir les faire vivre, mais en même temps ils auront par la loi la capacité d'intervenir quand ils en auront besoin.
Voilà quelques exigences de notre débat, quelques solutions que nous pouvons avancer. Il y a là, tout le monde l'a compris, la possibilité, comme le disaient beaucoup d'intervenants ce matin, non pas de quelques ajustements à la marge mais bien la possibilité que nous nous donnons tous ensemble de faire que, dans ce pays, la négociation sociale soit au cœur de la société, au cœur de la transformation et je crois que ce sera l'honneur des Socialistes, dans un débat clair avec la Droite, de dire que nous voulons cela et que nous avançons des propositions. Je pense que nous y sommes et que nous y serons encore plus dans le débat présidentiel.
Merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci, Bernard.
La parole est à Yann Crombecque, Pervenche Bérès se prépare.
Yann, tu commences avec "Oui… euh… bon…" ? C'est un private joke.

Yann Crombecque

Je vais changer mon début d'intervention… (Rires) … Je vais essayer de faire court et, pour faire plaisir à Sylvie, j'ai pris des notes. Comme cela, ça me permettra d'être à peu près structuré, au moins à l'oral !
On est dans la préparation du Projet des Socialistes "Démocratie politique et sociale", et j'aimerais revenir sur la première intervention de ce matin, celle de

Gisèle Stievenard, qui parlait des exclus; de ceux à qui on ne promet rien dans notre Projet : je parle des résidents sans-papiers.
Aujourd'hui, nous avons en France, déclarés, à peu près 60 000 sans-papiers clandestins qui vivent, en termes de démocratie politique, à des années lumière des résidents normaux et, en termes de démocratie sociale, à des galaxies encore plus lointaines.
Je crois, mes chers camarades, qu'à un moment, la politique, c'est la défense de nos convictions et que l'actualité récente, notamment sur les centres de rétention, permet de reposer calmement ce problème.
Je vais revenir en 1993, c'est-à-dire au moment de l'adoption des lois Pasqua-Debré, Debré-Pasqua. Qu'écrivions-nous à l'époque dans " Vendredi" : "Immigrés pour cible, démocratie en danger". Nous écrivions encore : "Où va la patrie des droits de l'homme ?"
Lors de la campagne des législatives, en 1997, Adeline Hazan écrivait dans "La Lettre" du 6 mai : "De loi en loi, de rapport en rapport, la politique des Gouvernements de droite se résume à un slogan à la fois simpliste et dangereux : immigration zéro… (je coupe)… A cet état d'esprit, le Parti Socialiste oppose une toute autre démarche, c'est ainsi qu'il s'est prononcé pour une loi-cadre sur l'immigration et l'intégration."
Nous avons attendu. Nous avons vu surgir la loi Chevènement et le problème qui devait être résolu n'est pas résolu à ce jour.
En 1997, nous avions suscité l'espoir. Des clandestins, des sans-papiers étaient venus dans les Préfectures de bonne foi, poussés par les associations de défense des Droits de l'Homme, poussés parfois par les fédérations du Parti Socialiste qui les incitaient à aller se déclarer pour une régularisation de leur situation administrative et, par là même, pour une régularisation de leur situation sociale.
Aujourd'hui, où en est-on ? Nous en sommes toujours, pour des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants parfois en bas âge, à une situation déplorable sur le plan social, sur le plan sanitaire.
Une petite anecdote. Dans notre ville de Lyon, le week-end dernier, le vendredi à 20 heures, un sans-papiers se fait expulser de son foyer au prétexte que la loi ne permettait plus de l'accueillir. Il se présente à al permanence de la Ligue des Droits de l'Homme où je milite par ailleurs. Nous avons essayé de trouver des solutions, celles-ci n'ont pas été possibles. Alors, mes camarades, je dois vous l'avouer, je suis un receleur de sans-papiers !
Mais ce n'est pas sur le plan individuel que nous pourrons régler cette question, c'est par le haut. Je ne vais pas me lancer dans l'explication technique, juridique, de tous les cas des personnes qui aujourd'hui sont considérées comme non régularisables, mais je crois que pour aller au-delà des constats, comme on nous y invitait ce matin, pour introduire des milliers de personnes dans la démocratie sociale et, à terme, dans la démocratie politique, il est possible, puisque nous voulons mettre en place des mesures claires, de créer une procédure pour le traitement des dossiers à laquelle chaque Préfecture devra se conformer. Il est inadmissible sur le territoire français qu'un cas soit géré de façon positive dans le nord de la France et pas de manière positive dans le sud de la France. Il faut

régulariser l'ensemble des sans-papiers aujourd'hui non expulsables. Nous savons que le caractère juridique permet à des gens d'être inexpulsables mais non régularisables. Il faut tenir compte aussi de la situation des pays d'origine des déboutés du droit d'asile. Comment peut-on faire croire à un Togolais militant démocratique des droits de l'homme au Togo qu'il ne risquera rien quand il retournera dans son pays sous prétexte qu'il n'est pas avéré que l'Etat togolais mène contre lui une politique discriminatoire ? Nous savons la vérité et ce n'est pas la peine de se cacher derrière notre petit doigt ! C'est la mort qui attend ce camarade de la défense des droits de l'homme s'il retourne dans son pays !

Je crois aussi - c'est une proposition qui serait forte - qu'il faut supprimer la notion de double peine aujourd'hui, qu'il faut déplacer les centres de rétention dans les zones urbaines et les rendre accessibles à l'ensemble des associations ; là aussi, cela permettrait de renforcer la démocratie en direction des associations. Il faudrait mettre en place au sein de ces centres des commissions paritaires composées de représentants de l'Etat, d'élus, d'associations et d'avocats pour étudier les différents dossiers, et rendre impossible une expulsion si cette commission ne s'est pas prononcée.

Enfin, petit problème technique mais qui traite de l'exclusion, il faudrait permettre le passage quasi automatique de la catégorie étudiant à celle de long séjour et expliquer parfois dans certaines Préfectures comment fonctionne le cursus universitaire français, puisque demander à un étudiant inscrit en 1ère année de thèse de prouver la justification de ses résultats au bout d'une année - qui ne correspond même pas à la datation de l'inscription en thèse -cela paraît quelque peu aberrant.

Certains rétorqueront - puisque cela a déjà été fait - que ce n'est pas dans le Projet Socialiste qu'il faut poser ces questions, mais je crois, chers camarades, qu'à un moment, la politique, c'est la défense d'une vision de la société et qu'il ne sert à rien de les ignorer. S'il faut prendre la loupe électoraliste, je vous rappelle, mes chers camarades, que sur cette question nous sommes en train de nous couper de pans entiers de la jeunesse qui milite, de celle qui s'engage, de celle pour qui la politique est avant tout une question éthique. Je trouve, mes chers camarades, que de l'éthique et de la morale, nous avons fait peu cas. (Applaudissements)

La présidente - Merci beaucoup.

Pour conclure, nous aurons donc Pervenche Bérès et Jean-François Nallet, qui ont demandé à intervenir de façon très courte, si je me souviens bien.

Pervenche Bérès

Merci, Sylvie.

Chers camarades et chère Martine, j'ai une supplique. Je ne crois pas que nous puissions aujourd'hui écrire le Projet Socialiste pour 2002 en faisant de l'affaire européenne une affaire extérieure. Je sais, nous aurons ce débat lors du Conseil national du 6 octobre, qui porte sur la paix et le développement, et je me

souviens du Bureau national où tu nous a présenté le Projet et où tu nous a dit (je t'avais déjà interpellée sur cette question) : "l'Europe est une question transversale, nous la retrouverons à tous les stades."
Dans la discussion que nous avons ce matin, Démocratie sociale et Démocratie civile, comment ne pas voir la dimension européenne de cette question ? Comment ne pas voir que les questions que se posent les salariés aujourd'hui sont celles des délocalisations, des restructurations ? Est-ce que ce ne sont pas des sujets européens ?
Je veux bien tous les conforts intellectuels, mais là, franchement, je crois qu'il nous faut encore faire un effort parce que notre Projet est très bon, il comporte des propositions essentielles, mais il nous manque cette petite dimension. Je suis prête à y contribuer au maximum avec, j'imagine, l'ensemble de la délégation qui m'accompagne au Parlement Européen.
Mes camarades, lorsqu'on regarde la question qui a été évoquée par beaucoup, notamment par Marisol, de la relation entre la loi et le contrat, comment ne pas voir que, sur ce sujet, il y a une réalité européenne différente de la nôtre ? Au plan européen, lorsque le contrat a été élaboré entre les partenaires sociaux, la loi ne peut plus réintervenir. Voulons-nous en tirer les conséquences ? Qu'en faisons-nous au plan européen ?
Nous ne pouvons pas rester silencieux sur ce sujet-là.
Et puis, je pourrais énumérer les sujets, mais franchement, information, consultation des travailleurs, place des salariés dans l'entreprise sont des sujets sur lesquels il existe un savoir-faire, une expérience européenne ; nous ne pouvons plus parler de démocratie sociale sans intégrer cette dimension-là.
Lorsqu'on parle de la place des partenaires dans le dialogue, comment ne pas tirer un bilan ? Regardez ce qui s'est passé lorsque nous avons eu cette convention ? Dans la convention d'élaboration de la Charte des droits fondamentaux, pour la première fois les syndicats ont eu l'impression d'être associés à quelque chose qui était en train de se mettre en place, à un droit en train de s'écrire. Nous ne pouvons pas faire comme si cela n'avait pas existé, y compris pour faire vivre la démocratie sociale et civile dans notre pays.
Je ne veux pas empiéter sur le débat de cet après-midi, mais comme je ne reprendrai pas la parole, regardez toutes les conséquences qu'a le discours du Premier Ministre sur l'Europe en termes de fonctionnement y compris de notre démocratie au plan national. On ne peut pas installer un vice-Premier Ministre des Affaires européennes et ne pas en tirer les conséquences.
J'ai vu dans le projet qu'il y a des choses très utiles à propos des régions, mais je crois très franchement qu'il nous reste encore un peu de temps pour corriger ce tir-là et être davantage en cohérence avec une vraie démocratie qui soit aussi une démocratie européenne.
Je ne vous étonnerai pas par la nature de mes propos, mais je crois qu'il fallait que quelqu'un les tienne ici ce matin. C'était moi.
Merci. (Applaudissements)

La présidente - Et pour conclure, Jean-François Nallet.

Jean-François Nallet

Merci.

J'essayerai, comme je vous l'ai promis, d'être très court. Je voudrais simplement rendre compte devant cette assemblée de quelques propositions qui ont été discutées dans une section de la Gironde, ce qui est classique, et qui ont été accueillies favorablement par son Conseil fédéral qui m'a invité à venir les évoquer ici.

Il s'agit de choses qui sont plutôt de l'ordre de petites contributions au texte que d'une participation à un débat très général dans lequel je n'ai pas la prétention de me glisser trop directement.

Le premier point que je voudrais aborder est un point qui me paraît être au carrefour de la question de la décentralisation et de la question de la démocratie sociale, autrement dit comment la démocratie locale pourrait avoir une dimension sociale plus forte.

Jusqu'à maintenant nous avons, et c'est normal, traité principalement du problème de la décentralisation dans un questionnement qui est essentiellement de l'ordre des rapports entre les différentes collectivités territoriales ou les collectivités publiques. Il semble aujourd'hui que si nous voulons donner au territoire et au local une consistance qui ne soit pas simplement une question de subsidiarité ou de complémentarité entre les différentes collectivités publiques que nous connaissons, il devient essentiel d'y introduire au moins une discussion et peut-être des solutions quant aux conditions dans lesquelles les partenaires sociaux auraient une consistance et une intervention dans ce même cadre.

En ce sens, l'apparition de ce que l'on pourrait appeler un quatrième niveau de négociation, nécessairement interprofessionnel et local, serait sûrement une des voies qui permettraient :

1/ de renforcer l'expression des syndicats au plus près des problèmes tels qu'ils peuvent se poser aujourd'hui pour les salariés ;

2/ vraisemblablement une contribution (limitée, certes, mais une contribution quand même) à la question récurrente de la reprise en compte des problèmes des salariés des petites, voire des toutes petites entreprises.

Voilà le premier point que je voulais rapidement évoquer devant vous.

Le second tient à la proposition du texte visant à la conférence nationale qui devrait ouvrir la législature.

Qui peut ne pas se rallier à une telle proposition ? Elle est tout à fait importante. Simplement, nous nous sommes interrogés sur l'intérêt qu'il y aurait à donner à la première de ces conférences un contenu ou une orientation qui pourrait être affiché dès maintenant et qui pourrait apparaître comme une réponse, peut-être encore lointaine mais en tous les cas souhaitée par des salariés qui sont aujourd'hui, par exemple, des salariés d'Alcatel, qui sont des salariés de Philips, de Bata… j'en passe et nécessairement pas des meilleures !

Il est évident que le gouvernement a, dans l'urgence, apporté aussi loin qu'il le pouvait les réponses qui pouvaient être apportées aux questions posées par la résurgence des licenciements économiques, mais il est clair qu'il y a derrière ce

Fondation Jean-Jaurès

problème-là des questions beaucoup plus générales, des dispositifs beaucoup plus complexes à imaginer et l'on pourrait se demander s'il ne serait pas utile qu'il soit clairement affiché que la première de ces conférences serait notamment amenée à discuter des conditions dans lesquelles tout salarié victime de licenciement économique pourrait trouver dans notre organisation sociale quelque chose qui maintienne l'ensemble des garanties sociales individuelles ou collectives qui ont été les siennes jusqu'ici.
Deuxième proposition concernant cette conférence : ne pourrai-elle pas afficher clairement un objectif qui dépasserait bien sûr largement l'annualité mais qui serait d'établir les conditions dans lesquelles les partenaires à cette conférence pourraient contribuer, chacun dans le respect de son rôle, une perspective claire qui serait de l'ordre d'un pacte pour le retour au plein emploi ?
Voilà, concernant cette conférence, ce qu'il m'avait été demandé de présenter devant le Conseil national.
Je voudrais maintenant aborder le troisième et dernier point, et je crois que j'aurai tenu à peu près les temps qui m'étaient impartis, en traitant la question de l'élargissement et de l'approfondissement de la responsabilité de la gestion paritaire.
Il est évident - le texte le souligne - que la question nous est posée notamment dans le cadre du problème de la Sécurité Sociale, mais quitte à ce que cela paraisse pour certains comme une vieille marotte, je crois qu'il y a aussi d'autres gisements en quelque sorte sur cette question que nous pourrions regarder de près.
Je fais partie - je ne suis pas le seul, je le sais - de ceux qui continuent à trouver exorbitant par rapport au concept général de notre droit social que des financements parafiscaux tout à fait considérables et déterminants, notamment en matière d'aménagement du territoire, soient gérés unilatéralement par des représentants des employeurs bien installés dans le parallèle de la bourse du travail qu'est, en gros, la CCI, mais avec un luxe qui n'est pas comparable. Je souhaiterais que le Parti prenne, de ce point de vue, une position claire sur le fait de savoir si, oui ou non, au moins dans les collèges où sont élus des employeurs qui ont, par définition, des salariés, il doit y avoir aussi une représentation des organisations syndicales dans les Chambres de Commerce et d'Industrie ?
J'en ai terminé, à un petit détail près. Il a été longuement question ce matin de la représentativité des organisations syndicales de travailleurs, de la nécessité pour une société bien comprise et un dialogue social bien construit de la renforcer. J'aimerais que nous n'oubliions pas, quitte à paraître un peu irrévérencieux, de soulever la lourde question que pose aujourd'hui la très faible représentativité des organisations patronales.
(Applaudissements)

La présidente - Merci, Jean-François.
Nous avons terminé cette session de la matinée. Rendez-vous à 14 h 30 précises ici.

(La séance est reprise à 14 heures 57)

La présidente - Nous reprenons la séance, et je donne tout de suite la parole à François Rebsamen pour un rapport sur les élections. Ensuite, Michel Debout interviendra pendant quatre minutes et pas plus, puis Gaëtan Gorce pour la présentation du thème de l'après-midi. Il faut que les interventions soient rapides car on a pris du retard cet après-midi.

François Rebsamen

Dans nos statuts, le Conseil national est amené toujours à se prononcer sur les cas de dissidence qui ont été transmis par les fédérations après les élections municipales et les élections cantonales.
En la matière, je vous rappelle que nous avons un article de nos statuts 11.19 qui prévoit que le Conseil national doit réputer exclus les militants candidats à un poste électif pour lequel les instances régulières de notre Parti avait investi un autre candidat. Formellement, cela doit être validé par le Conseil national.
Nous avons un nouveau Président national des conflits : Christian Martin. On l'a rencontré ainsi que la Commission nationale du contentieux. Je vous demande donc formellement de prendre acte des exclusions qui concernent les fédérations qui ont été prononcées à la demande des fédérations mais qui doivent être validées par le Conseil national : les fédérations de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme, du Finistère, de la Seine-maritime, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Vienne, des Vosges, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.
Nous devons adresser des listes de candidats hors désignation officielle.
Je vous demande donc de nous en donner acte. Tout cela avait déjà été soumis au Bureau national et dans les fédérations, mais formellement, c'est le conseil national qui acte ces exclusions à la demande des fédérations.
C'est la première partie de ce rapport assez court.
Et puis, conformément à nos statuts, il faut les respecter, dans la fédération de la Meurthe et Moselle, on nous demande d'acter la dissolution de la section de Tombaine qui a été proposée par le Conseil fédéral, ainsi que celle de Larqué (?) dans la fédération d'Indre et Loire.
Je ne vois pas que cela provoque des remarques particulières. Vous me donnez acte de cette communication. Ainsi les décisions prises dans les fédérations seront définitivement appliquées.
Je vous remercie.

La présidente - La parole est à Michel Debout au titre du CESC pour quatre minutes.

Michel Debout

Chers camarades, le CESC s'est beaucoup intéressé au débat sur la démocratie, notamment la démocratie civile.

Je voudrais signaler que nous avons publié un texte sur "l'association et le politique pour une démocratie renouvelée" et je vous propose d'en prendre connaissance car vous verrez que nous sommes très proches de ce qui a été dit à cette tribune, à savoir la place de la vie associative dans la démocratie.
Place de la vie associative, et donc reconnaissance mutuelle entre le politique et l'associatif, la vie associative étant pour nous le ciment d'une citoyenneté active.
Nous pensons aussi qu'il faut renforcer le Conseil national de la vie associative et qu'il faudrait, au niveau de la région, des départements, et pourquoi pas au niveau local, qu'il y ait des comités de la vie associative.
Enfin, nous attirons l'attention sur un possible statut associatif au niveau européen. On parlait de l'Europe ce matin, un statut associatif européen.
Pour le bénévolat, on a aussi insisté sur la nécessité de la formation et du statut des bénévoles.
J'en viens rapidement à la démocratie sociale. On a beaucoup parlé ce matin des droits des salariés, le salarié reste un citoyen.
Je voudrais insister sur un aspect qui n'a pas été évoqué : le droit des salariés, ce n'est pas un concept, c'est d'abord des réalités vécues au quotidien dans l'ensemble des entreprises, les grandes et les petites. C'est le problème du respect de la dignité.
En effet, sur les non discriminations, sur la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, sur les violences au travail, c'est bien de faire des lois et des recommandations, mais il faut que cela soit vécu au cœur même des entreprises.
Le droit des salariés, c'est aussi, et je souhaite que ce soit pris dans le texte, le droit à la santé au travail. On voit combien les salariés sont préoccupés par leur santé au travail. Je voudrais dire que ce sont des préoccupations nouvelles. On a beaucoup parlé de la santé physique, mais on sait bien qu'aujourd'hui qu'il y a des questions sur la santé mentale, psychologique. Nous n'avons pas forcément les outils, y compris les outils en termes de prévention, de réparation, pour aborder ces questions de façon tout à fait correcte.
Il y a là, il me semble, tout un chantier qui s'ouvre pour mieux répondre aux questions de santé des travailleurs.
Enfin, c'est le droit à la représentation, et je voudrais qu'on dise un mot sur les discriminations contre les syndicalistes et les représentants syndicaux. De telles discriminations ne peuvent pas être acceptées.
Puisque je n'ai que quatre minutes, je termine. On parle de démocratie civile, de démocratie sociale. Je voudrais dire que, dans notre pays, nous avons un lieu naturel et constitutionnel pour faire vivre la démocratie sociale, la démocratie civile, c'est un lieu où l'on trouve les organisations patronales, syndicales, les associations, les mutuelles, le mouvement rural. Ce lieu a un nom, et cela ne vous surprendra pas venant de moi, c'est le Conseil économique et social.
Je pense que nous devons réfléchir à la place nouvelle que doit prendre le Conseil économique et social dans la vie démocratique de notre pays.
Il est question de réformer le Sénat. Là on a une institution que certains pays nous envient. Il faut savoir que maintenant il y a 50 pays qui se sont dotés d'un Conseil économique et social. Je souhaite qu'on ait une réflexion là-dessus, sur

Fondation Jean-Jaurès

ses missions économiques et sociales et pourquoi pas sociétales car l'on voit l'importance des problèmes dits de société dans la vie démocratique.
Enfin il faut se donner des moyens. On a parlé de financement des syndicats, si par exemple on finançait un peu plus les groupes représentés au CES, cela pourrait aussi aider à la vie de la démocratie sociale et à la vie de la démocratie civile.
Ce sont quelques idées, mais elles ont été rédigées et remises au Bureau de notre Conseil national. Je tenais donc simplement à vous donner le contenu le plus important et j'espère de façon qui n'a pas dépassé le temps qui m'était imparti.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La présidente - La parole est à Gaëtan Gorce.

Gaëtan Gorce

Mes chers camarades, comme le dit le titre de notre document, "notre pays a besoin d'une nouvelle ambition démocratique". Ce n'est sans doute pas de l'opposition qu'elle peut l'espérer ou qu'elle peut l'attendre. Celle-ci nous propose aujourd'hui une société dite de "confiance". Je crois que le problème de l'opposition n'est pas de bâtir cette société de confiance, mais de créer de la confiance entre elle et les Français. Il reste beaucoup de travail à faire.
Sans doute est-ce par mimétisme à un projet, mais à y regarder de près, nous avons le sentiment que nous nous retrouvons dans une situation sans cesse répétée, c'est-à-dire des représentants de l'opposition de droite qui, comme les immigrés de Coblance revenant n'ont rien appris.
Mais les Français n'ont rien oublié. Lorsqu'on regarde de près leurs projets : assouplissement des 35 heures, privatisation des retraites, concurrence entre les établissements scolaires, on trouve bien un langage auquel nous étions habitués autour duquel la Droite se rassemble assez spontanément. Elle croit se réinventer, elle ne fait que se redécouvrir. Et le sentiment que nous avons est qu'elle retrouve au fond ce mixte un peu étonnant qui fait qu'elle se réfère à Adam Smith pour l'économique, à Alain Juppé pour le dialogue social et à Jean Royer pour le sociétal.
L'ambition démocratique que nous voulons porter, c'est celle que nous avons essayé de mettre en œuvre au cours de ces quatre années, réforme après réforme, et contre l'opposition et souvent contre le chef de l'Etat : réforme de la parité, limitation du cumul des mandants, réforme du mode d'élection des régions comme le mode d'élection au sénat et la mise en place du quinquennat.
Notre ambition démocratique, c'est aussi celle dont témoigne notre pratique gouvernementale à travers une vision nouvelle du rôle et du statut du Parlement. Comment ne pas relever notamment que ce gouvernement n'a jamais fait usage du 49.3 ?
Cette ambition démocratique, c'est celle que nous proposons aux Français à travers le second volet d'un contrat républicain qui permettra à la fois de moderniser nos institutions et d'approfondir la décentralisation.

Fondation Jean-Jaurès

Le document qui est soumis au Conseil national est en effet le résultat d'un véritable débat. Il s'inscrit dans la continuité de nos travaux de 1996 et de nos réalisations depuis 1997. Il tire les conséquences des premiers changements amorcés et s'appuie sur une vision de la société, sur notre confiance aussi dans la démocratie, dans l'engagement civique et politique. Il s'appuie sur l'idée que le politique doit être ouvert sur la société et exprimer ses aspirations.
A cet égard, le débat que nous devons avoir sur la constitution ne relève pas de la énième discussion sur les vertus et les vices supposés de la 5ème République. Il s'inscrit dans une perspective nouvelle qui contribue à apporter à ces institutions les adaptations nécessaires à l'évolution des temps et de états d'esprit.
Comme le rappelle le document, il faut mettre une horloge constitutionnelle à l'heure de la démocratie moderne.
Forgés pour assurer la solidité de l'exécutif, après deux Républiques d'instabilité et pour permettre à l'Etat de prendre en charge le redressement de l'économie, dans les années 60, la 5ème République a largement atteint ses objectifs.
Il faut aujourd'hui en actualiser les instruments pour faire revivre l'esprit de délibération, qui revient au Parlement, pour donner au citoyen une place active aussi bien pour assurer la défense de ses droits que l'expression organisée de ses opinions, pour mettre au cœur de l'action publique le principe de responsabilité.
Notre document repose ainsi sur trois propositions : revivifier le Parlement, moderniser le statut de Président, apporter des garanties nouvelles au citoyen.
Sur chacun de ces points, y compris la réforme du mode de scrutin, notre réflexion est bien avancée, caractérisée par l'idée de soumettre à référendum l'ensemble de ces réformes dans les mois qui suivront l'échéance présidentielle.
Je précise que les débats que nous avons eus tout à l'heure nous ont permis de mieux préciser ce que pouvait être le rôle et l'intervention du Parlement. Nous évoquons, dans notre texte, les possibilités de donner une intervention des commissions parlementaires et du Parlement par exemple sur la nomination des membres du CSA, et le souhait aussi que des autorités indépendantes alimentent le débat publique à l'Assemblée nationale et devant le Parlement tout entier. Ce sont des points importants.
Nous avons aussi évoqué un point notamment sur la proposition de Paul Quilès qui concerne le cumul des mandats. Notre texte reprend nos propositions sur le sujet qui ont été interrompues net par l'opposition de la Droite, mais elles soulignent la nécessité de mieux préciser qu'il ne devrait pas y avoir de cumul entre l'exercice d'un mandat parlementaire et d'une fonction professionnelle, c'est un des points sur lequel nous venons de débattre entre nous et sur lequel nous nous sommes mis d'accord.
Cette réforme de l'Etat doit naturellement s'accompagner de nouveaux progrès dans la décentralisation. Après avoir bouleversé notre organisation locale par une réforme audacieuse au début des années 80, la Gauche a réussi dans les années 90 le pari de l'intercommunalité et du développement des territoires à travers la mise en œuvre des pays.

Fondation Jean Jaurès

Cette double évolution a changé notre paysage local de manière peut-être moins spectaculaire, mais tout aussi approfondie.
Il nous reste, désormais, à mettre l'ensemble de ces changements en cohérence. Notre société a besoin de plus de démocratie locale. N'hésitons pas à faire souffler sur nos régions le vent porteur de nouvelles compétences.
Fondée sur le respect du citoyen, le souci de préférer la pédagogie à la démagogie, fondée sur la capacité à ne pas réduire les enjeux de société à des choix d'opportunité tactiques ou médiatiques, la démocratie est toujours à inventer.
Aujourd'hui comme hier, les Socialistes, par leurs valeurs et leur inspiration, sont sans doute les mieux placés pour y parvenir. Je ne doute pas que nos débats cet après-midi en apportent un nouveau témoignage.
Je ne liste pas l'ensemble des points sur lesquels des évolutions peuvent intervenir à partir du texte qui vous a été soumis. De nombreux amendements nous ont été présentés par la fédération de l'Allier, par la fédération de la Gironde et la fédération de Paris. Cela permet de préciser l'architecture du texte et on pourra évoquer certains d'entre eux parmi les plus importants. Il reste naturellement entre nous des points de débat qui seront tranchés au fur et à mesure de l'élaboration de notre projet par les militants au final qui concernent des questions très importantes comme par exemple le mode de scrutin départemental sur lequel le débat reste ouvert sur les solutions susceptibles d'être mises en place. C'est vrai aussi sur la représentation des salariés dans les instances et d'autres points qui ont besoin d'être précisés : co-surveillance, co-décision, quels sont les moyens d'expertise ?
Nous sommes là dans un débat qui s'amorce dont les grandes lignes ont bien été précisées et sur lesquelles les conclusions, aujourd'hui, seraient prématurées.
Nous devons approfondir cette réflexion et ces orientations. Cela constituera sans doute l'un des grands moments de nos discussions dans la préparation de notre projet final.
Voilà les points que je voulais évoquer. J'en oublie sans doute compte tenu de la brièveté et la rapidité de mon propos. Je voulais simplement indiquer, comme je l'évoquais tout à l'heure, que la confiance ne se décrète pas. Nous bâtissons sur la confiance que nous avons créée, et lorsque l'on entend cette société de confiance reprise par le RPR ou par le chef de l'Etat qui se rappelle de ce petit morceau lancinant que l'on entendait dans un vieux film de Disney "Le Livre de la Jungle", ce serpent qui, au moment où il hypnotisait ses victimes disait : "confiance, confiance…", je crois que le programme dont les Français ont besoin ne repose pas sur Disneyland, mais bien au contraire sur une vision forte, dynamique et volontaire de la France !
(Applaudissements)

La présidente - Merci Gaëtan, c'était rapidement mené !
Pour ce rapport introductif, le débat est ouvert et il commence par la prise de parole de Laurence Rossignol.

Laurence Rossignol

Chers camarades, dans cette partie du débat sur la démocratie politique la Gauche Socialiste a choisi de ne pas déposer d'amendement et de soumettre à la discussion un texte alternatif

En effet, je félicite Gaëtan de l'exercice auquel il vient de se livrer, qui est un exercice somme toute difficile, qui consiste à refonder la démocratie, à redonner un nouveau souffle à nos institutions sans trancher une question pourtant essentielle qui est celle de savoir si nous sommes pour un régime présidentiel ou pour un régime parlementaire. Comme si cette question là pouvait être évacuée, évitée, par la succession de réformes de la constitution à laquelle nous nous sommes livrés, à laquelle la France s'est livrée depuis six ans, puisque je crois que nous en sommes à six réformes constitutionnelles en six ans.

C'est bien là qu'est la divergence : peut-on changer les institutions de la Vème République pour les rendre conformes à notre projet ? Peut-on refonder un nouveau pacte républicain avec les institutions issues de 1958 et de 1962 ? Rappelons-nous que ces institutions ne sont pas venues par hasard. On entend toujours dire qu'elles sont venues constater l'échec du parlementarisme, de la IVème République, c'est insuffisant. Elles sont venues pour mettre fin à la crise liée à la décolonisation et surtout elles sont venues par un homme, fort, providentiel, qui voulait des institutions à sa main, pour lui permettre de faire la transition entre une société encore rurale et le capitalisme moderne.

Les institutions de la Vème République c'est un homme qui dit : "Donnez-moi le pouvoir, je sais ce qui est bon pour vous et dans 7 ans je reviendrai me faire de nouveau plébisciter et approuver par vous."

Ces institutions ne sont pas celles d'une société moderne, républicaine, citoyenne et démocratique. Nous avons par succession de réformes, en refusant d'aborder toute la cohérence de nos institutions, accouché d'un monstre qui sont nos institutions actuelles, qui sont inqualifiables, inidentifiables.

Personne ne peut dire à quel type de régime nous nous rattachons. La manipulation génétique à laquelle nous nous livrons, de réforme en réforme, ne serait acceptée par aucun comité d'éthique. Nous avons tous les inconvénients du régime présidentiel sans en avoir les avantages, sans avoir les contre-pouvoirs et les garanties que donne au parlement le régime présidentiel et nous avons un parlement qui a été, dans la nature même de la Vème République, bridé, affaissé, affaibli, pour justement donner le pouvoir à un homme fort.

Alors la question est posée : peut-on s'accommoder de ces institutions ? Et peut-on -question tabou s'il en est- s'accommoder de l'élection du Président de la République au suffrage universel, de ce qu'elle signifie à la fois symboliquement et politiquement comme institution pour un pays ?

A l'heure où Ségolène Royal conduit des réformes éminemment démocratiques dans la famille en mettant en place la coparentalité, il est encore plus choquant et étonnant que nous continuions d'avoir des institutions issues de l'image symbolique du patriarcat, du père et de l'homme fort de la famille.

De Gaulle disait que ces institutions étaient faites pour gouverner la démocratie. Eh bien la question qui est posée aujourd'hui pour nous ce n'est pas de gouverner

la démocratie mais bien au contraire de laisser la démocratie gouverner. Et comment la démocratie pourrait-elle gouverner si ce n'est au parlement ? Où est la souveraineté populaire et la plus juste représentation de la France, de la diversité des français et des aspirations des français, si ce n'est au parlement ?
Alors aujourd'hui la question est effectivement posée : régime parlementaire ou régime présidentiel ? Nous optons pour notre part pour un régime parlementaire, débarrassé du poids du Président de la République élu au suffrage universel et de sa fonction. Ce matin, dans la brochure que nous avons découverte quand elle nous a été remise, on voyait Guy Carcassonne répondre sur la Vème République. A, tout seigneur tout honneur. Nous jugeons à la hauteur du problème que nous posons le fait que ce soit un des plus brillants constitutionnalistes de ce pays qui réponde là-dessus mais que dit Guy Carcassonne ? Il part de l'hypothèse communément admise que les français sont très attachés à leurs institutions. C'est une hypothèse qui demande quand même à être vérifiée. Parce que les signes de l'amour des français pour leurs institutions paraissent assez discutables. Quels signes nous donnent-ils ? Leur participation aux élections ? Leur enthousiasme démocratique dans les suffrages ? Qu'il s'agisse des élections générales ou des autres ? La confiance qu'ils affirment à chaque sondage dans leurs hommes politiques et leurs dirigeants ? La perception qu'ils ont de l'intérêt collectif et général et les rapports éminemment liés qu'ils ont à l'Etat et aux décisions de l'Etat, à la forme de décision publique ?
Si l'on s'en tient à ce que les français expriment à travers les consultations électorales, il est loin d'être avéré qu'ils soient si attachés que cela à ces institutions. Ils semblent même être particulièrement demandeurs d'un nouveau pacte institutionnel, avec des représentants politiques qui sauraient résoudre la crise de confiance, la crise de représentation qui est maintenant patente dans notre pays.
Je voudrais à ce propos dire un mot -parce que je pense que c'est encore un autre sujet tabou, donc on n'en parle pas, pourrait-on dire- de la question de la judiciarisation de la vie politique. Je comprends qu'aujourd'hui certaines voix s'élèvent pour s'étonner, se choquer, de l'immunité judiciaire du Président de la République. Bien sûr il n'est pas normal qu'il y ait des hommes qui soient au-dessus des lois, en particulier des lois pénales, mais imaginons quand même que le Président de la République n'est pas n'importe quel citoyen. C'est un homme qui peut par les pouvoirs que lui transmet la constitution décider de s'accorder les pleins pouvoirs. Quand un pouvoir politique est institutionnel, supérieur à la souveraineté de l'Assemblée Nationale, ce n'est quand même pas, par ses pouvoirs, un citoyen comme les autres.
Imaginons que ce Monsieur, au moment où il veut prendre les pleins pouvoirs se voit convoqué chez le juge d'instruction parce qu'il a empoisonné le chat du voisin. Dans quelle démocratie vivrions-nous ? Dans quel type d'institution ? Alors bien sûr il y a un problème sur l'impunité mais le problème n'est pas celui de l'impunité du Président de la République, c'est celui de l'impunité de la fonction et c'est à la fonction qu'il faut s'attaquer parce qu'effectivement il n'est

plus normal que dans une démocratie moderne nous laissions un homme seul battre et bafouer le pouvoir de la souveraineté populaire que seule l'Assemblée nationale, parce que c'est le peuple, peut exprimer pour conduire les choix de société et les grandes transformations que nous avons à mener, qui ne peuvent pas se mener avec des institutions conservatrices, avec des institutions autoritaires, comme nous les avons en France.
Ceux qui diraient que la cohabitation a changé tout cela, je renvoie à une hypothèse : imaginons -c'est une mauvaise hypothèse- un Président de la République et une assemblée nationale beaucoup moins attachés que nous au parlementarisme rénové, qui seraient élus l'année prochaine. Vous verriez très rapidement les institutions de la Vème République refonctionner à plein, avec la concentration entre les mains du Président des pouvoirs qui lui sont donnés et son rôle de grand chef de la majorité parlementaire et de nouveau les parlementaires se verraient transformés, malheureusement rapidement, en majorité godillot.
Alors on nous dit aussi : "On ne peut pas…"

La présidente - Laurence ?

Laurence Rossignol - J'ai fini, j'en arrive à ma conclusion, cela tombe très bien.
On nous dit : "On ne peut pas discuter de la fonction présidentielle au moment de la campagne des présidentielles." Mais bien sûr que si ! C'est le moment pour un candidat à l'élection présidentielle de dire aux français : "Le pouvoir vous a été confisqué par les institutions de la Vème République, je suis candidat à vous les rendre."
(Applaudissements)

La présidente - Merci Laurence, effectivement j'avais bien vu que c'était ta conclusion. Marylise Lebranchu et Henri Emmanuelli se prépare.

Marylise Lebranchu

Je ne vais pas parler sur le Président de la République, je ne pensais pas pouvoir en parler, c'est extrêmement pratique, mais je vais revenir à un point -après Laurence c'est plus difficile- celui de démocratie, de la citoyenneté, des institutions, de la décentralisation.
Je crois qu'aujourd'hui, à travers ce qu'on lit et ce que l'on a compris d'ailleurs à travers le prisme de la justice, on voit à quel point on a affaire sur nos territoires à des territoires de haine, d'indifférence parfois, et à quel point on a besoin de redonner la parole et de faire comprendre aussi la parole qui est prise par les élus.
Je reste persuadée aujourd'hui que l'on ne peut pas faire l'économie dans notre volonté et en même temps dans notre discours de parler à nouveau de décentralisation, mais en parlant de décentralisation de telle manière que les citoyens aient envie de nous suivre, non pas sur un débat uniquement sur les institutions mais sur la vie démocratique, en leur expliquant à nouveau, en

Fondation Jean-Jaurès

discutant avec eux, que décentraliser c'est réguler mieux et que réguler mieux c'est rendre aussi nos territoires plus justes.
J'entends tous les jours que les citoyens ne comprennent plus rien à qui fait quoi, où, comment, pourquoi ? C'est une évidence. On a des textes fantastiques qui viennent d'arriver sur les territoires que sont les textes sur la nouvelle intercommunalité, les nouveaux GIMAT puisque j'ai assisté récemment à une réunion de présentation sur ce sujet. Non seulement ils ne comprennent plus mais les élus non plus ou ils ont de grandes difficultés à faire passer le besoin de réguler mieux en décentralisant mais avec beaucoup de méthode, en expliquant surtout que la meilleure des réponses aux inégalités territoriales actuelles est une décentralisation qui se fera avec une péréquation des ressources.
Il est illogique de continuer à parler de pouvoir quand il n'y a pas de moyens pour pouvoir exercer ces pouvoirs et quand les fossés se creusent de région en région. Je pense que l'on ne fera pas l'économie de ce débat sur le potentiel fiscal, sur la richesse des régions et y compris d'ailleurs dans certaines discussions que l'on a vues encore récemment sur des transferts de compétences comme pour les universités, on s'est arrêté au problème des moyens.
Je crois que les citoyens nous attendent là-dessus parce que eux savent lire la différence de potentiel, en fait d'action ou de réaction de chacun des territoires et on n'a pas le droit de les décevoir sur cet aspect de péréquation, sinon tout ce que l'on pourra écrire, faire de nouveau sur la décentralisation, passera pour une complication supplémentaire.
Je pense que le regroupement, l'efficacité, l'identité d'appartenance, sont des liens forts de la démocratie. Qu'il faut faire attention, y compris dans notre présentation de ce texte, dans nos explications, quand on parle d'inter-régionalité, à un débat qui serait technique, en parlant uniquement de masse critique par rapport à l'Europe. Il faut que l'on parle absolument de débat de reconnaissance de territoire d'identité possible, de territoire de travail possible et que l'on n'ait pas ce retour simplement sur l'efficacité européenne qui dissocie les citoyens de base de l'envie de faire de leurs élus politiques.
Enfin je dirai juste un mot sur l'aspect des quartiers, l'aspect des difficultés d'expression et de proximité. Je crois qu'après les dernières élections municipales on a peut être mal utilisé les mots "besoin de proximité", "réponse de proximité".
Dans ce que j'ai rencontré, dans ce que vous avez discuté, dans ce que vous dites, dans ce que chacun vit, la proximité ce n'est pas une demande de prendre une décision aujourd'hui, c'est la demande de rencontrer celui qui peut la prendre et je crois que l'on est effectivement très loin de la démocratie des quartiers, de la démocratie des communes ou de la démocratie des petits territoires et sans doute de la demande d'être présent, de nous rencontrer, pour qu'on les écoute et que l'on décide pour eux ou avec eux, mais on n'a pas une demande forte de participation.
Je pense qu'il faut que l'on fasse extrêmement attention à notre langage parce que cette proximité qui serait de dire : "Je vous redonne des moyens et vous allez discuter avec moi de leur utilisation." que moi, l'élu je pourrais construire à

travers les conseils de développement ou autres outils à créer, crée à nouveau une sorte de microcosme local.
J'ai beaucoup discuté de cela dans les permanences des conseils de développement, des parisiens se retrouvaient dans tous les conseils, dans toutes les commissions extra municipales et tous les conseils de quartiers, et il y aurait à nouveau un petit noyau d'observation entre ceux qui sont élus et ceux qui ont besoin de parler au nom des autres et moi je crains beaucoup que l'on passe à côté de ce que je disais au début, il y a aujourd'hui de grands territoires d'indifférence et c'est ceux là qui doivent nous interroger le plus, qui se construisent à côté des territoires de haine, qui débouchent sur un discours extrêmement sécuritaire. J'en parlais avec Raymond Forni tout à l'heure, sur le fait que participant à des grandes décisions de justice les citoyens risquent de vouloir se venger de la parole qu'ils n'ont pas prise en devenant très durs.
Je pense que nous avons à prendre acte de la décentralisation des rapports, entendre, écouter et décrypter la parole sinon la parole sera prise dans d'autres lieux et pour des résultats qui nous terrifient, qui nous font peur et qui développent à droite des discours à l'emporte pièce, faciles, sur la responsabilité des mineurs délinquants, on n'ose même plus dire que ce sont des enfants. Et si nous ne travaillons pas la régulation, la péréquation, les moyens, la parole, l'exercice de la parole, et bien la parole sera prise ailleurs.

La présidente - Merci Marylise. La parole est à Henri Emmanuelli et Raymond Forni se prépare.

Henri Emmanuelli

Chers camarades, je vais faire un petit peu en style télégraphique parce que l'exercice n'est pas simple.
Je me réjouis que nous soyons là pour parler du projet, parce que je crois qu'il y a nécessité et le temps nous est compté.
Nous voyons bien que nous arrivons dans une fin de période et que nous allons entrer dans une nouvelle période où les affrontements vont devenir plus sévères. Il y a nécessité, il y a urgence parce que nous commençons à constater quelques divergences qui s’expriment à la fois dans la majorité plurielle mais parfois aussi à l’intérieur du gouvernement et qui peuvent créer quelques troubles. Il est donc important que nous nous mettions d’accord le plus rapidement.
Urgence et nécessité aussi parce que cela a été dit, c'est pour cela que je n’insiste pas, nous irons aux élections électorales avec un bilan mais nous savons que nous ne pouvons pas y aller sans projet. Alain Vidalies s’est exprimé sur le projet de la démocratie sociale ce matin, je me limiterai à al démocratie politique, civile.
Dissocier pour les besoins de l’étude la démocratie politique, la démocratie sociale, la démocratie civile n’est pas sans danger. Certaines partenaires sociaux ou politiques de ce pays aimeraient bien – quelqu’un l’a dit ce matin d’ailleurs – que l’on oppose la démocratie sociale à la démocratie politique. C'est en

particulier la thèse de M. Ernest-Antoine Seillière. Je sais bien que ce n'est pas fait dans cet esprit-là mais prenons garde à ne pas créer des confusions.
Sur la démocratie elle-même, politique, nous souhaitons, nous, que ce soit mieux précisé dans le texte. Nous aurons probablement un amendement là-dessus, même si je reconnais que la majorité a fait un effort sur les dérives qui menacent aujourd'hui la démocratie, cette démocratie qui donne le sentiment de triompher, qui dans le même temps devient plus oligarchique.
Dans la question si controversée de la proximité aujourd'hui, il y a certes le problème du lien entre l'électeur, l'élu et de la distance entre l'électeur et l'élu. Il y a aussi la question du rétrécissement du champ politique, le sentiment croissant pour des citoyens et citoyennes qu'en réalité leur avis importe peu, tout simplement parce que le lien entre le suffrage universel et l'autorité politique ne cesse de rétrécir ni de se distendre. C'est la raison pour laquelle nous présenterons des amendements sur ces autorités indépendantes. Une partie sera sans doute reprise par la majorité et nous pensons pour notre part qu'il faut garder un lien entre le suffrage universel, c'est-à-dire le peuple qui est le seul souverain et tout organe qui détient, d'une manière indirecte, une partie du pouvoir législatif ou réglementaire. D'où des propositions d'agrément et des nominations par le parlement, voire de contrôle par le parlement, cela vaut pour le CSA, l'AFT et cela n'épargnera peut-être pas dans la réflexion le sujet sur le CCFC. C'est d'ailleurs d'actualité. Il faudrait aussi clarifier les institutions, on ne peut pas se contenter de dire : on ne change pas la constitution, on change de constitution, c'est un peu sémantique. Et je crois qu'il va falloir quand même choisir entre le régime parlementaire ou le régime présidentiel.
Pour ma part, je dirai qu'il me semble que cela devrait être le débat de la prochaine grande échéance politique qui nous attend dans ce pays, car nous avons un système, j'ai déjà eu l'occasion de le dire qui est une sorte de monstre, il n'y a que nous qui avons inventé un système où on peut opposer le suffrage universel à lui-même, selon ses expressions chronologiques, cela donne des cohabitations, cela donne des choses qui n'ont pas de sens, pourtant nous sommes au pays de Descartes.
Sur le plan de la démocratie locale, nous sommes à peu près d'accord avec le texte, sauf un point qui nous pose problème qui est celui des langues locales. Nous sommes pour l'enseignement des langues locales, nous sommes contre l'immersion des langues régionales. Il faut quand même veiller à un minimum d'unité républicaine, et à un minimum d'unité dans notre système d'éducation. On ne peut pas faire n'importe quoi en la matière.
Enseigner les langues régionales ou locales – choisissez l'expression qui vous sied – oui, mais substituer les langues régionales à la langue française dans une partie des études et pratiquer l'immersion certainement pas, je ne le conseille pas car je crois que cela aurait des conséquences qui pourraient être beaucoup plus lourdes qu'on ne l'imagine aujourd'hui sur le plan de la démocratie civile, l'idée de service civil a été largement reprise et donc je n'insiste pas. Il y a une question qui n'est pas posée dans le texte, qui est quand même fondamentale qui est celle de l'information. Si en tant que Socialistes, nous sommes persuadés que

la démocratie politique et la démocratie sociale sont indissociables et nous le sommes, apparemment, on ne peut pas faire l'impasse sur une réflexion sur la concentration des moyens d'information parce qu'il y a deux problèmes, la liberté, elle n'est pas en cause, la liberté d'information mais ce qui est en cause c'est la pluralité de l'information. Et comme nous ne suggérons pas de revenir à des processus de contrôle qui donneraient le sentiment de certains retours en arrière, au moins devons-nous réfléchir aux moyens de permettre à toutes les formes de pensée de pouvoir s'exprimer, de même que nous devons penser ouvrir des espaces publics sur les nouveaux systèmes de communication que peut être Internet, comme si l'Etat laissait aux collectivités locales ce sujet fondamental qui, à notre sens, doit devenir une mission de service public national. Il fut un temps où on estimait que chaque Française et chaque Français avait droit au courrier chez lui, peut-être pourrons-nous introduire et défendre l'idée que chaque Française et chaque Français doit avoir un libre accès à Internet à haut débit où qu'il se trouve sur le territoire, quels que soient ses revenus.

Le service public peut évoluer, il y a des formes de prestations qui n'ont plus de sens aujourd'hui, il y en a d'autres qui sont vitales pour demain. Et je m'achemine sur mon conclusion. Je partage un peu le sentiment de Pervenche Bérès ce matin, c'est vrai que parler de la démocratie politique, de la démocratie sociale hors le contexte européen peut donner le sentiment d'un certain surréalisme, car que sera notre démocratie sociale hors du modèle social européen ? Peut-elle en être déconnectée ? Certainement pas. Que seront nos institutions hors l'évolution des institutions européennes ? Il m'étonnerait qu'elles divergent énormément, qu'elles puissent cheminer de concert. Et cette dérive oligarchique que je dénonçais tout à l'heure sur le plan de la démocratie tout court, elle est encore plus criante et patente au niveau européen.

Je termine sur une note différente parce qu'un Conseil national c'est aussi un lieu où on fait un peu de politique. Nous en faisons depuis ce matin un peu plus conjoncturelle. Regardons ce qui se passe en Europe aujourd'hui, la conjoncture est en train d'évoluer, nous le voyons tous et nous le regrettons. Il ne faut pas s'en alarmer outre mesure, il ne faut pas hurler avec les loups qui voient revenir le spectre d'une dépression qui leur ouvrirait les portes du pouvoir. Il y a une véritable modification de la donne et je vois une Europe inerte qui ne réagit pas, une banque centrale européenne qui fait comme si rien ne se passait. Nous avons donc raison de demander un gouvernement économique et nous allons avoir à souffrir de cette indifférence, de cette impuissance et de cette passivité.

Je termine pour de bon, de la même manière, mes chers camarades, je pense qu'en France nous n'allons pas pouvoir continuer à dire : « rien n'a changé, tout est comme avant. Nous avions fait un certain nombre de prévisions, elles ne seront pas tout à fait celles que nous avions imaginées, mais pour le reste ne vous inquiétez pas, nous maintenons le cap très précisément tel qu'il avait été prévu. »

Je pense que compte tenu de ces évolutions, il va falloir faire des choix. Nous découvrons que la priorité à l'emploi que n'a cessée de proclamer le Premier

Ministre revient effectivement très durement dans l'actualité. et nous allons découvrir de la même manière que par rapport à certaines catégories, nous avons besoin de dégager certains moyens. Je ne suis pas persuadé pour ma part que le débat ne va pas tarder à surgir comme priorité dans ce pays quant à l'augmentation des crédits d'investissement militaires Je pense, en revanche, qu'il y a des secteurs avec lesquels il faut renouer coûte que coûte comme la fonction publique, qu'il va falloir se préoccuper d'investissements publics, d'investissements publics civils bien entendu. Alors je ne dis pas que c'est le lieu, ni le moment mais je pense que oui, il va falloir réfléchir sur notre politique économique pour le temps qui nous reste imparti.
Merci.
(Applaudissements).

La présidente - La parole est à Raymond Forni.

Raymond Forni

Chers camarades, lorsque j'ai lu le texte qui est soumis à la sagacité des Socialistes, j'ai eu envie de dire, et je le dis d'emblée, et si nous faisions preuve un tout petit peu d'optimisme. Car au travers de ce texte, dans la lecture que j'en ai faite, il est question à plusieurs reprises d'absence de dialogue, d'absence de débat, il est question de la recherche d'une démocratie modèle, il est même question d'un affaiblissement progressif du parlement et comme je n'ai pas l'impression d'avoir vécu cela depuis quatre ans au moins, permettez-moi qu'à cette tribune je dise la fierté qui est la mienne et celle des Socialistes d'avoir, dans cette majorité, accompagné la politique d'un gouvernement qui a notre confiance et qui a su tout au long du travail qui nous a été demandé, mettre en œuvre une politique dont j'espère qu'elle suscitera d'abord chez les Socialistes et puis ensuite dans le peuple pourquoi pas à la veille d'échéances électorales cela n'est pas plus mal, un certain optimisme.
Certes, que nous réfléchissions à l'évolution de la démocratie, c'est une évidence et si nous voulons bâtir un projet ne nous satisfaisons pas simplement du bilan positif que nous présentons, devrais-je là encore dire que réfléchir à la démocratie c'est réfléchir à la vie, réfléchir à l'évolution nécessaire dans tous les domaines politique, social, économique, en fonction du monde qui change et qui bouge évidemment autour de nous. J'ai le sentiment que si nous considérions que cela est le fil conducteur de notre réflexion, nous pourrions aborder les échéances prochaines avec optimisme.
Et lorsque je dis bilan bien entendu par rapport à la fonction qui est la mienne et au pouvoir qui est celui de chacun des parlementaires siégeant à l'Assemblée Nationale, dois-je rappeler que depuis quatre ans pas un grand texte n'a subi d'évolution sans qu'il y ait une intervention directe du pouvoir législatif ?
Je pourrais bien entendu parler de la Corse, parler du texte sur la modernisation sociale, parler de celui concernant la démocratie locale, parler évidemment des lois sur la sécurité qui nous ont absorbés pendant quelque temps. Dois-je rappeler au Parti Socialiste que depuis quatre ans alors que beaucoup en avaient

Fondation Jean-Jaurès

rêvé, nous avons, nous, réalisé la réforme de l'ordonnance de 59 qui est une manière de doter d'une constitution financière notre pays, de donner de véritables pouvoirs au parlement, de dialogue avec le pouvoir exécutif., avec le gouvernement, et on se rendra compte sans doute dans trois, ou quatre ans de l'importance que cette réforme revêt dans le fonctionnement même des institutions de la république, dans le rapport entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Qu'il y ait nécessité d'améliorer cela est une évidence et je vais me contenter, compte tenu du temps donné, de tracer évidemment quelques pistes qui sont d'ailleurs contenues pour beaucoup d'entre elles dans le texte qui est soumis à notre appréciation.

Le 49-3 qui est l'arme atomique mise à disposition du gouvernement pour contraindre une majorité à la docilité, cette arme-là nous devons évidemment la maîtriser, non seulement sur le plan qualitatif mais sur le plan quantitatif, faire en sorte que son utilisation ne soit possible que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le texte soumis à l'appréciation du parlement est nécessaire à l'exécution des grandes orientations de la politique gouvernementale. C'est une piste évidemment que pour ma part je retiens parce qu'elle laisse la marge nécessaire au parlement d'intervenir dans la discussion législative qui lui est soumise.

Mais maîtriser qualitativement l'article 49-3 ce n'est pas à mon sens suffisant, il faut le maîtriser aussi sur le plan quantitatif, c'est-à-dire faire en sorte que la démocratie, que la vie politique soient rythmées par de grands actes du gouvernement et donc contraindre le gouvernement, limiter la possibilité d'utiliser la sanction de l'article 493 à quelques utilisations par session par exemple qui permettrait justement d'aller à l'essentiel et de ne pas se perdre dans le superflu.

Usage limité aussi, me semble-t-il par le fait de mettre en œuvre au préalable l'ensemble des procédures de conciliation et nous savons bien qu'il en existe un certain nombre.

Faire en sorte qu'avant d'utiliser le 49-3, on soumette le Gouvernement à l'obligation d'une deuxième délibération du Parlement pour attirer son attention sur la gravité de la décision qu'il prend. Cela me paraît être une piste qu'il convient évidemment d'utiliser.

Et puis la deuxième piste est évidemment celle de donner une maîtrise plus grande au pouvoir parlementaire, en ce qui concerne l'ordre du jour de nos Assemblées.

Nous savons bien quelles étaient les orientations de la Constitution de 1958 !

Depuis nous avons progressé. Un certain nombre de niches ont été ouvertes.

En réalité, dans ce domaine, l'objectif que nous devons nous fixer, que nous devons avoir en ligne de mire, c'est celui d'un pouvoir partagé avec le pouvoir exécutif.

Exercer, et c'est la troisième piste, un contrôle parlementaire plus actif c'est donner aux Commissions permanentes de l'Assemblée plus de pouvoirs qu'elles n'en ont,.

Fondation Jean Jaurès

Est-il normal, mes chers camarades, que la délégation aux affaires européennes n'ait pas de commission permanente alors que nous savons que la législation qui nous vient de l'Europe est de plus en plus importante en volume et en importance ?
Il faut bien entendu transformer ces Institutions de manière à augmenter le nombre des commissions permanentes et bien entendu, il faut utiliser ce pouvoir des commissions permanentes pour simplifier les procédures d'adoption des textes législatifs. Pourquoi se livrer à cette mise en scène et parfois à cette caricature d'adoption dans l'hémicycle alors que nous pourrions faire voter par les commissions permanentes sur demande du gouvernement ou sur demande du président de l'Assemblée Nationale, ou sur demande du président de la Commission ad hoc, que nous pourrions faire voter de manière simplifiée un certain nombre de textes ?
Cela me paraîtrait plus efficace, plus rapide, et sans doute plus responsable.
Comme mon temps semble être compté, je vais esquisser quelques pistes supplémentaires de manière rapide.
Dans la réforme des institutions, il n'est pas interdit de réfléchir à l'une de ces Institutions dont on a beaucoup parlé ces dernières années, je veux évoquer bien entendu le Conseil Constitutionnel, non pas qu'il prendrait des décisions qui nous sont contraires, parce que l'objectif que nous devons avoir est celui de mettre au rythme de notre vie ce Conseil Constitutionnel, réfléchir à cela, c'est évidemment réfléchir à la durée du mandat des membres du Conseil Constitutionnel.
Quelle raison y aurait-il à vouloir réduire le mandat sénatorial de 9 ans à 6 sans évoquer le mandat des membres du Conseil Constitutionnel et le porter de 9 à 6, comme nous avons réduit, il y a quelque temps, le mandat des membres du CSA.
Réfléchir à cela n'est pas interdit à l'occasion de l'élaboration de ce projet, tout comme il n'est pas interdit, chers camarades, et Henri Emmanuelli avait parfaitement raison de ce point de vue, réfléchir sans doute aux problèmes du droit de dissolution dont bénéficie le Président de la République.
C'est, me semble-t-il, indispensable en raison même de la décision que nous avons prise de réduire le mandat présidentiel de 7 à 5 ans.
Nous nous rendons compte, lorsque nous avons voté cette nouvelle disposition que nous franchissions un pas sur le plan je dirai mental, intellectuel, et que nous ne le franchissions pas sur le plan de la réforme des Institutions elles-mêmes.
Comme il n'est pas interdit, mais c'est sans doute un vœu pieux compte tenu du tabou qui règne quand on évoque cette question, de réfléchir, comme certains le souhaitent, et je le souhaite, à l'implication d'une loi lorsque la France s'engage sur des territoires extérieurs, du point de vue de l'Armée.
Je pense que vous comprenez le souci qui est le nôtre : ce n'est pas d'empêcher le gouvernement de travailler, mais de l'accompagner dans la démarche qui est la sienne.

Fondation Jean Jaurès

Il me semble, que de ce point de vue, toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre, y compris celles des Parlementaires y compris celles manifestées aujourd'hui par l'Assemblée Nationale.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La présidente - Merci. La parole est à Laurent Baumel.

Laurent Baumel

Chers camarades, en 1985, un militant Socialiste sur trois, avait moins de 40 ans.
Aujourd'hui, il n'y en a pas un sur 6.
Ce chiffre global, révélé par une étude récente du SEDIPOF, rejoint l'expérience vécue de beaucoup d'entre nous, l'inquiétude que nous avons tous ressentie, à un moment ou à un autre, devant le vieillissement perceptible de certaines de nos sections et de nos fédérations.
Certes, la crise des vocations ne menace pas l'existence même du Parti. Incontestablement cette évolution n'est pas à ranger dans les atouts du Parti Socialiste pour les années qui viennent car si l'essentiel reste bien sûr toujours de porter un projet politique pour l'ensemble de la société, la force d'une formation comme la nôtre réside dans sa capacité à s'ouvrir à une diversité de couches et de catégories de la société.
De ce point de vue, avoir des militants de moins de 40 ans dans le Parti n'offrirait sans doute pas la garantie d'avoir le vote des moins de 40 ans pour le Parti. Cela augmenterait en tout cas notre faculté de savoir capter les attentes et les aspirations des nouvelles générations.
Naturellement le désengagement politique des jeunes générations n'est pas un problème nouveau. Il puise ses racines dans un contexte idéologique, historique, global avec lequel nous devons compter.
Chacun sait aussi que l'on recrute à son image et dans l'attente de pouvoir offrir de nouveau de grands desseins mobilisateurs, ce à quoi nous travaillons, il faudrait peut-être au moins aussi jouer la carte du rajeunissement et montrer que nous sommes un Parti qui sait faire une place à ces jeunes hommes et jeunes femmes.
Or, chers camarades, il n'est pas sûr aujourd'hui que nous prenions ce chemin.
Nous sommes, au contraire, en train de construire progressivement un édifice qui, si nous n'y prenons pas garde, va compromettre l'accès des jeunes générations aux responsabilités dans notre Parti.
C'est le problème soulevé dans un appel qui circule en ce moment parmi les jeunes militants du Parti, qui demandent qu'on permette la poursuite du renouvellement normal des générations.
Chacun ici a pu voir fonctionner les mécanismes de l'éviction. IL y a les contreparties, on pourrait dire les dommages collatéraux, des choix éminemment positifs que nous avons faits : la Gauche plurielle, et la parité.

Fondation Jean Jaurès

Il y a surtout, combinée à ces actions positives, une timidité évidente dans la remise en cause du cumul des mandats, question où on ne retrouve pas tout à fait en notre sein… (applaudissements)… le volontarisme exemplaire dont nous avons su faire preuve pour la parité.
Cette élection des plus jeunes n'est qu'une tendance et on trouvera là une certaine désaffection. C'est en effet un réel problème pour le Parti Socialiste.
Une initiative, dont je parlais à l'instant, mériterait, me semble-t-il d'être accueillie sans ironie inutile.
Si on veut attirer et conserver ces jeunes hommes et ces jeunes femmes dans le Parti Socialiste, à une époque où la politique n'est pas ce qui est de plus évident, nous devons être capables de leur offrir des perspectives idéologiques d'abord mais aussi des perspectives en termes d'accès aux responsabilités.
Je voudrais préciser, à ce sujet, que les jeunes hommes et femmes qui ont signé cet appel sont tous des militants, investis, depuis des années, dans le travail collectif du Parti.
Lorsque les femmes se battent pour la parité, on ne leur reproche pas de se battre pour elles-mêmes, et le fait que ces signataires soient eux-mêmes intéressées à l'accès des jeunes aux responsabilités ne change rien au fait que ce qu'ils demandent est juste.
Je vais conclure : n'oublions pas aussi, mes chers camarades, que nous ne sommes pas seuls dans la vie politique française. Nous avons des adversaires et des partenaires qui pourraient, eux, demain, se saisir mieux que nous de cet enjeu. Alors après avoir eu un temps d'avance dans la place faite aux femmes, prenons garde peut-être de ne pas avoir demain un temps de retard sur la question de la place faite aux jeunes générations.
Je vous remercie.
(Applaudissements).

La présidente - Merci.
La parole est à Adeline Hazan.

Adeline Hazan

Je voudrais dire, en préalable, à Laurent Baumel, pour qui j'ai beaucoup d'amitié, puisque par ailleurs nous militons dans la même région, que même s'il pointe un problème qui existe, ce type d'appel n'est absolument pas conforme à la volonté de modernisation de notre Parti.
En effet, on trouvera toujours quelque chose qui paraît d'une réforme ou quelqu'un et à ce moment-là, on ne fait rien et on laisse tout en l'état.
Ce que je dis n'engage bien sûr que moi.
Je voulais simplement dire quelques mots sur notre projet en matière de justice. C'est déjà un moment phare, et un élément clé dans notre projet en 1997.
Nous avons tenu, dans ce texte, à ce que cela le soit également pour le projet pour 2002. Evidemment beaucoup a été fait depuis 4 ans, que ce soit l'accès aux droits, la loi sur la présomption d'innocence, l'égalité de tous devant la loi, etc, mais il reste encore énormément à faire.

Fondation Jean-Jaurès

Dans ce qu'il y a encore à fait, il y a d'abord ce qui n'a pas pu être fait, non pas par notre faute, mais par la faute de la Droite. Je pense bien évidemment à la réforme de l'indépendance de la justice et au refus du Président de la République en 2000, de saisir le Congrès de Versailles, de façon à ce que le Conseil Supérieur de la Magistrature soit rénové et qu'enfin, on en ait fini avec cette mainmise de l'exécutif sur la justice.
On comprend de jour en jour davantage pourquoi Jacques Chirac ne souhaite pas une justice indépendante. Cela est une autre histoire !
Je dis que beaucoup reste à faire. IL y a, tout d'abord, à mon avis, et je voudrais attirer l'attention du Conseil national, la réforme sur les prisons.
Je sais que Marylise Lebranchu travaille, avec autour d'elle un Comité qui fait des propositions très intéressantes, sur la mise en place d'une loi pénitentiaire.
Je tiens, et nous tenons tous, à ce que ces propositions fassent l'objet d'un premier examen, en première lecture, avant la fin de cette législature. Ce n'est pas certain et si nous ne le faisions pas, ce serait un recul très important en matière de droit.
Il y a aussi un débat qui ne figure pas dans le texte. Nous examinons aujourd'hui – parce que c'est un débat qui commence simplement dans les milieux judiciaires, para-judiciaires et l'opinion publique à monter - : c'est celui de la participation des citoyens à l'exercice de la justice y compris dans les tribunaux pénaux.
Cela pose d'énormes questions et je crois qu'il va falloir que nous, au Parti Socialiste, nous examinions cette question. C'est la raison pour laquelle je réunis à la rentrée la commission « justice » sur cette question.
Au-delà de cela, je pense que dans notre projet, nous réfléchissons également au périmètre que doit avoir la justice.
Je crois, pour ma part, qu'on ne règlera jamais la question de l'embouteillement de la justice qui est la cause de beaucoup de maux, si à un moment donné, on ne se dit pas : est-ce que tel ou tel contentieux doit relever de la justice ou ne peut pas relever d'un autre système ?
Est-ce que dans certaines affaires civiles par exemple, des affaires locatives, est-ce qu'il est vraiment indispensable qu'il y ait toujours trois Magistrats ?
Il faut vraiment mener cette réflexion car cela n'a pas encore été fait. Il faut qu'on le fasse d'ici quelques semaines, voire d'ici quelques mois.
Je voulais également, avant de terminer cette intervention, dire quelques mots du débat sur la délinquance des mineurs.
Je crois, et nous le savons tous, que le débat sur la sécurité, va être au cœur de notre campagne. Evidemment loin de moi, et de personne d'ailleurs, de dire que ce problème n'est pas un problème. C'est en fait un problème très grave.
Je pense que sur celui plus spécifique, de la délinquance des mineurs, dans l'opinion et dans notre propre Parti, nous sommes en train de faire fausse route ou en tout cas, il y a une tentation que nous fassions fausse route.
Je crois, en termes de communications, qu'il faut complètement arrêter de dire « ordonnance de 45 ».

Fondation Jean Jaurès

De toute façon, il ne reste rien dans ce texte de l'ordonnance de 1945 elle-même et quand on parle à quelqu'un quel qu'il soit, et même s'il est progressiste, de l'ordonnance de 1945, on nous répond immédiatement « c'est préhistorique, cela n'a plus rien à voir ».
Arrêtons donc de parler de l'Ordonnance de 1945 et parlons de l'Ordonnance ou du système législatif qui légifère sur la délinquance des jeunes.
Cela me semble être un gros progrès également.
IL ne faut pas que nous courions derrière une formule magique que nous ne trouverons pas et ensuite que nous nous trompions de combat. Depuis quelques années, et notamment sous le Gouvernement de Lionel Jospin, beaucoup a été fait et beaucoup de procédures, de réponses, ont été trouvées, et certainement inventées ou développées.
On a inventé :
- dans un domaine répressif, les centres de placement immédiat, les centres d'éducation renforcée.
- dans un domaine préventif l'accélération et le développement des maisons de justice.
Ce que je veux dire par là, c'est que les instruments, nous les avons et qu'il ne sert à rien, à partir du moment, et c'est le cas, où nous sommes d'accord sur un tronc commun, on ne va pas revenir sur l'incarcération en matière de délit des 13 à 16 ans, et si on est d'accord là-dessus, ne cherchons pas d'autres solutions magiques.
Le problème n'est pas là.
Le problème, et on en a souvent discuté avec Marylise Lebranchu, porte sur le décalage entre les décisions prises par le gouvernement et elles sont vraiment entières – il existe un éventail de décisions – et les réalisations sur le terrain.
C'est un véritable problème et cela, il faut y remédier. Voilà, je crois, la direction dans laquelle nous devons aller.
Un dernier point, et je terminerai là-dessus : ne nous lançons pas ou plutôt ne faisons pas nôtre, cette expression que l'on retrouve dans les débats, de tolérance zéro en matière de délinquance.
Il me semble qu'on est en train de faire ce qu'on a déjà fait, je veux parler des errements en 1996 et 1997 quand on parlait d'immigration zéro. Ne parlons vraiment pas de cela.
(Applaudissements).
Disons simplement qu'à toute transgression de la loi, quelle qu'elle soit, même la plus mince, la société, donc la justice doit répondre de façon graduée.
Ne parlons pas d'une société où il y aurait zéro délinquance mais cela n'existe pas.
En bref, chers camarades, ne nous trompons pas de combat. Ne courrons pas derrière les arguments de la Droite, sachons plutôt rendre effectives et lisibles sur le terrain les décisions prises par le Gouvernement de Lionel Jospin, décisions qui sont à la fois réalistes et conformes à nos valeurs de gauche. Merci.

Fondation Jean-Jaurès

La présidente - Merci Adeline.
La parole est à Paul Quilès, Gilles Savary se prépare.

Paul Quilès

Mes chers camarades.
Ce débat sur la modernisation de nos institutions (c'est le thème auquel je vais me consacrer) peut paraître parfois secondaire et l'autre jour, comme je proposais un amendement dans ma fédération qui a été voté et débattu tout à l'heure en commission des résolutions, on m'a dit : "ce n'est peut-être pas le sujet du jour, ce n'est pas le plus important, il y a des problèmes sociaux importants".
C'est vrai que l'on a souvent dit cela. Pourtant, c'est une question essentielle puisqu'il s'agit bien du sens que nous donnons dans la Vème République à la démocratie représentative et ce que je vais dire là est un peu complémentaire de ce qui a été dit ce matin, je pense notamment à l'intervention d'Henri Weber sur la démocratie participative.
Je crois qu'il ne faut pas opposer démocratie politique et démocratie participative, mais c'est vrai aussi qu'il ne fat pas, parce que l'on parle de moderniser nos institutions, oublier tout§ ce qui doit se faire à côté dans le domaine sociale, dans le domaine de la société civile.
J'en resterai donc à ce thème, mais encore une fois, il n'est pas l'alpha et l'oméga. Néanmoins, c'est très important parce que je trouve que les Socialistes donnent un peu trop l'impression, ont donné l'impression peut-être (pas aujourd'hui puisque nous en parlons) de considérer qu'ils acceptaient finalement la logique des institutions de la Vème république. J'ai entendu quelqu'un ce matin, je crois que c'est Alain Richard, dire à la tribune : dans ce domaine-là, les carottes sont cuites, ce qui veut dire : on ne pourra toucher à rien.
Je pense que si nous acceptons les institutions de la Vème république, nous sommes coulés dedans, nous sommes quand même obligés de considérer et de remarquer, chaque jour, que le fonctionnement de ces institutions n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons et notamment parce que ces institutions ne sont pas assez démocratiques, qu'elles ne sont pas assez efficaces et parce qu'elles contribuent, à mon sens, à donner une image de la politique et des politiques qui accroît ce phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui prend de plus en plus d'importance et qui est celui du rejet de la politique par nos concitoyens.
Si dans notre projet, nous voulons marquer l'opinion, je pense qu'il faut être audacieux, ce qui n'exclut pas, évidemment, le réalisme et pour être précisément réaliste, il faut partir de plusieurs constats sur lesquels je pense que nous pouvons être d'accord.
Le fonctionnement des institutions de la Vème république (et là, je suis un petit peu en désaccord avec ce que disait Raymond Forni tout à l'heur) n'est pas satisfaisant du point de vue de la démocratie. La société actuelle qui exige efficacité et rapidité finit par considérer que le fonctionnement du parlement et de nos institutions est quelque chose d'un petit peu archaïque.

Songez qu'entre le moment où un texte est adopté en Conseil des Ministres (la presse dit souvent d'ailleurs : ce projet a été adopté, non, il est adopté en Conseil des Ministres) et le moment où les décrets d'application sortent, il peut se passer un an, un an et demi, deux ans. Or, la société actuelle est une société qui va vite et qui considère ce système (les gens ne le disent pas publiquement) est un vestige du passé. On est obligé d'y passer parce que c'est comme cela, mais en réalité, ce n'est pas efficace.

Or, il y a une contradiction forte que nous aurions tort d en pas considérer.

Enfin, troisième constat, le rôle du Parlement est faible. Cela ne veut pas dire que le Parlement s'est affaiblit depuis quelques années. Je pense, bien au contraire, Raymond Forni le disait tout à l'heure, qu'il y a eu des améliorations et des améliorations que je suis le premier à reconnaître, mais il n'en demeure pas moins que le rôle du parlement est faible parce que la Vème république l' a voulu ainsi pour des raisons que chacun connaît.

Alors, ce n'est pas satisfaisant. Ne rien faire, c'est considérer (parce que tout monde s'est habitué dans le mode politique, dans l'opinion publique) qu'il faut en rester là, ou alors, faire des proclamations générales, et nous en faisons souvent dans nos Congrès, dans nos conventions, dans nos programmes électoraux en disant : il faut redonner du pouvoir au Parlement.

Je préfère et je cite souvent la formule britannique : le diable est dans les détails. Je propose donc que l'on soit un petit peu diabolique, que l'on aille dans les détails de temps en temps, même si je vois tout le danger que cela représente d'aller dans le détail.

Il me semble que notre projet devrait, dans ce domaine, aller plus loin, d'une part dans l'analyse de la situation, dans le pourquoi de la nécessité des reformes et dans des réponses concrètes.

Par contre, j'apprécie que figurent dans ce projet deux points auxquels, personnellement, je tiens beaucoup, d'une part, cette idée qu'il faut changer la Constitution et non pas changer de Constitution ; Henri Emmanuelli disait tout à l'heure : c'est une formule ambiguë etc. Non. Regardons ce qui se passe depuis 1789. Nous avons changé de constitution à chaque fois au moment d'une guerre, d'une révolution, d'une période trouble, c'était 1789, 1848, 1870, 1946 et 1958. Ce sont donc soit des guerres, soit des révolutions et sauf à souhaiter une période d'instabilité pour notre pays, je ne pense pas que l'on changera facilement de constitution, on ne changera pas.

Par contre, on peut modifier (c'est ce que je propose) de l'intérieur de cette constitution, bon nombre de choses pour rétablir précisément l'équilibre. Cela peut se faire et c'est proposé dans le texte. Je crois que c'est une bonne chose, qu'il ne faut pas le faire par petites touches comme on le fait depuis une dizaine d'années en allant régulièrement à Versailles pour le Congrès, mais le faire globalement par un texte qui serait présenté dans la campagne électorale, la campagne présidentielle, dans les six mois sui suivent l'élection du Président de la République, par référendum pour prendre les français à témoins. Que l'on ne me dise pas que c'est trop compliqué. On leur a fait voter en 1958 une constitution que beaucoup n'avaient pas lue probablement, mais quand même, ce

n'est pas parce qu'ils ne l'avaient pas lue qu'ils ne comprenaient pas l'idée générale. Là aussi, nous pouvons expliquer cette idée générale qui doit être précisément de modifier l'équilibre des pouvoirs.
Plusieurs remarques.
D'abord, si la Vème république a voulu une Assemblée Nationale, un Parlement à la botte, c'est bien pour ne pas retomber dans les errements de la Ivème république. Faisons alors très attention, quand nous proposons des réformes, à cet argument que j'ai entendu très souvent : ah oui, vous proposez de revenir à l'instabilité de la IVème République.
Non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous proposons, en tout cas je propose, de regarder bien en face les dysfonctionnements du Parlement. Je vais les énoncer, puisqu'il faut aller vite, car ce n'est pas souvent que l'on parle de ces sujets Sylvie et il faut quand même dire les choses bien en face.
Les dysfonctionnements existent, on les connaît, les français les connaissent. Il ne faut pas que les Socialistes se masquent la vérité en disant : non, tout va bien. Non, tout ne va pas bien et l'absentéisme, pour un Socialiste, est quelque chose qui fait beaucoup de mal à la politique et au Parlement. L'image du Parlement qui se remplit uniquement quand les caméras de télévision sont là le mardi et le mercredi après-midi, ce n'est pas une bonne chose, ce qui ne veut pas dire que les députés ne travaillent pas, les députés travaillent énormément, mais ils ne travaillent pas énormément là. Je suis président de Commission, je sais ce qui se passe, sur 80 députés, il y en a 30 qui ne viendront jamais en cinq ans et si nous sommes 10, 15 ou 20, c'est un maximum.
Ce n'est pas normal, et je propose, c'est une de mes propositions, je crois qu'elle sera retenue en tant que telle ou sera soumise aux militants, que le député deviennent un député à temps plein, c'est-à-dire plus de cumul de mandats du tout et pas de cumul avec des fonctions.
(Applaudissements)
Cela veut dire aussi, et je veux m'expliquer en deux phrases sur ma proposition, réduire le nombre de députés, non pas pour un souci démagogique en disant "il y en a trop, ils ne fichent rien etc.", pas du tout, mais parce qu'actuellement, le budget (Raymond Forni le sait) de l'Assemblée est d'environ 3 milliards de francs par an. Si nous disons, aujourd'hui ou demain, dans une campagne qu'il faut doubler les moyens de l'assemblée et des députés parce qu'il faut plus de moyens pour travailler mieux, pour mieux contrôler le gouvernement, pour que les commission et l'assemblée disposent de moyens d'experts indépendants pour que nous soyons vraiment un organisme parlementaire qui débat et qui oriente, qui contrôle t qui légifère plus qu'actuellement parce que la plupart des lois sont d'origine gouvernementale comme l'on sait, pour cela, je propose que l'on diminue le nombre des députés et qu'à budget égal, il y ait beaucoup plus de moyens pour les députés et pour le fonctionnement de l'Assemblée Nationale.
L'autre dysfonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, c'est la lenteur des processus? Cette lenteur fait du mal à la politique parce que les gens qui regardent la télévision comme tout le monde, qui lisent la presse, pensent que les choses vont aller vite parce qu'on les a annoncées alors qu'en réalité, il faut un

temps énorme, considérable dans notre société moderne pour aboutir à) des réalisations.
Enfin, dernier point, il n'y a pas assez de débats d'orientations… je vais conclure… sanctionnés pas des votes à l'Assemblée Nationale… (applaudissements)… Je pourrais vous donner des exemples, je n'en ai pas le temps, mais quand on dit qu'il y a débat à l'Assemblée Nationale, ce n'est pas un débat, c'est un échange informel qui paraît au Journal Officiel et les exemples ne manquent pas. Nous avons perdu l'habitude de voter parce que c'est ainsi sous la Vème république.
Le débat d'orientations doit permettre au gouvernement ensuite d'appliquer ce que la représentation populaire a voté, c'est ainsi que fonctionne la démocratie. Le gouvernement procède de la majorité de l'assemblée, de la volonté populaire et pas l'inverse, mais il y a un phénomène sous la Vème république (je ne vais pas avoir le temps beaucoup d'en parler, il est pourtant très important), c'est la dyarchie qui existe à la tête de l'Etat. Comme nous sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure, obligés pour les raisons que j'expliquais, de garder le Président de la république, il faut donc donner plus de pouvoir au Parlement, et cela éviterait, par exemple, cette situation invraisemblable lorsque Lionel Jospin, Premier Ministre, se retrouve à l'étranger en Israël dans les conditions que l'on sait, où il a eu un incident à la suite des propos qu'il a prononcés. L'argument qui a été mis en avant : "c'est tout à fait scandaleux que le Premier Ministre parle de politique étrangère alors que c'est le président de la république qui est chargé de donner la ligne politique en matière de politique internationale", ce n'est pas dans la Constitution, mais il n'y a pas de débat au Parlement sur la politique étrangère qui soit sanctionné par un vote. Ensuite, le Premier Ministre est chargé de donner la politique de la France.
Nous fonctionnons exactement à l'envers de la façon dont devrait fonctionner une démocratie et c'est un débat de fond, je n'ai pas le temps d'aller jusqu'au bout. Je veux simplement dire que si toutes ces propositions qui ont été faites (je n'ai pas été le seul à en faire, bien entendu) passent dans le projet Socialiste, je crois que tout le monde aura à y gagner, nous, les Socialistes parce que nous nous montrerons audacieux dans un domaine qui est celui du rétablissement de l'image de la politique et des politiques, et parce qu'aussi, le gouvernement ne sera pas comme il est actuellement dans nos démocraties où il est responsable de ce qui ne va pas. Là, ce sera le Parlement, les représentants du peuple, qui auront voté. Eh bien, ils iront devant les citoyens dire : oui, nous sommes là, on aura toujours la possibilité, c'est le gouvernement qui a fait, c'est le gouvernement qui est responsable… Je pense aussi qu'un meilleur contact avec le Parlement avec toutes les mesures qui sont proposées fera que le Gouvernement pourra peut-être éviter (le gouvernement, pas celui-ci, d'une façon générale) un certain nombre d'erreurs parce que le Parlement sera mis dans le processus de réflexion et de réalisation des projets bien en amont.
Un petit détail et je conclu par là : nous sommes le seul pays démocratique dans lequel les commissions parlementaires travaillent, amendent un texte et le texte qui vinent dans l'hémicycle en discussion n'est pas celui qui a été amendé,

travaillé par la Commission, mais celui du Gouvernement discuté avec des représentants d'autres pays en Europe, notamment, et les gens ne comprendront pas.
C'est bien le signe que le Parlement est considéré comme une instance mineure sous tutelle et c'est cela, je pense, qu'il est possible de changer, en tout cas, il est possible d'en proposer le changement dans notre projet.
(Applaudissements)
La présidente.- Il nous reste encore quatre inscrits, il faut impérativement parle un tiers du temps utilisé par Paul.
Irène Felix a la parole, ensuite Marie-Noëlle Lienemann… Pardon, c'était Gilles Savary, excuse-moi Gilles, tu as la parole.

Gilles Savary

Je crois qu'il faut que les Socialistes lui opposent au contraire l'approfondissement de 1982 (la loi du 2 mars 1982), c'est-à-dire une décentralisation républicaine dans l'unité de la République. Ni ethnicisation, ni féodalisation de la République telle qu'aujourd'hui la Droite le prévoit ou du moins nous le propose.
De ce point de vue-là, je me permettrai d'apporter une modeste contribution au texte dans un domaine où il est toujours très difficile de se situer, puisque s'il est un domaine où la fonction fait le moine, c'est bien celui-là. Il suffit d'être conseiller général pour être départementaliste, conseiller régionale pour être régionaliste, conseiller municipal pour avoir peur des structures intercommunales, ou l'inverse.
Je crois donc qu'il faut que l'on chasse les fausses bonnes idées et les démagogies faciles de notre propos et je crois que le texte y a réussi.
Personnellement, je crois qu'il faut que l'on engage cette deuxième étape de la décentralisation non seulement comme la démocratie de la vie locale, mais bien plus, comme une véritable décentralisation institutionnelle autour de quatre grands principes.
D'abord, la décentralisation ne doit pas se faire contre l'Etat, mais elle doit être un enrichissement et une réforme de l'Etat, c'est-à-dire un assouplissement de la fonction administrative, c'est-à-dire plus de proximité, plus de convivialité. C'est donc, me semble-t-il, dans un partage des tâches plus clair entre l'Etat t les collectivités locales, et non dans la dissolution de l'Etat ou dans l'opposition à l'Etat que l'on doit nourrir une deuxième étape de la décentralisation institutionnelle dans ce pays. En particulier - cela a été dit tout à l'heure - la péréquation entre région, départements et communes doit rester au cœur du Projet Socialiste et je n'entends pas auprès du candidat en campagne un tel projet.
Le deuxième principe, me semble-t-il, c'est qu'il faut que nous évitions de mettre en concurrence département et région. Pour moi, c'est le chiffon rouge des jacobins, celui qu'ils agitent pour éviter de nous expliquer qu'il faut au contraire que l'on transfère des compétences d'Etat vers des niveaux locaux. C'est ce débat

Fondation Jean Jaurès

qui est en général permanent dans la société française : plus de départements, moins de régions, supprimer le département, conforter la région…
Je pense qu'il faut au contraire aujourd'hui qu'on réfléchisse à de nouveaux transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales et, en particulier, vers l'échelon régional. C'est le cœur de notre Projet, la consolidation de la Région, je crois que c'est très important.
À cet égard, je pense qu'il ne faut pas que l'on fasse de la Région une administration de proximité, il faut qu'on fasse de la Région une administration de développement, c'est-à-dire capable de gérer justement ce qui transcende les particularismes locaux : des grands réseaux, des grands équipements, le développement local, l'aménagement du territoire, on l'a dit à plusieurs reprises.
Mais c'est totalement antinomique avec le mode de scrutin que nous propose le candidat en campagne. Si aujourd'hui, alors que Lionel Jospin et le Parlement viennent enfin de stabiliser par un nouveau mode de scrutin qui a fait ses preuves au niveau communal l'institution régionale, nous allons vers des circonscriptions régionales, eh bien ! Nous allons vers l'atomisation de la Région, vers l'inefficacité de la Région, vers le clientélisme, vers le saupoudrage, ce qui, à mon avis, est l'antithèse de l'institution régionale.
(Applaudissements)
Troisième principe : remettre en ordre les compétences plutôt que courir après le Graal de la disparition d'un niveau ou d'un autre. Je sais bien que, là aussi, expliquer qu'on a cinq niveaux, c'est suffisamment séduisant pour que chacun se mette à faire du tir aux pigeons, mais cela fait vingt ans qu'on est sur le sujet, ici comme ailleurs ; les Allemands eux-mêmes n'y ont pas réussi et c'est aussi compliqué, c'est aussi compliqué en Belgique, c'est aussi compliqué partout ailleurs. Donc, soyons pragmatiques, essayons de faire enfin une clarification des compétences entre les différents niveaux plutôt que de poursuivre la quête, à laquelle on n'a jamais abouti, d'une suppression d'un niveau ou d'un autre. Je crois que notamment s'agissant du département - alors que le département est en réalité une création institutionnelle peu homogène, un département de la région parisienne est très différent d'un départemental rural ou d'un département métropolisé comme celui des Bouches-du-Rhône ou de la Gironde - il faut éviter de se tirer une balle dans le pied et de faire en sorte que le monde rural considère qu'on le lâche en affirmant de façon trop brutale la disparition du Conseil général.
Enfin, dernier sujet, qui m'est cher depuis longtemps, chers camarades, n'adhérons pas au postulat de la Droite selon lequel (et je ne voudrais pas ici choquer les élus locaux, j'en suis moi-même) décentraliser suffit à démocratiser. Non. Il faut démocratiser pour décentraliser. S'il y a des retards au plan local, c'est dans la démocratie. Il n'y a pas de séparation des pouvoirs, il n'y a pas de pluralisme de la presse et je suis de ceux qui pensent qu'il faut que l'on décentralise le CSA, autrement nous allons vers des catastrophes dont nous aurons à souffrir considérablement ; dans ma région, la télévision locale est maintenant aux mains de la presse quotidienne locale, qui est unique et monopolistique. Je crois qu'il faut donc que nous évitions de céder à ce leurre

qui est le postulat de la Droite : donnons plus de pouvoir aux élus locaux sans contrepartie en termes de contre-pouvoirs ou de pluralisme de l'"information et nous aurons fait la décentralisation. Non ! Démocratisons d'abord et décentralisons ensuite !
(Applaudissements)

La présidente - Irène Felix. Marie-Noëlle Lienemann se prépare.
Irène, tu m'as promis d'être courte, je crois…

Irène Felix

Chers camarades, quelques mots en prolongation du propos de Gilles Savary, puisque c'est aussi de démocratie locale que je souhaitais vous parler, avec deux idées : d'une part, revenir sur le rôle de chacune des collectivités, avec donc la réflexion qu'on peut mener, conjointement à la définition, sur le rôle du mode de scrutin, d'autre part, revenir sur le lien qui m'est cher entre la notion de démocratie locale et celle de démocratie sociale ou de démocratie civile.
Sur le premier sujet, je crois que ce que nous affichons, c'est la volonté d'avoir à la fois plus de proximité, plus de transparence, une plus grande implication de nos concitoyens et donc une plus grande capacité des élus à aller à leur rencontre.
Cet objectif, nous le partageons, il est clair. Mais les propositions qui sont faites pour le remplir me semblent pouvoir encore être affinées.
En matière de transparence (c'est-à-dire qui fait quoi et pour quel projet vote-t-on ?), de légitimité (c'est-à-dire est-ce que ceux qui conduisent les affaires ont vraiment été choisis par les citoyens pour cela ?) et de proximité (c'est-à-dire est-ce que ceux qui gèrent sont effectivement proches des questions qui se posent ?), je ne suis pas sûre que le mode de scrutin des intercommunalités actuelles soit le bon et je ne suis pas sûre non plus que celui vers lequel nous semblons nous diriger, au-delà d'une première impression positive, répondre effectivement à toutes ces questions.
Ce vers quoi nous allons, un fléchage - pour revenir sur ce terme - des futurs élus intercommunautaires sur les listes communales, a priori, cela séduit : on garde le lien avec la commune et on affiche le terme de suffrage universel direct. Mais au-delà de cette première impression de séduction, je pense qu'on ne répond ni à la transparence, ni à la proximité. Ni à la transparence parce qu'en réalité ce fléchage n'empêche pas des arrangements ultérieurs dans la constitution effective des exécutifs intercommunautaires, et cela me paraît poser un problème (comme me paraît poser problème aussi le fait que le débat politique ne se tient pas sur le projet intercommunautaire puisqu'à aucun moment on ne sait qui va travailler avec qui), ni à la proximité puisque, pour finir, même si on garde un lien avec la commune, la commune est tellement vidée de ses compétences qu'elle ne maîtrise plus réellement son devenir.
Donc, il me semble qu'on devrait réfléchir plus longuement sur un véritable scrutin direct qui ne serait pas biaisé, mais aussi sur le maintien de réelles compétences au niveau des communes, le système d'intercommunalité laissant

finalement peu à peu partir à la fois les ressources et les chantiers de compétences vers les intercommunalités.
Ma réflexion porte essentiellement sur les agglomérations. Je conviens volontiers qu'au niveau des communautés de communes rurales, la situation soit un peu différente.
Deuxième point, le scrutin départemental. Je voudrais revenir au propos de Gilles Savary décrivant la région comme une administration de développement. Parce que la région est une administration de développement, alors le scrutin que nous proposons, qui est un scrutin de liste, paraît particulièrement adapté pour mener ces projets d'aménagement généraux.
Dans le département, les compétences sont tout autres et, donc, je crois qu'il faut que nous ayons un raisonnement sur la définition du mode de scrutin qui soit, lui aussi, tout autre. Nous n'avons aucun intérêt à nous enfermer dans un débat qui voudrait que la légitimité ne vienne que de l'ancrage sur les territoires (c'est le propos de Chirac) ou que de la proportionnalité du projet, parce qu'à ce moment-là comment est-ce que nous défendrions le mode de scrutin national ?
Je crois qu'il faut plutôt penser et concevoir un mode de scrutin spécifique aux compétences et s'agissant du département, puisqu'il s'agit d'une compétence de proximité, l'ancrage sur le territoire devrait permettre de mieux assurer cette compétence et de mieux assurer les fonctions de développement local que peuvent être celles des conseillers généraux, en redonnant néanmoins un poids bien plus important à la représentation dans les villes.
Dernier point et j'en termine, Sylvie : le lien entre démocratie locale, démocratie civile et démocratie sociale. Je crois que la démocratie locale, en fait, ce n'est pas seulement un mode de scrutin, c'est d'abord u ne façon de faire, une façon d'être, une façon de solliciter les apports des uns et des autres, une façon d'être en mesure de soutenir et de participer à l'élaboration de projets. Cela concerne bien entendu la réorganisation des services de l'Etat dans les départements, mais cela concerne aussi bien évidemment la capacité d'accueil du débat et du projet qu'auront les élus, en sachant qu'il ne s'agit pas d'opposer les u ns et les autres. La tâche de synthèse revient bien à l'élu local, c'est lui qui fait émerger l'intérêt local, mais il ne le fera réellement émerger que s'il est en lien et en écoute régulière avec la vie associative et peut-être ce nouveau niveau de dialogue qu'évoquaient u n certain nombre de nos camarades ce matin, qui serait celui d'un dialogue social territorial.
Je vous remercie.
(Applaudissements)

La présidente - Merci. Imaginez-vous bien que ce n'est pas une partie de plaisir de vous couper, mais c'est ainsi.
Marie-Noëlle Lienemann prend la parole maintenant, ensuite Emmanuel Moret. Je vous demande d'être le plus rapide possible et de rester attentifs jusqu'au bout.

Fondation Jean Jaurès

Marie-Noëlle Lienemann

Chers amis, chers camarades, ce que le Père fondateur de la Vème République souhaitait est finalement assez abouti.

Il voulait contourner les paris politiques qu'il trouvait bien gênants dans notre société et espérait fonder, d'une façon un peu rénovée, une monarchie constitutionnelle, une forme de bonapartisme un peu apaisé. Il voulait tuer les partis, il a au moins réussi à en distancer une large partie de l'opinion puisque, aujourd'hui, nous le savons, bon nombre de nos concitoyens doutes de la politique, doutent des partis politiques, doutent du vote démocratique. Ils ne viennent plus.

Charles De Gaulle voulait rénover la France, la moderniser en se dispensant des forces sociales ; il n'aimait pas les syndicats, il n'aimait d'ailleurs pas non plus le patronat. Il a pensé qu'on pouvait transformer le pays en faisant émerger une technocratie susceptible de se substituer aux arbitrages entre les forces sociales et, d'une certaine façon, il n'a pas tout à fait échoué. C'est une des formes modernes du despotisme éclairé que de considérer que les technocrates, se substituant à l'arbitrage du peuple, finissent par définir le cadre de l'action publique mieux, en tout cas plus, que l'ensemble des forces politiques et sociales de ce pays.

Il voulait un pouvoir fort, il voulait un pouvoir personnalisé et cela incarnait un certain nombre de valeurs qui, hélas, ne sont pas en recul dans notre société. Aujourd'hui, on cherche plus un bon chef qu'une bonne organisation collective de la société ou de l'entreprise. Aujourd'hui, on cherche plus l'homme miracle que la capacité à permettre à tos d'être partie prenante du progrès collectif. Car les institutions, ce n'est pas simplement une méthode de prise de décision, c'est un pacte de valeurs, un pacte de conception de l'organisation de la société et du monde. Aujourd'hui, on privilégie l'individu sur le collectif, on pense que chaque individu est plus important que la capacité à décider ensemble et à faire ensemble, que la capacité à s'organiser, aujourd'hui on privilégie l'arbitrage des intérêts particuliers sur l'émanation d'un intérêt général, d'un intérêt public.

Car la grande différence qu'il y a entre une monarchie constitutionnelle fut-elle dirigée par un bon monarque, c'est qu'on attend d'elle d'arbitrer des intérêts contradictoires alors même que le fondement de la République qui est celui de la souveraineté populaire considère qu'un Parlement édicte l'intérêt général, l'intérêt public. C'est stratégiquement fondamental.

Et le système institutionnel qui met tout sur la personne, tout sur l'exécutif, porte en germe ces valeurs-là par rapport aux valeurs collectives de l'intérêt public qui, lui, a toujours comme corollaire un Parlement fort, souverain, représentant le peuple.

La question de la Vème République n'est pas une simple question circonstancielle. Elle est, à l'aube du 21ème siècle, la question de la refondation de l'idéal républicain et de ce qui fait le pacte national dans ce pays dans une Europe que nous voulons républicaine et que nous ne voulons pas justement à l'image de ces démocraties évaporées.

Il est donc fondamental que nous modifions nos institutions.

D'abord parce que la crise démocratique s'approfondit et que les formes qu'elle prend commencent à être lourdement dangereuses. Vous ne pouvez pas imaginer que lorsqu'il y a dans des branlements sociaux, quand le monde est en train d'entrer dans la mondialisation qui se généralise, quand à nos portes les populismes resurgissent avec des Hider et avec en Italie des Berlusconi, on ne peut pas considérer comme secondaire de refonder des institutions qui répondent aux valeurs qui sont les nôtres. Car la crise n'est pas simplement dans l'abstentions elle est aussi dans la judiciarisation. Quand on n'a plus de recours quand on est citoyen, qu'on a le sentiment qu'on n'est plus entendu, que la voix du peuple n'arrive pas à s'incarner dans les actes, on a alors recours à la justice et on a recours à la judiciarisation, on a recours à des arbitrages hors du champ politique.
La Vème République a confiné le politique dans une marge limitée, elle a organisé son dépérissement, il faut le reconquérir.
J'entends bien les débats sur la mécanique institutionnelle, on ne pourrait pas remettre en cause la question du Président de la République. Je vous le dis, s'il faut attendre je ne sais quelle crise majeure de notre démocratie pour être capable de changer les institutions. Ce sera un beaucoup plus grand danger car c'est parce qu'on ne voudra pas rénover nos institutions de façon majeure aujourd'hui que nous attendrons la crise ultime, pour faire les choix qui s'imposent.
Je ne veux pas d'un nouveau coup d'état pour faire naître la 5ème République, je préfère une VIème République qui soit proposée au peuple, à une élection présidentielle avec un nouvel équilibre majeur des pouvoirs et il ne suffit pas de transformer simplement le rôle du parlement, il faut le faire, c'est vital mais si vous n'affaiblissez pas le rôle de l'exécutif par rapport au législatif, vous n'aurez fait que légèrement changer l'ordre des choses mais vous n'aurez pas rééquilibré les pouvoirs.
C'est pourquoi il faut non seulement que nous supprimions le 49-3 et même que l'on pose la question du maintien du président de la République élu au suffrage universel. Il faut supprimer le 49-3 pour que les parlementaires reprennent le poids sur l'exécutif, mais cela ne suffit pas, il faut supprimer le poids du réglementaire dans ce pays.
Nous sommes le seul pays au monde où pour qu'une loi s'applique il faut qu'un décret l'organise. Et celui qui a finalement le vrai pouvoir est plus celui qui fait le décret que celui qui a fait la loi. C'est plus le technocrate ou le ministre, bien sûr, le ministre, mais combien de décrets sont dépiautés, regardés par le ministre dans le sous-détail des mètres carrés de SHON, dans les HLM etc. Il est fondamental aussi que ce ne soit pas l'économique qui prime sur le politique et quand on voit le poids de Bercy avec l'article 40, qui fait que l'ensemble des grands choix stratégiques de la nation sont d'abord vus sur le prisme budgétaire et économique, il ne faut pas s'étonner que nos concitoyens ne nous croient pas quand on leur dit que ce n'est pas la loi de l'argent qui doit primer sur l'arbitrage souverain du peuple et du parlement.

Fondation Jean Jaurès

Nous avons donc l'impérative nécessité de transformer radicalement à nos institutions. La VIème République n'est pas simplement un rêve, elle est une nécessité à l'heure où nous allons engager la construction européenne. La France doit faire modèle, elle doit faire modèle pour la République non pas en se particularisant car aujourd'hui nous sommes particuliers. On nous parle toujours de l'exception française, il ne faudrait pas que l'exception française perdure. J'ai terminé, nous sommes un des rares pays à élire notre Président avec tant de pouvoirs au suffrage universel. Je vous propose qu'à l'aube de ce 21ème siècle, le Président de la République de gauche qui sera élu dise oui pour l'Europe et pour la France. Le bon modèle c'est la république, une république parlementaire, une république sociale.
(Applaudissements)

La présidente - Merci, Marie-Noëlle, Richard Young.

Richard Young

Chers camarades, je voudrais intervenir sur un aspect un peu particulier de la démocratie politique mais il est important, qui est celui de la représentation politique des français hors de France et vous dire que nous présentons une proposition dans le cadre du projet pour que les français établis hors de France soient représentés au parlement et à l'Assemblée Nationale.
Le nombre de français établis hors de France est élevé. Nous sommes 2 millions. C'est important et c'est un nombre croissant. Il y a de moins en moins de français qui partent à l'Etranger pour des périodes courtes. Il y a de plus en plus une large majorité de français qui sont établis à titre définitif ou semi-définitif à l'Etranger et ces français établis à l'Etranger partagent les mêmes interrogations, les mêmes problèmes, sur les questions d'éducation, sur les questions de protection sociale, sur l'accès au service public, sur la citoyenneté que les citoyens de France métropolitaine.
Un débat politique propre à nos compatriotes établi hors de France existe bien et tend même à s'amplifier. Alors comment faire vivre et aboutir les aspirations de ces français lorsqu'il manque une vraie représentation politique ?
Grâce au parti Socialiste, grâce à François Mitterrand, depuis 1982 les français établis à l'étranger élisent des représentants qui s'appellent des conseillers membres du Conseil Supérieur des Français à l'étranger et les élisent au suffrage universel direct. Il y en a 150. Et ces 150 eux-mêmes élisent 12 sénateurs. 150… 12… vous voyez qu'il y a déjà un problème à ce niveau là.
Or le Sénat -et nous avons du respect pour cette institution- est néanmoins une Chambre qui participe assez peu au débat politique et le Conseil Supérieur dont je viens de parler, lui, n'est que purement consultatif. Etre privé de députés est donc un sérieux handicap pour les français hors de France dont la voix n'est pas entendue dans les lieux de pouvoirs et d'influence.
A cette représentation politique inadaptée, dépourvue d'ambition citoyenne, nous voulons substituer l'élection de députés français établis hors de France. Le 3ème alinéa de l'article 24 de la constitution de la toujours 5ème République

Fondation Jean-Jaurès

pour l' instant, stipule que les français établis hors de France sont représentés au Sénat. Mais cet obstacle doit pouvoir être levé dans le cadre de modifications de cet article 24 qui interviendrait au moment des différentes révisions qui sont d'ailleurs elles-mêmes proposées dans le projet.
Voilà donc l'essentiel de ce que je voulais vous dire, Chers camarades, établir donc une représentation à l'Assemblée nationale n'est pas un luxe politique pour nous, c'est nous rendre justice. Nos amis portugais, italiens et grecs, pour ne citer que ces trois pays, disposent au parlement de sièges ainsi pourvus, nous devons tendre au même objectif, surtout au moment où la Gauche et le Parti Socialiste à l'Etranger comblent rapidement et régulièrement son retard sur les forces de droite. La liste Socialiste étant arrivée en tête lors de l'élection européenne dernière. Créons donc les conditions pour qu'il en soit de même pour le candidat Socialiste l'année prochaine. Merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci Richard. Emmanuel Morel très rapidement et Jean Mallot pour une explication.

Emmanuel Morel

Je voudrais faire trois courtes remarques, très courtes, si j'ai bien compris, relativement au texte présenté.
Une première remarque : au moment où nous avons décidé de réaffirmer notre volonté de contribuer à l'approfondissement de la démocratie politique, sociale, où nous insistons sur les liens qui unissent les Socialistes et la démocratie, il ne me paraît pas inutile de redire ici avec force dans notre texte à quel point nous sommes attachés à cette valeur essentielle qu'est la laïcité. Le combat laïc qui promeut l'idée de citoyens libres, autonomes, d'une société débarrassée de la tutelle de tous les clergés, de toutes les autorités dites naturelles et emblématiques pour les militants et les sympathisants de ce Parti et je pense qu'un paragraphe sur la laïcité dans ce texte serait bienvenu.
Deuxième remarque : nous avons raison de vouloir répondre à l'aspiration à plus de démocratie locale. Nous avons raison de vouloir promouvoir une deuxième étape de la décentralisation mais nous devons éviter, je crois, deux écueils, celui de la précipitation d'une part, celui de la surenchère de l'autre.
Rien ne sert de se précipiter sous prétexte que la Droite est soudain saisie d'une sorte de furie décentralisatrice. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de la Droite dans ce domaine. Nous devons nous donner le temps collectivement d'élaborer un projet cohérent sur la deuxième phase de la décentralisation et en même temps il ne faut pas de surenchère, ce n'est pas parce que nous croyons aux vertus du développement local, de l'action locale, que nous devons nous transférer au niveau infra national et le récent débat autour d'un amendement sur le projet de loi démocratie de proximité relatif aux universités a bien montré qu'il y avait un certain nombre de limites à ne pas franchir.
Troisième remarque enfin, qui concerne l'émergence de nombreuses demandes liées à ce développement local, notamment des demandes d'ordre linguistique et

Fondation Jean-Jaurès

culturel. Nous sommes pour favoriser les langues et cultures régionales mais nous devons néanmoins prendre soin de respecter certains principes qui, me semble-t-il, fondent une partie de notre engagement Socialiste : les récentes déclarations du Ministre de l'Education nationale relatives à l'enseignement des langues régionales ne peuvent laisser indifférents les militants de notre parti attachés à une certaine idée de l'éducation nationale.
Pour dire les choses franchement et brièvement, nous sommes un certain nombre à être passablement furieux de la façon dont on essaye de faire passer en catimini une réforme qui nous semble poser un certain nombre de problèmes.
La question des langues régionales est sensible. Je n'y reviens pas mais il serait trop facile de réduire ces réticences en une sorte de relent d'archaïsme jacobin. D'où notre surprise d'apprendre par la presse un grand plan sur les langues régionales, incluant des mécanismes de bilinguisme et de pédagogie d'immersion. D'où accessoirement aussi… François Hollande dit qu'il n'y a pas de lien, je rappellerai les déclarations de Jack Lang, qui fait le lien, d'apprendre désormais que les écoles Diwann vont rentrer dans le service public de l'éducation nationale. Ainsi, dans 17 académies, il est proposé d'accélérer la création de bilinguismes dès la maternelle où certaines matières seront enseignées en langue régionale.
En résumé, l'immersion est considérée comme une méthode pédagogique utile, efficace. Nous avons des raisons d'être surpris, également d'être inquiets, parce que je ne suis pas sûr aujourd'hui que le Parti Socialiste soit favorable à la territorialisation du recrutement de la fonction publique qui est impliquée par une telle réforme. Peut-être y sommes-nous favorables, en tous cas il serait bien de demander aux adhérents de notre Parti ce qu'ils en pensant.
L'offensive de certains régionalistes et autres localo-activistes ne date pas d'hier, mais que leur combat soit encouragé, même involontairement, par une équipe Socialiste pose bien des questions. Rappelons ces quelques évidences : nous sommes favorables à ce que ceux qui le souhaitent aient le droit de choisir comme option facultative une langue locale mais l'objectif premier de l'éducation nationale est bien que chaque citoyen sache lire, écrire et compter en français, accessoirement il est peut-être plus important, et là je citerai Claude Allègre, comme quoi cela arrive, de connaître l'anglais, l'allemand, l'espagnol, à l'heure de l'Europe. Je pense en effet convenable que le Parti débatte de ce problème et soutiens l'amendement visant à dire que nous sommes hostiles à une forme de bilinguisme obligatoire dans certaines régions.
Je vous remercie.

La présidente - Gérard Mallot.

Gérard Mallot

Chers camarades. Je vais naturellement être bref, comme tous mes prédécesseurs, simplement avant que François ne rassemble nos travaux, je voudrais quand même affirmer quelques points.

Nous sommes dans un exercice complexe inhabituel. Ou bien on joue le jeu des amendements et si on le joue, il faut que tout le monde y trouve son compte et que le débat soit clair. Nous sommes en train de débattre, par les amendements, sur un texte virtuel. Des amendements ont été repris, vont être intégrés, il faut se positionner par rapport à ce que sera cette rédaction qui n'est pas encore connue.
Je voudrais simplement dire que pour ce qui nous concerne nous avons déposé un certain nombre d'amendements qui ont été discutés, votés, exposés et en fonction de ce qui sera retenu ou non dans le « texte définitif » il existe certains points que je vais simplement énumérer, rappeler pour que les choses soient bien claires. Et si effectivement la rédaction du texte « définitif » ne nous convient pas sur ces points-là, alors nous déposerons des amendements pour que le débat se poursuive sur ces points-là.
C'est vrai en particulier de l'analyse que nous faisons, des remises en cause diverses de la démocratie dans différents domaines sous différents angles. Je ne les développe pas, c'est un texte assez long, mais nous y tenons beaucoup et nous ne manquerons pas de le développer le moment venu.
C'est lié à un point sur lequel on n'a pas beaucoup progressé dans le texte, nous demandons – Henri Emmanuelli l'a dit – la clarification absolument nécessaire entre le régime présidentiel et parlementaire pour aller vers un système qui mette fin aux possibilités de cohabitation.
Autre sujet sur lequel nous serons attentifs à la rédaction, sur lequel nous ne sommes pas forcément d'accord avec ce qui sera proposé, nous considérons que cela ne va pas assez loin, c'est la question du cumul de diverses fonctions, de la possibilité de double carrière qui aboutit à certains resserrements des professions représentées dans le monde politique pour aller vite.
C'est également, s'agissant des autorités indépendantes au sens large, l'extension au CSM. Il y a un débat que nous avons eu, qui sera probablement retenu dans le texte de synthèse, extension au CSM, disposition de ratification par le parlement de la nomination des membres du CSM, c'est vrai de la mission d'une de ces réalisations.
Sur la démocratie sociale, il y a tout un aspect qui nous paraît très important, c'est la façon d'appréhender le problème. Il nous semble que l'obstacle dans ce domaine c'est le MEDEF, c'est sa position de refondation sociale.
Nous voulons insister sur l'impérieuse nécessité du financement public des syndicats et en fonction de la rédaction définitive nous aurons ou non un amendement à présenter.
Encore trois sujets, je vais très vite :
Les médias, Henri Emmanuelli a proposé un amendement qui devrait être repris -mais nous verrons- pour assurer le libre accès aux médias et un financement public pour le développement de nouveaux médias. Il y a là un champ d'action de la puissance publique que nous voulons voir investi.
Avant-dernier point, il y a deux sujets dont on me dit qu'ils seront repris dans le texte, en fonction de la rédaction, nous verrons ce que nous ferons, c'est la question du 49-3. Le texte qui nous est soumis, parle de transformation, parle d'une limitation. Nous, nous parlons d'une suppression. Nous voulons

rechercher un compromis mais nous voulons savoir avec quoi, en fonction de la rédaction nous aurons ou non un amendement là-dessus.
Toujours dans les questions constitutionnelles, on nous parle d'un amendement pour introduire l'exception d'inconstitutionnalité, nous sommes très prudents sur ce sujet. Je vois que François Hollande comprend ce que je veux dire. Nous aurons éventuellement un amendement sur ce sujet qui jusque là, compte tenu de la rédaction actuelle du texte, pourrait en poser dans l'avenir.
Enfin, Emmanuel Morel vient d'en parler, je n'insiste pas sur les langues régionales, ce qui serait repris de notre amendement nous paraît insuffisant, nous allons jusqu'à remettre en cause la pédagogie dite d'immersion, ce que l'amendement repris prévoit très peu. Nous aurons un amendement éventuellement là-dessus.
Enfin, il nous semble, j'insiste en deux phrases là-dessus, qu'on ne peut pas attendre l'automne pour évoquer un dossier qui a été évoqué ici par plusieurs intervenants, c'est la question de la démocratie dans le domaine sanitaire.
Nous pensons qu'il faut ouvrir ce dossier dès maintenant. Le droit à la santé qui définit les priorités de santé, qui détermine les masses financières que la collectivité publique est disposée à y allouer et comment est géré le système, nous pensons que c'est d'abord un problème de démocratie, nous pensons qu'il faut des textes, qu'il faut l'évoquer.
Je voulais simplement dire cela pour que les choses soient bien claires entre nous.
Voilà les points sur lesquels nous aurons probablement, en fonction du texte définitif des amendements à proposer.

La présidente - Je vous signale qu'après la prise de parole de François Hollande, il y aura la ratification concernant les élections sénatoriales.

François Hollande

Chers camarades, ce Conseil national constitue la première étape de notre processus d'élaboration de notre projet. Nous nous étions fixé comme thème premier la démocratie, ce n'est pas un hasard. La démocratie c'est à la fois un instrument de la transformation sociale et un instrument …..(? ? ?)
C'est un texte qui a été élaboré avec le souci du dialogue dans le parti, le souci de l'ouverture au-delà du parti par un grand nombre d'auditions et par un travail de nombreuses fédérations pour aller justement au contact de nos interlocuteurs naturels, à savoir les syndicats et les associations.
Je voudrais féliciter tous les camarades qui ont, par leurs propositions, leurs amendements, ou leur effort pour améliorer ce texte, contribuer à la qualité de notre débat et sans doute de notre projet.
Tout n'a pas été abordé, y compris sous la façade de la démocratie. Et c'est vrai que par exemple sur l'Europe, nous aurions pu, nous aussi, nous lancer dans une réforme institutionnelle. Nous avons préféré renvoyer au prochain Conseil national du mois d'octobre pour aborder l'ensemble de la question internationale et européenne.

Nous aurons donc, ces prochains mois, plusieurs rendez-vous programmatiques. J'ai évoqué le Conseil national d'octobre, j'aurais pu parler déjà de notre université d'été, du début septembre, nous aurons un Conseil national sur les questions économiques et sociales sans doute au mois de novembre et puis bien sûr la convention du mois de janvier.
Sur deux grands sujets, la démocratie politique et la démocratie sociale, nous avons fait un effort déjà dans ce Conseil pour intégrer des amendements et pour autant il reste des sujets majeurs qui devront être tranchés par les militants eux-mêmes à l'occasion de la convention du mois de janvier. Sur la démocratie politique ont été, pour partie d'ailleurs, intégrés des amendements sur la clarification de la décentralisation, sur le bicamérisme et la place du Sénat, sur les droits du parlement, sur les autorités indépendantes, sur les langes régionales mais le débat reste ouvert sur deux grandes questions.
D'abord la nature du régime que nous voulons.
Nous, nous avons dit dans le texte, changer la constitution, pas de constitution, il ne s'agit pas de sémantique, il s'agit vraiment de ce que nous voulons engager. Nous souhaitons garder la nature mixte du régime à la fois présidentiel parce qu'il y a un chef de l'Etat élu au suffrage universel, parlementaire parce que nous nous en rendons compte, lorsque nous gagnons ou perdons les élections législatives, cela a aussi un sens, dans l'exercice même du pouvoir cela s'appelle la cohabitation et donc nous sommes désireux de garder la spécificité de ces institutions tout en améliorant leur fonctionnement, tout en approfondissant la démocratie.
Il y a deux autres textes, le régime présidentiel, il a sa vertu, c'est-à-dire d'avoir la clarté dans l'exécutif, non pas de récuser la cohabitation, puisqu'il peut y avoir, là aussi, discordance. Je ne suis pas sûr – mais c'est le débat que trancheront les militants –que cela corresponde à nos traditions et à nos façons de faire de la politique. Et puis, il y a une deuxième thèse, qui a été avancée, notamment par Marie-Noëlle et la Gauche Socialiste, c'est le retour à un régime parlementaire. Je ne dis pas un régime d'assemblée, ce serait caricaturer cette position, où le Président de la République peut être élu au suffrage universel mais cela na pas de conséquence sur la nature des institutions. Plutôt que de chercher un compromis à cette heure, ce serait imprudent, plutôt que de chercher une motion de synthèse sur la nature même du régime lorsque nous partons d'aussi loin, nous avons préféré garder ce point en débat. Vous connaissez les positions des uns et des autres, notamment de la majorité du parti. Les militants auront à se prononcer, les militants et sans doute aussi notre candidat. Je ne suis pas sûr que notre candidat ou notre candidate soit nécessairement pour la disparition de l'élection au suffrage universel du Président de la République.
(Rires).
Le deuxième point qui fait débat, qui fait encore débat à cette heure, c'est la forme et donc la place de l'assemblée nationale, et c'est le sujet qui a été notamment exposé par Paul Quilès selon le nombre des députés. Nous n'avons pas la même opinion et ceux qui préconisent une réduction drastique de moitié - pour Paul Quilès réduction du nombre de députés- eh bien c'est pour eux une

conception où le parlement, en l'occurrence l'assemblée nationale, joue un rôle majeur et à partir de ce débat s'ouvre la question du mode de scrutin pour cette assemblée. Là aussi, il faudra soumettre cette question au vote militant.
En revanche, une fois que nous avons fixé ces points de convergence, deux compromis possibles ou d'écart entre les uns et les autres, fixer la méthode, le vote des militants. Ce qui est sûr et je le dis ici dans ce Conseil national c'est que nous ne changerons nos institutions que par un referendum institutionnel, si nous voulons lever les obstacles que nous avons rencontrés dans cette législature sur le cumul des mandats, sur la place du Sénat, sur les modes de scrutin, sur le droit de vote des étrangers aux élections locales. Nous ne pourrons le faire dans l'état de nos institutions que par un referendum au lendemain de l'élection présidentielle et c'est cette proposition qu'il faut retenir dans nos travaux.
Le deuxième débat sur la démocratie sociale a donné lieu, lui aussi, à de nombreux amendements qui ont été d'ores et déjà intégrés dans notre texte. Je veux dire par là l'extension des droits des délégués du personnel avec une augmentation de leur nombre et l'élargissement de leurs attributions, le financement public des organisations syndicales, la place du Comité Economique et Social. Si je voulais aller plus loin, pour la démocratie civile, le droit devrait être donné à des médias naissants ou des médias d'opinion d'avoir plus de place dans le domaine médiatique.
Il reste là aussi malgré un travail impressionnant et je voudrais le souligner de concertation avec les organisations syndicales comme rarement notre parti en a mené avec toutes les organisations syndicales où nous avons essayé non pas de rechercher là aussi des compromis – cela n'avait pas de sens – mais des confrontations de point de vue, nous avons pu avoir sur la question de la démocratie sociale sujet ô combien controversé parmi les organisations syndicales, parmi nous aussi, il faut le dire, il faut le reconnaître, nous avons eu pour la première fois de notre parti une clarification et une capacité à formaliser nos propositions et je crois qu'ici et c'est un point majeur de ce conseil national nous avons pu trouver un consensus sur cette démarche de démocratie sociale, ce qui donnera et pour le gouvernement pour la phase qui va s'ouvrir avec les organisations syndicales et pour notre candidat et pour les élections législatives une force pour nos propositions.
La Droite a, sur cette question, non pas des timidités mais des sous-entendus, ce qu'elle voudrait c'est que plus aucune loi ne puisse être votée au plan social sans que des organisations syndicales – on ne sait lesquelles – avec le patronat – on sait lequel – n'aient au préalable dit ce qu'il convenait de faire. S'ils ne disent rien, il ne se fera rien. Ce n'est pas du tout le sens, au contraire, de ce que nous proposons.
Il s'agit plutôt d'ouvrir par une conférence en début de législature les champs des interventions des uns et des autres, il s'agit de déterminer une méthode – l'accord majoritaire – de donner aux organisations syndicales toute leur place, le financement public et de faire en sorte que nous puissions avoir une hiérarchie, des normes, et aussi une représentativité des organisations syndicales. C'est pour notre parti et pour le mouvement social, je pense, un acquis considérable.

Fondation Jean Jaurès

Il reste que sur ce champ de la démocratie sociale, nous avons là encore deux débats qui ne sont pas tranchés, le premier sur la santé, parce que la forme est liée au fond et donc il nous a semblé qu'il était préférable à ce stade de renvoyer au Conseil national de la fin de l'année la question de l'organisation même de la santé et les formes qu'on pouvait lui donner à travers le paritarisme ou au contraire à travers une gestion tripartite ou même c'est la position de certains ou de certaines une gestion directe par l'Etat.
Le deuxième débat qui reste en suspens c'est la présence des salariés élus dans les Conseils d'Administration, autour du thème de la codécision ou co-surveillance, chacun étant d'accord pour cette présence, faut-il encore qu'on sache, qu'on détermine quelle délibération aux voix délibératives donne-t-on à ces salariés élus, sur tout ou partie des sujets qui peuvent être présentés dans les Conseils d'administration ou de surveillance des grandes entreprises.
Nous aurons là aussi à faire voter nos militants sur ces questions. Je veux ici conclure sur ce point.
Notre démarche a permis déjà d'améliorer notre texte.
Notre démarche doit être autre car ce projet doit être à la fois ambitieux, imaginatif, mais crédible.
Nous devrons avoir à l'esprit que notre candidat pour l'élection présidentielle doit s'en inspirer largement.
Mais notre exercice programmatique se tient dans une conjoncture économique et politique que je veux ici commenter. Il est vrai que le contexte économique est devenu plus incertain et pourtant n'oublions pas que ces 4 dernières années ont donné lieu à une suite de crises : asiatique, Amérique latine, et à des trous d'air, selon l'expression de Dominique, qui néanmoins avaient pu affaiblir la croissance sans jamais provoquer un ralentissement sérieux ou durable.
Restons donc prudents dans nos commentaires et dans nos réactions, ne surestimons pas tout ce qui se produit et ne sous-estimons pas non plus ce qui venir de l'extérieur.
La conjoncture est sans doute plus difficile que prévu à court terme. Il y a en effet un ralentissement modeste de la croissance. Je veux dire moins forte qu'ailleurs, moins forte qu'aux Etats-Unis, moins forte qu'en Allemagne, où la croissance était au-dessous de 1%.
Moins forte qu'en Grande-Bretagne mais il n'empêche que nous devons prendre la dimension de ce ralentissement.
Il y a, pour un mois, une stagnation du chômage et là aussi évitons les réactions imprudentes.
Nous avons déjà eu, pendant ces 4 années, des remontées d'ailleurs légères du chômage. La tendance est restée et restera à la baisse du chômage et nous avons toujours une rigueur dans les créations d'emplois, et il serait, à mon avis, bien imprudent notamment pour la Droite de faire des comparaisons.
En termes de croissance, en termes de créations d'emplois, en termes de diminution du chômage, nous acceptons de regarder ce qui s'est passé de 1997 à aujourd'hui, et ce qui s'est produit de 1993 à 1997.
Nous n'avons pas, là encore, de leçons à recevoir de gestion économique.

Fondation Jean-Jaurès

La conjoncture va rester aléatoire, à moyen terme. C'est en ce sens qu'il faut – puisque nous sommes en Conseil national – avoir des préconisations, Henri avait raison, de politique économique.
D'abord il faut que les réactions budgétaires au plan Européen n'amplifient pas les variations conjoncturelles.
IL faut, ensuite, que les entreprises se gardent d'utiliser la variable de l'emploi comme ajustement. C'est en ce sens que nous revendiquons l'adoption de la loi de modernisation sociale.
Il faut enfin que nous veillons à ce que les innovations technologiques demeurent vivaces dans notre pays.
Il y a des réponses gouvernementales et il y a des réponses programmatiques. Les réponses gouvernementales, à notre sens, doivent encourager un soutien de la demande parce que c'est la meilleure façon de lutter contre ces variations conjoncturelles.
Cela vaut pour les salaires directs comme pour les baisses d'impôts.
Ensuite c'est d'avoir une gestion fine des finances publiques pour contrecarrer ces mouvements de conjoncture. C'est d'avoir l'espoir de baisse des taux d'intérêt.
Si on se souvient bien de ce qui s'est produit, même si ça n'est pas tout à fait comparable en 1991, 1992, 1993, nous avions relâché, et la Droite avait même amplifié le phénomène, les freins au plan budgétaire, mais comme il y a eu une remontée des taux d'intérêt, cela a eu l'effet inverse de celui espéré. Cela a été la récession.
Il faut donc combiner politique budgétaire et politique monétaire pour tenir compte de ce qui se passe notamment venant des Etats-Unis.
Enfin il faut une coordination des politiques économiques. C'est ce dont nous devrons nous emparer au plan Européen. Les réponses programmatiques sont encore plus nécessaires de notre part.
D'abord il faut rappeler que la lutte contre le chômage reste notre première priorité. Si on se souvient bien, même de nos débats, il y a quelques mois, certains avaient pu douter de la nécessité de maintenir le cap en matière de lutte contre le chômage.
Aujourd'hui il est encore plus nécessaire de dire que l'emploi, le plein emploi reste notre perspective.
Il faudra, pour cela, une action volontariste pour la jeunesse.
Pour cela, il faut mettre en place des mécanismes de formation professionnelle, de requalification de deuxième chance et il faut protéger chacun contre les aléas de l'existence et ce, parce que nous sommes aussi dans un contexte politique qui forcément est lié à la préparation des échéances de 2002.
La droite, puisqu'elle se réunit au moins au niveau du RPR, a adopté aujourd'hui une prudence programmatique.
Jacques Chirac est le champion incontesté sur ce point. Reconnaissons ses mérites : des vœux pieux depuis plusieurs mois et il est d'accord avec qui lui parle !

Collection Jean Jaurès

Il promet des réformes souvent payées à crédit. En termes de facturations, je ne serai pas sur ce point exigeant.
(Applaudissements).
Le RPR prône la société de confiance. Pourquoi pas ?
Juppé, lui, n'avait pas donné sa confiance à la société. Il faut aussi le rappeler.
On ne peut pas entendre le mot confiance aujourd'hui venant du RPR, lorsqu'il s'est passé ce qui s'est passé pendant 4 ans.
Alors cette prudence programmatique cache mal le conservatisme des positions et des comportements. Ce sont par exemple les déclarations du Président de la République sur un sujet qui peut paraître anodin et nous en avons parlé : le mode de scrutin des élections régionales. Cela traduit bien, avec l'adoption, s'il était reconduit dans ses fonctions – c'est une hypothèse parmi d'autres mais ce n'est pas la plus probable - avec un mode de scrutin majoritaire par circonscription pour les élections régionales, mais ceci serait tuer la région.
C'est vouloir transposer un scrutin déjà contestable pour le département à l'échelon régional. La décentralisation, pour eux, n'est pas la démocratie. C'est le pouvoir !
C'est la récupération du pouvoir pour un certain nombre de notables.
Quant à la déclaration de Christian Poncelet, stigmatisée à juste droit par Vincent Peillon, d'être capable de remettre en cause la parité aujourd'hui, il faut être Sénateur et même Président du Sénat pour arriver jusque là.
Quand on regarde le texte qu'ils ont adopté aujourd'hui avec toutes les précautions d'usage, relu paraît-il doctement à l'Elysée même, c'est la privatisation de EDF, rien que cela ! C'est la diminution du nombre de fonctionnaires, c'est la remise en cause des 35 heures, moratoire, nous dit-on, et c'est la diminution des emplois-jeunes
A un moment où il peut y avoir doute sur la croissance, la conjoncture et l'emploi, revendiquons-nous les 35 heures, les emplois jeunes et le niveau des effectifs dans la fonction publique ?
Je pense que les Français entendant davantage cette expression des urgences, plutôt que le libéralisme forcené.
Contexte politique aussi au sein de la majorité plurielle : il est vrai que nos partenaires peuvent être plus préoccupés, et c'est normal, par les prochaines échéances que par la fin de la législature et la défense de notre bilan.
C'est un fait et nous n'avons pas ici à le juger. En revanche, il nous appartient à nous, de déterminer la législature dans de bonnes conditions et de valoriser, autant qu'il est possible, notre bilan.
Au-delà de ce qu'est la stratégie de nos adversaires, ou le positionnement de nos partenaires, je voudrais insister, pour terminer, sur la menace qui me paraît la plus grande aujourd'hui – et cela a été souligné notamment par Marie-Noëlle -, c'est celle de la dépolitisation.
Jacques Chirac, finalement, en est l'auteur et le produit. C'est lui qui, dans une certaine mesure, parce qu'il est Président de la République, et parce qu'il est candidat, introduit ce climat où il n'y aurait plus de différence, et où tout serait équivalent.

Donc je crois que cette dépolitisation s'organise autour de quelques principes qu'il faut avoir en tête :
- d'abord la perte de visibilité des enjeux.
D'aucuns avaient commenté les élections municipales au Conseil national avec cette bonne vision des choses.
Le discours de la proximité, le discours du localisme est un discours finalement qui ne fait pas place à la politique. Autant il faut agir avec le souci de la proximité, c'est le moins qu'on puisse faire, et de la nécessité quand on est dans une élection de parler des enjeux locaux, autant il faut politiser à chaque fois les enjeux, et il y en a de nombreux, au plan local.
La perte de visibilité des enjeux, c'est aussi la différenciation des positions. Je vous le disais, mes camarades, la différenciation des programmes, c'est l'indifférence des électeurs. Il faut avoir de la clarté sur les objectifs.
Le deuxième mécanisme de la dépolitisation, c'est la pseudo impuissance du politique face à la complexité des choses. Ce n'est pas vrai… ce n'est pas vrai que, parce qu'il y a une mondialisation, il soit plus difficile d'intervenir. Sans doute qu'il faut agir à un niveau plus élevé, sans doute qu'il faut faire l'Europe, et pour autant, le cadre de l'Etat Nation n'a pas perdu de sa vigueur, ou de sa pertinence pour agir.
Méfions-nous d'un certain discours, qui n'est pas qu'un discours de droite ou un discours technocratique, un discours même d'extrême gauche sur le fait qu'il y aurait plus d'autres enjeux que la mondialisation.
Autant, je suis favorable aux discours de dialogues, de confrontations, même intellectuelles, avec les grands mouvements qui remettent en cause la mondialisation, en même temps, cela n'épuise pas le sujet national, et pas l'enjeu politique décisif à l'échelle des élections.
Il serait simple de dire que parce que finalement ce serait en haut que cela se passerait, la politique n'aurait plus de place en bas.
Le troisième mécanisme de la dépolitisation c'est la catégorisation. On voit, en effet, chaque catégorie, chaque communauté nous rappeler l'exigence de telle ou telle mesure politique.
Il est vrai qu'il faut être attentif et vigilant à la démocratie sociale qui s'ouvre. C'est l'objectif. Il faut apporter des solutions à ceux, les plus nombreux, qui se déterminent par des revendications justes, et quelquefois non satisfaites et ce, même lorsque nous sommes aux responsabilités depuis 4 ans.
D'aller chercher partout la réponse à chaque catégorie c'est le piège dans lequel la politique doit se refuser de tomber.
Quatrième mécanisme, nous n'y pouvons rien, c'est la politisation de la Droite. Je le pense, le problème de la participation physique n'est pas un problème pour la Droite. C'est peut-être même la solution !
Dans une certaine mesure, que les jeunes, que les catégories populaires, que les plus exclus de la société ne votent pas, n'est pas un problème pour la Droite. C'est peut-être même là qu'elle peut faire son miel.
Je ne voudrais pas qu'on nous retrouve, à travers une habitude de l'abstention forte, le retour à une forme de suffrage censitaire.

Les réponses sont également programmatiques, elles se retrouvent dans le projet présenté au moins pour la première étape par Martine. C'est d'abord d'avoir des clivages pertinents entre la Gauche et la Droite sur le social comme sur le sociétal.
Le social, cela consiste à faire partager les fruits de la croissance. C'est donc la solidarité.
Le sociétal ce sont des façons de vivre et c'est donc la liberté.
N'opposons pas les deux !
Nous sommes porteurs et de la solidarité et de la liberté. Chaque fois que nous nous éloignons de l'un, ou de l'autre, ou encore des deux, nous le payons de quelque manière que ce soit.
Deuxième réponse : c'est donner du sens à la politique.
C'est de dire ce qu'est le progrès social, ce qu'est la réforme, ce qu'est l'engagement.
La troisième réponse, c'est justement de parler et de faire la démocratie, de faire participer le citoyen.
Enfin, et notre texte d'ailleurs porte ce message-là, c'est de fixer des valeurs, des valeurs de long terme.
Nous avons eu raison de fixer un projet pour 10 ou 12 ans, et pas simplement pour une législature.
Ces valeurs de long terme s'appellent le Gouvernement de la planète, l'environnement, la solidarité, à l'égard des plus pauvres en France, en Europe et dans le monde.
Alors chers camarades, notre responsabilité de parti, aujourd'hui, c'est d'abord de continuer à réformer, et nous le faisons, sur l'allocation autonomie, sur le harcèlement moral, sur la solidarité à l'égard des plus démunis, sur les acquis professionnels, sur le congé parental et d'autres réformes qui viendront.
Gouvernons jusqu'au dernier souffle de légitimité qui nous est donné par le peuple et que nous revendiquons.
Deuxième responsabilité : préparons notre projet avec ce souci d'ouverture à tous et de participation des militants.
Troisième responsabilité : défendre notre bilan.
Cela veut dire une législative, de grandes réformes, mais quand on regardera ce qu'a été la législature et qu'on la comparera à celle qui a été aussi de 1981 à 1986, puis de 1988 à 1993, cette législature là sera aussi emblématique que les précédentes.
Combattre la Droite est aussi une nécessité. Elle se sent maintenant pousser des ailes. Elle mise sur le tout sécurité.
Affligeant a été le programme du RPR cet après-midi sur le couvre-feu, sur la suppression des allocations familiales.
Il semble que Sarkozy – puisque cela a été son retour, il revient régulièrement et ce n'est pas pour nous déplaire, j'espère d'ailleurs qu'il sera présent dans la campagne qui va s'ouvrir - a été applaudi sur cette suppression des allocations familiales pour les parents qui n'auraient pas fait ce qu'il convenait de faire par rapport à l'éducation de leurs enfants.

Fondation Jean-Jaurès

Eh bien oui, il faut combattre cette droite car elle n'a pas changé.
Il faudra enfin, et ce sera l'objet de ce Conseil national, au moins pour les Sénatoriales, désigner nos candidats pour les législatives, la présidentielle. Pour la présidentielle, c'est un autre débat et je ne l'aborderai pas cet après-midi.
Il ne faut pas, mais pour les législative, je le confirme, nous poursuivrons vers l'objectif de parité et je ne considère pas que l'objectif de parité soit contradictoire avec l'objectif de rajeunissement de notre parti. Je pense que l'on est capable de comprendre que l'on peut d'abord désigner des des femmes et même des jeunes et que l'on peut aussi faire un renouvellement des générations dans notre parti. Je ne mésestime pas l'appel lancé. Je ne partage pas forcément sa publication.
Je veux dire ici que l'objectif de renouvellement, il faudra que l'on y participe tous. Cela ne se fera pas du haut, cela suppose que les militants y prennent leur part et je vous fais confiance pour les alerter.
Enfin, il faudra organiser nos alliances, Alain Claeys l'a dit ce matin. Nous avons un calendrier, il doit être tenu. Les alliances, ce n'est pas pour leur faire plaisir, c'est pour l'intérêt collectif de la Gauche et donc du pays.
J'en terminer pour dire ce que j'avais dit déjà et que je continuerai à proclamer : oui, tout est ouvert. Nous ne risquons rien dans la comparaison du bilan contre bilan avec la Droite. Nous travaillons à faire le meilleur projet possible et, là aussi, je pense que nous aurons un débat projet contre projet. Quant au candidat, à bien des égards, je pense que nous n'avons rien à craindre.
Merci.
(Applaudissements)

La présidente - Merci.
La parole est à Philippe Bassinet concernant la ratification des élections sénatoriales.

François Hollande - On va demander à nos amis de la presse de ne pas assister à ce spectacle. La Parole est à Philippe Bassinet

Philippe Bassinet

Chers camarades, à cette heure ci, je serai bref.
Je ne reviendrai pas sur les raisons qui nous ont conduits à rechercher des accords avec nos partenaires de la Gauche plurielle, chacun les à présentes à l'esprit, chacun mesure d'ailleurs ce que signifieraient des non accords au lendemain de l'élection sénatoriale, des sièges en moins parce que la loi électorale nous incite au rassemblement. Quelle crédibilité aurions-nous à proposer des accords à nos partenaires si nous n'étions pas à même de conclure des accords pour ces élections sénatoriales.
Quelle est la situation ?
Actuellement, il y a 22 sénateurs Socialistes sortants, sénateurs et sénatrices, 2 sénateurs PRG, 3 sénateurs Communistes, 1 sénateur Communiste réunionnais.

Fondation Jean Jaurès

Si nous nous présentions chacun sous nos couleurs, le Parti Socialiste peut espérer gagner quelques sièges.
Si la Gauche est rassemblée là où la loi nous y incite, c'est-à-dire là où à partir de 3 sénateurs les élections se font à la proportionnelle, nous réunissons les conditions indispensables pour pouvoir gagner dans des départements tels que la Loire, le Maine-et-Loire, la Manche, le Loiret (où ce sera difficile), le Morbihan.
Bien sûr, tout seuls, nous pouvons gagner 1 siège de plus dans l'Isère et peut-être 2, 1 siège en Meurthe-et-Moselle, 1 siège en Indre-et-Loire, mais je vous rappelle aussi que nous perdrons au moins 1 siège dans le Puy de Dôme, puisque nous passons d'un scrutin uninominal à la proportionnelle, et que 2 sièges seront difficiles parce qu'ils avaient été gagnés avec u ne division de la Droite il y a neuf anas.
Donc, dans un cas, le non accord fait quelques sièges en plus pour les Socialistes et rien pour les autres, dans l'autre, le rassemblement, c'est 5 à 8 sièges de plus pour la Gauche plurielle.
A quelles conditions le rassemblement peut-il s'opérer ?
Les Communistes ont 3 sortants. Ils nous ont indiqué qu'ils se sentaient en situation éventuellement de les faire réélire tout seuls (1 sortant dans le Pas-de-Calais, 2 sortants dans le Nord) et qu'ils étaient prêts à contribuer à l'élection de sénateurs Socialistes supplémentaires à condition que, comme il y a trois ans, cela ne se traduise pas pour eux par le fait qu'ils aient autant de sénateurs à la sortie qu'à l'entrée. Ils veulent donc être partie prenante aux gains potentiels et ils nous ont avec précision indiqué qu'ils souhaitaient avoir 1 siège quasi sûr (celui-ci a été localisé sur la 2ème place de l'Isère) et 1 siège avec une forte probabilité de gain (il s'agit de la 2ème place en Meurthe-et-Moselle). Bien sûr, ils demandent d'autres places sur d'autres listes, mais ces places ne sont pas éligibles.
J'attirerai simplement l'attention sur le fait qu'il y a de grands électeurs Communistes et que, pour être sûr que ceux-ci votent, il vaut mieux que l'accord soit général, mais qu'il s'applique aussi concrètement dans chaque département.
Enfin, dans beaucoup d'endroits, aux législatives les Communistes ne seront pas au second tour, mais on aura besoin des 5, 6, 7% d'électeurs Communistes du 1er tour et un bon report lors des élections législatives, c'est à la fois un climat national et aussi un climat local et départemental favorables. Cela ne peut pas desservir.
Pour ce qui est des Verts, la situation était plus compliquée. Les Verts n'ont pas de sortant, les Verts, pour signer un accord, nous demandaient à avoir 2 sénateurs assurés et, bien évidemment, ces sénateurs, nous ne pouvons les trouver que là où nous avons déjà des élus. C'est difficile.
Pourquoi ? Parce que là où il y a un gain potentiel d'un siège, les Verts eux-mêmes, dans des départements où actuellement il n'y a pas de sénateur Socialiste, considèrent que ce n'est pas en étant tête de liste qu'ils vont mobiliser l'ensemble de la Gauche plurielle et qu'ils doivent donc être partie prenante d'une liste dans laquelle il y a plusieurs élus.
Les départements où il y avait plusieurs élus sont peu nombreux.

La fédération du Nord nous a proposé qu'une femme Verte occupe la 4ème place et le Bureau national, au terme d'un long examen, difficile, a considéré que dans le Pas-de-Calais, où il y a 4 sénateurs Socialistes hommes sortants et où la loi fait que, de toute façon, les 4 sortants hommes ne peuvent être reconduits puisque parité oblige, la 4ème place du Pas-de-Calais pouvait, devait être proposée aux Verts. Je sais que cela présente des difficultés, mais je vous invite toutes et tous à mesurer que c'est la condition de l'accord avec eux. Si nous ne leur proposons pas 2 sièges qui paraissent relativement facilement gagnables (la 4ème place dans le Nord à coup sûr, la place d'un sortant Socialiste dans le Pas-de-Calais), nous n'avons pas la condition de l'accord avec les Verts.`

Mais évidemment, comme les Verts sont les Verts, ils nous ont demandé d'autres choses et ils se sont prononcés, après avoir, dans des réunions départementales, dans des contacts départementaux éventuellement, refusé les propositions Socialistes, ils se sont prononcés lors de leur CNIR, la semaine dernière, d'abord positivement pour qu'il y ait un accord sénatorial avec les Socialistes (et ce n'était pas acquis), ensuite sur une liste de propositions qui, pour l'essentiel, mais pas la totalité, reprenait les propositions auxquelles nous étions parvenus dans les contacts nombreux que nous avions eus avec eux.

Bien évidemment, je vais reprendre l'ensemble de ces propositions. J'ajouterai, et c'est la condition sine qua non de l'accord avec les Verts, qu'ils ne peuvent pas être présents sur les listes là où ils peuvent espérer gagner et avoir des listes autonomes ailleurs parce qu'ils voudraient manifester je ne sais quelle exigence indépendante. Nous leur avons indiqué que là où les Socialistes, là où la Gauche peut emporter des sièges, il n'y avait accord que si toute la Gauche était rassemblée et que s'ils étaient partie prenante aux accords, donc partie prenante aux listes de gauche plurielle.

Enfin, j'ai évoqué les départements à plusieurs sénateurs (3 et plus), mais il y a des départements à 1 et 2 sénateurs. Avec nos partenaires Communistes et Verts, nous avons conclu très vite qu'il convenait que chacun se compte et c'est en gros ce que nous allons vous proposer, à deux exceptions près.

Voilà pour les Communistes, voilà pour les Verts.

Bien sûr, nous avons d'autres partenaires.

Les Radicaux. Nous les avons rencontrés tardivement parce qu'ils ne s'étaient pas manifestés. Il avait été arrêté (les fédérations en étaient d'accord) que pour leurs deux sortants, c'est-à-dire un sortant dans le Lot et un sortant dans les Hautes-Pyrénées, le principe soit la reconduction du sortant ou la candidature d'un Radical de Gauche.

Avec les Communistes réunionnais, partie prenante à la majorité plurielle même si souvent on ne l'évoque pas parce qu'ils n'ont d'existence que dans un département lointain, le principe a été arrêté que la liste soit conduite par le sénateur Communiste réunionnais sortant. Il nous reste à fixer la composition et l'ordre des Socialistes et des Communistes réunionnais sur la liste. Cela se fera très prochainement.

Enfin, le MDC nous a fait savoir par un contact téléphonique hier, après nous avoir superbement ignorés, qu'il voulait nous rencontrer la semaine prochaine

pour parler des élections sénatoriales, sinon, nous disent-ils, ils feront une douzaine de listes aux élections sénatoriales.
Nous allons les rencontrer, nous allons les écouter, de toute façon aujourd'hui os marges de manœuvre sont étroites, elles se limitent à ce que vous avez prévu pour le MDC dans les quelques départements, c'est-à-dire deux, où une place lointaine leur est proposée. Nous n'avons plus aujourd'hui les moyens de bouger quoi que ce soit. D'ailleurs, il faut être honnête, nous n'avions pas les moyens de bouger grand chose avec eux.
J'ai relaté l'esprit, j'ai relaté le contenu, je vais donc vous donner le détail des choses mais non pas énumérer l'ensemble des noms, parce qu'il n'y a pas de contestation sur les candidats qui ont été désignés.
Pour ce qui est des départements à 1 ou 2 sénateurs, j'indique simplement que dans le Lot nous soutiendrons, à côté du candidat Socialiste, un candidat radical.
Il en sera de même, je l'ai dit, dans les Hautes-Pyrénées.
Il y a des départements dans lesquels l'espérance difficile de l'élection d'un sénateur Socialiste conduit à une indigence de candidats, pour ne pas dire à une pénurie de candidats. Donc, les efforts doivent être partagés. Dans ces départements, nous proposerons à nos partenaires de prendre leur part de l'effort.
En particulier en Haute-Marne, nous proposerons qu'il y ait un candidat Communiste à côté d'un candidat Socialiste, qui est encore à trouver, je l'indique.
Dans l'Orne, qu'il y ait éventuellement un candidat radical de gauche à côté d'un candidat Socialiste, qui est toujours à trouver.
Et enfin, (et là, la proposition est plus sérieuse), dans le Lot-et-Garonne où les victoires à Agen et à Villeneuve-sur-Lot peuvent nous laisser espérer remporter au moins un siège de sénateur, la fédération Socialiste n'a désigné qu'un candidat sur les deux possibles, considérant que le deuxième devait revenir à un candidat de la Gauche plurielle. L'examen de la situation nous montre qu'aujourd'hui ce sont les Communistes qui ont le plus de grands électeurs dans ce département, donc en liaison avec la fédération de Lot-et-Garonne et puisque le Premier Secrétaire n'est pas ici présent aujourd'hui et qu'il n'y a pas de représentant, je demande mandat pour la direction nationale de façon que nous puissions mener cette discussion à bonne fin afin d'identifier le partenaire de la Gauche plurielle que nous soutiendrons dès le 1er tour, sachant que les camarades Socialistes n'ont pas souhaité désigner plus d'un candidat. Je pense que, raisonnablement, c'est un candidat Communiste.
Le candidat Socialiste est Guy Saint-Martin, qui a un certain poids dans la réalité de ce département.
Sauf si on m'en demande lecture (mais il n'y a pas de contestation, les votes ont eu lieu et, dans les quelques départements où ils n'ont pas eu lieu parce qu'il n'y a pas de candidat ou qu'il y a difficulté, je propose que ce soit le Bureau national, dans une prochaine réunion, qui ratifie les candidatures et nous considérons donc que dans les départements où les opérations de désignation ont eu lieu les ratification sont aujourd'hui prononcées), j'en viens maintenant aux départements à 3 sénateurs et plus.

Plusieurs départements nous ont beaucoup occupés.
Je propose que dans l'Indre-et-Loire la liste soit ainsi constituée.
Yves Dauge, en 2ème position une femme Verte, en 3ème position un homme Communiste, en 4ème et 5ème position (je sais bien qu'il n'y a que 3 sénateurs) il s'agit des deux suppléants qui existent à chaque fois, Marie-Dominique Boisseau et Alain Billoret.
Dans l'Isère, compte tenu de la situation, je propose que nous actions que la liste sera constituée d'un homme Socialiste, d'une femme Communiste, d'un homme Vert et des candidats qui seront ensuite proposés par la fédération. Les Verts de l'Isère, ayant enfin accepté la décision de leurs instances nationales et s'étant prononcés pour une liste d'union, mais l'ayant fait dans la simplicité, c'est-à-dire sachant qu'ils devaient occuper la 3ème place et que ce devait être un homme, proposent aujourd'hui une femme.
Donc, les conversations doivent être aujourd'hui poursuivies pour être menées à bonne fin. Je propose que la liste soit ainsi constituée : PS, un homme, en 2ème, les Communistes, une femme, en 3ème, les Verts, un homme, et ensuite les candidats Socialistes que nous désignerons.
Face à cette situation qui n'était pas totalement close, le vote dans la fédération de l'Isère a été reporté à la semaine prochaine.
Dans la Loire, que la liste soit constituée de Jean-Claude Frequon, d'une Communiste en 2ème position, d'un Vert en 3ème position, de Christiane Faribour et d'un autre suppléant que la fédération ne nous a pas encore communiqué.
Dans la Loire-Atlantique, que la liste soit constituée de Charles Gauthier, de Marie-Madeleine Dieulangard, de Soisky Auregard, d'un homme Communiste, d'une femme Verte, de Martine Buron et de Patrick Maréchal.
Dans le Loiret, que la liste soit constituée de Jean-Pierre Sueur, d'une femme Communiste, en 3ème position de Jacques Giraud, divers gauche, en 4ème position, c'est-à-dire première suppléante, une femme Verte, et en 5ème position Bernard Delavaud, un divers gauche soutenu par les Radicaux.
Dans le Maine-et-Loire, Daniel Raoul, Socialiste, Verts (femme), Jean-Pierre Viroleau, PRG, et Jean Tignaud.
Dans la Manche, Jean-Pierre Godefroy, Dalargnel, Jourdain-Ménager au titre des Socialistes, en 3ème position un homme Communiste, en 4ème position, une MDC, et en 5ème position un divers gauche, Léon Huart.
Dans la Marne, Jean-Pierre Bouquet, une femme Communiste, Gérard Berthiot, Régine Billière, Daniel Lemaire.
En Meurthe-et-Moselle, Daniel Rainer, Parti Communiste, Jean-Paul Bormont, Vert, PRG Christiane Fivit.
Dans le Morbihan, étant donné les événements nouveaux intervenus, notamment hier et aujourd'hui, sur la multiplicité des candidatures à droite et sur des possibilités qui apparaissent sérieuses, en liaison avec la fédération je propose que nous ratifiions simplement la tête de liste qui est une femme, Odette Herviaud, et que mandat soit donné au Bureau national, en liaison avec la

Fondation Jean Jaurès

fédération, de régler la suite de la composition de la liste, sachant qu'il devra y avoir un ou une Communiste en 2ème ou en 3ème position.
En Moselle, Jean-Pierre Masseret, Gisèle Prinz, Jean-Marc Telechny (il s'agit de trois Socialistes, dont un secrétaire d'Etat et un sénateur sortant, chacun les aura reconnus), une Communiste, en 5ème position un Vert, en 6ème position Carmela Halteroussel, et en 7ème position Marcel Clametz.
Dans le Nord, je ne donnerai que le début de la liste parce qu'ils sont très nombreux : Pierre Mauroy, Dina Leric, un homme Communiste, une femme Verte (Marie-Christine Blandin, chacun le sait), Paul Raoul, Socialiste sénateur sortant, en 6ème position une femme Communiste, en 7ème position Bernard Frimat, en 8ème position Monique Denise, et la suite de la liste dressée, en liaison avec nos partenaires, par la fédération.
Dans l'Oise, André Vantomme, Socialiste tête de liste, en 2ème position un Communiste, en 3ème position un Vert, en 4ème un radical et en 5ème un MDC.
Pas de Calais : Michel Sergent, Michèle Sanllisant, Daniel Percheron, une femme Verte en 4ème, Serge Gentin, Daniel Lhomme, Jean-Marie François, Jocelyne Ponchel et Jean-Marie Trajeski.
Puy-de-Dôme : Michel Charasse, Michel André, Serge Godard, premier suppléant Communiste, deuxième suppléant Joël Pontet.
Pyrénées-Atlantiques : André Labarrère, Annie Jarot-Mordrel, Georges Lapasset, Colette Capdeviel et en dernière position un Communiste.
Réunion : en tête, je l'ai dit, le sénateur Communiste réunionnais sortant, et la liste des Français de l'étranger telle qu'elle a été proposée par la fédération, Monique Bensigua, Jean-Claude Seche, Claudine Lepage, Claude Giraud, Marie-Hélène Beck, Vladimir Serge.
Je sais bien que cet ensemble de propositions paraît parfois difficile à accepter par telle ou telle fédération. J'attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'une somme d'accords locaux, mais qu'il y a besoin pour passer accord avec nos partenaires d'avoir une vision globale et que collectivement nous avons tous à y gagner à ce que cet accord soit respecté, par conséquent passé.
Voilà ce que je voulais dire. J'espère vous avoir convaincus mais je suis prêt à répondre aux éventuelles questions.

François Hollande

Chers camarades, j'ai bien repéré ceux qui levaient la main, mais sur le principe les accords ne peuvent être confirmés que s'ils sont globaux, c'est-à-dire que si un de nos partenaires manquait dans tel ou tel département, alors cela remettrait en cause l'ensemble de la mécanique.
Deuxièmement, tout ne peut pas être bouclé encore, il y a quelques départements (très peu d'ailleurs) où il y a une légère marge de manœuvre. Il faut nous la laisser.
Enfin, je vais donner la parole sur un certain nombre de problèmes (femmes, Pas-de-Calais, Loire-Atlantique ou autres), mais je demande que chacun prenne

conscience au-delà des problèmes de sa fédération que ce n'est pas simplement un problème d'une fédération, c'est le problème de la position du Parti et que si nous n'arrivons pas à avoir un accord global avec les Verts à cette occasion-là, je ne vois pas comment nous en aurions sur les élections législatives. L'objectif n'est pas de faire plaisir (je l'ai dit tout à l'heure) à tel ou tel, c'est de nous faire plaisir (je le dis encore plus puisque la presse n'est plus là) à nous, Socialistes, puisque cela va permettre que plusieurs camarades, hommes ou femmes, hommes et femmes, puissent avoir l'espérance d'un siège ailleurs.
Je donne la parole d'abord à Claude, parce qu'il est le Président du groupe au Sénat.

Claude Estier

Merci, François.
D'abord, j'approuve l'essentiel du rapport que vient de faire Philippe Bassinet et je pense qu'effectivement c'était une très bonne chose de pouvoir conduire ces perspectives d'accord avec nos partenaires Communistes et Verts. En ce qui concerne' les Communistes, je sais qu'ils sont satisfaits de ce qui a été conclu. En ce qui concerne les Verts, ils devraient aussi être satisfaits… Je ne suis pas sûr qu'ils le soient totalement et complètement au niveau local, mais c'est une autre affaire.
En ce qui nous concerne, je crois que nous avons eu raison de renoncer à un ou deux sièges pour pouvoir préparer la suite des accords qui nous attendent our les législatives en particulier.
Le seul point sur lequel je voulais intervenir ne concerne pas les accords avec les Verts et avec les Communistes, mais un département qui me préoccupe beaucoup à plusieurs titres : la Loire-Atlantique.
Je pense qu'il n'est pas normal (je m'en suis déjà entretenu avec Jean-Marc Ayrault… je sais qu'il n'est pas là et nous ne déciderons peut-être pas aujourd'hui) que Marie-Madeleine Dieulangard ne soit pas en tête, en première position sur la liste… (Applaudissements)… et cela pour deux raisons.
D'abord, parce que Marie-Madeleine Dieulangard est certainement l'une des sénatrices qui ont le plus travaillé à l'intérieur de notre groupe. Elle représente quelque chose de tout à fait solide et de sérieux dans notre groupe et je pense qu'il était tout à fait normal, compte tenu en plus du très petit nombre (c'est un euphémisme, il n'y en a pas une !) de femmes qui sont tête de liste, que Marie-Madeleine Dieulangard puisse être en tête de liste en Loire-Atlantique.
Ensuite, pour une raison qui n'a pas été évoquée ici mais que je tiens à évoquer car c'est un problème qui me préoccupe beaucoup. Il y aura en Loire-Atlantique une liste dissidente qui ne sera pas menée par n'importe qui puisque c'est François Autin, questeur actuel, qui prépare cette liste. Vous avez peut-être pu voir, pour ceux qui sont dans cette région, qu'il a déjà publié dans le journal "Ouest-France" un comité de soutien qui comporte un certain nombre d'élus Socialistes.
C'est donc un problème qui, à mon avis, est très préoccupant. Je ne pense pas que sur une liste dissidente, s'il va jusqu'au bout - mais je crois qu'il ira jusqu'au

Fondation Jean Jaurès

bout parce qu'il est complètement dans cet état d'esprit - François Autin puisse être élu, mais il peut avoir un pouvoir de nuisance et je ne voudrais pas que ce pouvoir de nuisance retombe sur Marie-Madeleine Dieulangard.
Voilà pourquoi je plaiderai - nous ne déciderons pas ici, cela viendra peut-être au Bureau national, mais je tenais à le dire devant vous - pour que Marie-Madeleine Dieulangard puisse être en tête de liste en Loire-Atlantique.
Merci.
(Applaudissements)

Madeleine Darbel

Mes chers camarades, je ne parle pas au nom de ma fédération puisque notre fédération n'est pas concernée par le renouvellement, donc je parle bien pour l'ensemble, comme le souhaitait François.
Je suis quand même très étonnée qu'il n'y ait, sauf notre camarade de Loire-Atlantique, aucune femme Socialiste tête de liste…

Dans la salle - Et le Morbihan ?

Madeleine Darbel - Cela fait donc deux, mais pour l'instant il n'y a que le Morbihan, c'est-à-dire une. C'est bien ce que je vous disais. Mes camarades, on ne va pas chipoter pour un ou deux !
De toute façon, nous ne manquerons pas de le demander à Michèle Sabban, mais nous le demandons directement à François et à Philippe, qui est chargé de ces affaires, de veiller à ce que qu'il y ait tout de même davantage de femmes têtes de liste. Je pense que c'est à l'avantage de notre Parti. Si vous voulez que les grandes électrices votent, faites un effort ! Si vous voulez que la parité rentre dans les faits, faites un effort !
Je sais que vous avez très bien travaillé, et c'était difficile, par rapport à l'ensemble de la Gauche plurielle, par rapport à nos partenaires, etc., mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une ou deux femmes têtes de liste dans ce renouvellement. François, je passe ce message au nom d'un certain nombre de femmes qui sont ici, mais nous en parlerons aussi à Michèle Sabban. Je pense qu'il faut que là, franchement, vous fassiez un effort.
Je vous remercie.

François Hollande - Merci.
Claude Evin.

Claude Evin

Quelques éléments sur la Loire-Atlantique.
Je pense tout d'abord, Philippe, qu'il a dû y avoir une erreur dans la présentation que tu as faite tout à l'heure sur l'ordre de la liste, car tel que je le comprends ce serait une femme PC en 4ème position et un homme Vert.
Sur la Loire-Atlantique, je remercie Claude Estier de l'intervention qu'il a faite. Je crois effectivement qu'il y a eu une seule liste soumise au vote des militants

Coll. Fondation Jean-Jaurès

en Loire-Atlantique et, donc, je crois que la première chose qu'il faut noter, c'est qu'il n'y a pas eu de liste alternative, que François Autin n'a pas souhaité faire de liste alternative et qu'un certain nombre d'élus qui, aujourd'hui, manifestent publiquement leur soutien à François Autin, membres du conseil fédéral, n'ont pas souhaité présenter de liste alternative.
Cela étant, je crois qu'on ne peut en effet pas ignorer l'attitude de François Autin qui se développe aujourd'hui quasiment quotidiennement dans la presse locale, avec un certain nombre de soutiens. Des informations, qui ne sont pas parues dans la presse locale, nous laissent à penser qu'il y a un risque dans le département de la Loire-Atlantique, alors qu'il y a deux sénateurs sortants, François Autin et Marie-Madeleine Dieulangard, que les Socialistes n'aient éventuellement qu'un seul élu à l'issue de ce scrutin, ce qui conduirait, compte tenu de l'ordre de présentation de la liste, à ce qu'en effet une femme sortante sénatrice ne puisse pas être reconduite.
Je crois que nous avions éventuellement la possibilité à l'occasion de l'ordonnancement avec nos partenaires de procéder à des modifications. Je sais que, répondant à des préoccupations exprimées notamment par le Maire de Nantes, cela n'a pas été possible. Je le regrette. Je crois que nous faisons une erreur de ne pas avoir profité de cette discussion avec nos partenaires, puisque les Verts, disons les choses clairement, il y a quelques jours demandaient à avoir la 3ème place pour une femme Verte, ce qui aurait permis de redonner un peu d'espace à cette liste. Je regrette que cela n'ait pas été possible, j'en prends acte et personnellement je m'abstiendrai sur cette liste.

François Hollande - On va demander au Premier secrétaire de la fédération de s'exprimer, puisque sa fédération est en cause.

Le Premier Secrétaire de Loire-Atlantique

Très rapidement, pour rappeler que s'agissant des accords avec d'autres partenaires de la Gauche plurielle, que ce soit le Mouvement des Citoyens, le Parti Radical de Gauche, ou bientôt probablement les Verts, dans le cadre des élections législatives nous avons toujours su faire preuve d'une très grande solidarité à l'égard de l'ensemble de notre parti pour permettre un accord au niveau national.
S'agissant des élections sénatoriales, je crois q'il ne faut pas grossir l'hypothèse d'une liste conduite par François Autin. Aujourd'hui nous assistons dans la presse à une forme d'agitation qui ne va que dans un seul sens, sans que ceux qui sont d'une certaine manière concernés n'interviennent et donnent des explications, notamment sur notre fonctionnement démocratique interne.
Je crois connaître un peu la géographie électorale de mon département, je ne pense pas qu'une hypothétique candidature de François Autin - si tant est qu'elle aille jusqu'au bout - puisse en aucune manière remettre en cause le poste de deuxième sénateur.
Elle peut éventuellement, même sûrement peut-être remettre en cause la 3ème place.

S'agissant des rapports de force électoraux puisque Claude Evin vient de l'évoquer, et du positionnement des Verts et du Parti Communiste, il faut savoir qu'en Loire Atlantique les grands électeurs Communistes sont plus importants que les grands électeurs Verts, et c'est la raison pour laquelle nous avons sollicité le National pour que le Parti Communiste soit en meilleure position sur notre liste sénatoriale que les Verts.
S'agissant du positionnement de Marie-Madeleine Dieulangard, ainsi que de ce que je viens de dire par rapport aux Verts, Claude, j'aurais souhaité que tu participes à ce débat à la fois au Conseil fédéral et également au moment du vote de la section pour avoir la lumière que tu fais aujourd'hui. Cela n'a pas été le cas. Tout le monde a reconnu, bien entendu, les qualités et le travail fait par Marie-Madeleine Dieulangard, sauf que ni Marie-Madeleine ni d'autres, ni ceux qui soutenaient François Autin dans sa démarche, qui est marginale, n'ont accepté de présenter de liste alternative. Il y a ce soir, en fin d'après-midi, le Conseil national. Il y a eu durant quand même quelques temps, toute une élaboration démocratique faite en liaison étroite avec les militants et avec les responsables politiques, il serait quand même assez paradoxal dans le cadre de notre fonctionnement interne, que ce soir nous arrivions à une liste qui ne corresponde pas du tout au vote qui a été émis par l'ensemble des militants avec l'aval de tous ceux qui n'ont pas osé éventuellement, au moment où ils auraient du le faire, se prononcer et exprimer une opinion.

François Hollande - Alors Monique, et après Serge.

Monique ? - Je suis une française de l'Etranger. Je n'ai rien à dire sur ce qui se passe dans la Loire Atlantique mais j'ai à dire qu'au groupe Socialiste du Sénat, Marie-Madeleine Dieulangard a été l'une des meilleures d'entre nous. A la Commission des Affaires Sociales du Sénat c'est quelqu'un qui a su habilement, avec beaucoup d'efficacité œuvrer. Marie-Madeleine Dieulangard n'a pas bien travaillé, elle a exceptionnellement bien travaillé. Elle s'est battue au Sénat pour défendre les positions des Socialistes. Si elle n'avait pas été là il n'y aurait eu personne, en particulier de sa Commission.
Donc vraiment je demande que tout soit fait pour lui rendre justice et le rang auquel elle a droit.
(Applaudissements).

Serge Autin

Chers camarades, je sais, je crois au moins autant que d'autres, le prix qui s'attache à un accord électoral dans la majorité plurielle et particulièrement avec les Verts. Je le sais si bien et depuis si longtemps qu'avec quelques autres, Daniel Percheron, Bernard Roman, nous avions été au cours d'une folle nuit, inspirés par l'instinct de survie autant que par l'instinct politique, les premiers à mettre en place dans une région, la nôtre, une majorité rose, rouge et verte, avec Marie-Christine Blandin, pour éviter que la région Nord-Pas-de-Calais ne tombe à droite.

Je sais aussi tout le prix qui s'y attache pour préparer l'élection présidentielle et les élections législatives.
Pour autant, cet accord qui se fait in fine sur le dos de la fédération du Pas-de-Calais n'est réellement pas supportable politiquement parlant. Pour des raisons de procédure, peut-être. Le Premier Secrétaire me rendra témoignage que j'ai du être parmi les premiers peut-être le premier, à demander au Bureau national qu'il appelle rapidement les fédérations dans lesquelles des accords devaient être recherchés et négociés. Je n'en ai pas eu de nouvelles, sauf le soir du vote de mes militants sur la proposition fédérale où on est venu me dire : "Un accord se fait sur la 4ème place de la liste du Pas-de-Calais avec les Verts."
Déjà au plan de la procédure je pense que ce n'était pas une bonne manière vis-à-vis de cette fédération, de ses responsables et surtout de ses militants. Mais sur le fond, quelle est la réalité du problème que nous avons ? Quatre hommes sortants obtenus dans un cas de figure exceptionnel de division de la Droite. Quatre hommes qui pouvaient repartir avec la parité. Il est clair que tous n'avaient pas la même chance de revenir au Sénat. Le raisonnement s'est fondé sur le président des maires du Pas-de-Calais, Michèle Sergent, une nouvelle élue qui a pris une municipalité aux dernières municipales,
Daniel Percheron parce que nous souhaitons le mettre en situation de conduire la liste régionale dans de bonnes conditions, en face d'adversaires qui seront sénateurs et députés et à côté de partenaires qui seront sénateurs et députés. Et puis nous avions réservé à ma demande, sur ma proposition, la 4ème place à Catherine Genisson. Pourquoi ? Elle n'était pas emballée, elle, de repartir aux législatives, parce que dans le Pas-de-Calais elle est emblématique du combat des femmes, du combat pour l'action humanitaire, pour la santé, pour l'action sociale, mais nous savons qu'avec Catherine nous pouvons tirer des voix qui nous gardent espoir du 4ème siège. Je m'étais mis en 5ème position pour retourner aussi aux législatives et permettre par conséquent à un 5ème de liste, Daniel Lhomme, d'avoir une chance d'accéder au Sénat. Il est clair que cette excellente camarade, qui a perdu la mairie de Berck, n'a pas la même capacité que Catherine Genisson pour entraîner les voix qui nous manquaient.
Et puis la proposition ou la décision qui est prise de mettre une Verte est particulièrement contre productive dans le Pas-de-Calais. Pourquoi ? Observez les dernières élections municipales. Le Pas-de-Calais est fait de 900 communes, généralement on ne sait pas qu'il y a parmi elles à peu près 800 communes rurales. Dans ces 800 communes rurales, il y a des maires, des adjoints, des conseillers municipaux qui sont de grands électeurs, qui sont des chasseurs… et oui !
Nous payons le prix d'une loi qui a été modifiée par un récent amendement qui est très difficile encore à expliquer à ce monde là, qui est très remonté contre les Verts et si nous avons une candidature Verte en 4ème position, nous allons y perdre assurément toute chance de garder le 4ème siège mais je peux vous le dire, le 3ème est loin d'être assuré,.
Nous avons à la fédération des élus Socialistes et républicains, 1 400 adhérents, dont 900 Socialistes vrais Socialistes, les autres sont des apparentés, des

républicains, des sympathisants. Pour faire un siège de député il faut 450 à 500 voix, donc les 2 premiers sont assurés. Le 3ème nous ne pouvons l'avoir que s'il y a mobilisation des républicains et apparentés Socialistes et dans ce cas de figure ils sont vent debout contre la Loi Chasse et par conséquent contre ceux qui l'ont réclamée et qui par parenthèse n'ont pas toujours eu le courage de l'assumer, y compris à l'Assemblée.
Voilà la situation qui nous est faite et pourquoi je dis qu'au plan de la procédure, comme du fond du raisonnement politique, elle n'est pas supportable par ma fédération.
Si j'avais été associé à la réflexion finale, donc utile, j'aurais dit : "Un accord avec les radicaux, pourquoi pas ? Un accord avec le MDC, plus difficile encore, mais cela peut se faire. Un accord avec le Parti Communiste, je vais vous surprendre, la fédération du Pas-de-Calais aurait dit oui, nous allons essayer. Nous avons progressé, peut-être que nous avons une chance." Sur ces trois composantes j'aurais dit oui, pour rendre service au Parti, même si cela ne nous plaît guère, nous ferons le maximum.
Le pire des cas de figure que vous puissiez imaginer et que vous ayez pu imaginer c'est avec les Verts. Au Conseil fédéral qui s'est réuni hier j'ai expliqué tous les enjeux nationaux, vous le pensez bien, je pense être assez responsable pour ne pas manquer de donner ces raisons là. A l'unanimité moins une abstention, il est vent-debout contre la décision du Bureau national.
Alors je vous le dis, il est clair en tous cas c'est la conception que je me fais de ma responsabilité militante, qu'il faut à un Premier Secrétaire fédéral le soutien de la Direction du Parti et il faut la confiance des militants. Qu'un des facteurs vienne à vous manquer, il convient d'en tirer les conclusions, alors vous pensez quand les deux viennent à vous manquer, la conclusion qui est tirée. (Applaudissements).

François Hollande - Vas-y Charles, et puis nous allons conclure. Toutes les données sont connues.

Charles Gauthier

J'ai entendu les interventions tout à l'heure concernant l'analyse que chacun peut faire sur la Loire Atlantique, surtout quand on en est un peu éloigné. J'ai entendu en plus les applaudissements concernant le vœu que certains pourraient émettre pour proposer à Marie-Madeleine Dieulangard la tête de liste.
Mes Chers Camarades, il y a une vingtaine de départements où la proportionnelle va se jouer, un peu plus même. Il y a une vingtaine de départements où il est potentiellement possible de mettre une femme en tête de liste. Beaucoup d'applaudissements sont venus de militants qui appartiennent à des départements qui une l'envisagent pas chez eux. Il ne faut pas confondre le positionnement de Marie-Madeleine, qui est proposée donc sur cette liste, en position éligible, et c'est normal qu'elle le soit, bien sûr, compte tenu du travail qu'elle a fait. Mais la préparation de cette liste, qui a été rappelée tout à l'heure par Janick Vaugrenards, est une préparation qui a commencé il y a plusieurs

mois dans le département. La composition est issue d'un accord entre l'ensemble justement des partenaires qui ont proposé cette liste.
Le Comité fédéral a voté à près de 75%. A ce moment là, aucune proposition alternative n'a été proposée. Vous savez qu'il restait encore du temps pour n'importe quel membre du Comité fédéral pour proposer une liste alternative, qui pouvait d'ailleurs n'être alternative qu'à la frange. Aucune proposition de ce genre n'a été faite. L'ensemble des sections se sont prononcées et l'ensemble des militants, à plus de 60% ont voté pour cette liste. C'est très exactement le taux qui se fait en Loire Atlantique à chaque fois que l'on propose une liste, c'était le taux pour les élections régionales, c'était le taux pour les élections européennes. Il n'y a que lorsqu'il y a élections vraiment locales, où chaque militant choisit son propre candidat, que les choses se font autrement.
Mes chers camarades, je ne voudrais pas que l'on se donne bonne conscience pour pointer un département, lui demander une exigence que l'on ne se donne pas dans les siens propres. Je vous laisse juges.

François Hollande

Bien ! Chers camarades, nous sommes en fin de Conseil national, nous ne pouvons pas dire que nous soyons excessivement nombreux, je ne ferai pas de vérification de quorum mais je vous demande d'adopter les principes tels qu'ils ont été rapportés par Philippe Bassinet. Les principes c'est la recherche d'un accord global de gauche plurielle pour les élections sénatoriales. C'est ce que je vous demande.
J'ai bien noté le problème de Loire Atlantique, mais ce problème est un problème de vote des militants aussi parce qu'il y a quand même une règle qui de plus en plus est transgressée, nous demandons aux militants de voter, si ceux qui ne sont pas d'accord avec la présentation par le Conseil national, d'une liste ne présentent pas de liste alternative, alors cela nous revient directement en Conseil national, avec un problème de parité que je ne nie pas. Mais je trouve que ce n'est pas une bonne méthode.
Il y a un problème de liste, on présente une autre liste, les militants votent et après le Conseil national, en fonction des résultats dans un sens ou dans un autre, trouve qu'il y a peut-être un ajustement à faire, mais j'ai bien entendu la revendication.
Sur le Pas de Calais, je ne sous-estime pas du tout les arguments qui ont été ports par Serge Jeanquin notamment par rapport à notre propre électorat, mais pour le moment, à l'heure où je parle, si on trouvait une solution miraculeusement dans les moments qui vont suivre avec les Verts, je préférerais une autre solution que le Pas-de-Calais, mais pour le moment, si nous n'avons pas la présentation avec le Pas-de-Calais, nous n'avons plus d'accord avec les Verts, si nous n'avons plus d'accord avec les Vertes tout tombe. C'est pour cela que je vais vous demander de voter sur les principes et au bureau national suite à des contacts qui peuvent être repris par Philippe Bassinet, Philippe Dolet, avec nos partenaires verts essentiellement, nous ferons les ajustements indispensables mardi prochain.

Fondation Jean-Jaurès

Voilà la proposition que je peux faire, c'est la seule à cette heure de possible.
Je vous demande, aussi peu nombreux que vous êtes, d'adopter cette ligne de conduite sur les principes, en acceptant que les modalités soient déterminées par le Bureau national de mardi prochain mais il est vrai que si nous n'avons pas d'autres solutions, c'est le schéma, tel qu'il a été présenté, par Philippe, qui s'imposera.
Pourquoi y-a-il un lien entre la Loire Atlantique et l'Indre-et-Loire ?
La position du PC de la Loire Atlantique dépend de la position des Verts en Indre-et-Loire. C'est aussi simple et compliqué que cela.
Que ceux qui sont d'accord sur ces principes lèvent la main ?
….
Que ceux qui ne sont pas d'accord se manifestent ?
…
Le Pas-de-Calais, ce qui me paraît normal.
Ceux qui s'abstiennent sont priés de le manifester ?
….
Sous réserve des derniers ajustements que l'on pourrait faire avec nos partenaires, je considère que le rapport de Philippe Bassinet est approuvé.
Merci d'être restés jusqu'au bout notamment pour ceux qui n'y avaient aucun intérêt.

(La séance est levée)

Coll. Fondation Jean-Jaurès